

Réflexions préalables à la mise en place de lignes directrices pour les bibliothèques jurassiennes à l'horizon 2025

**Travail de Bachelor réalisé par :
Aline BOSS**

**Sous la direction de :
Michel GORIN, chargé d'enseignement HES**

Villars-Ste-Croix, 29 juillet 2020

**Filière Information documentaire
Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)**

Déclaration

Ce Travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre Bachelor of Science HES-SO en Information documentaire.

L'étudiant atteste que son travail a été vérifié par un logiciel de détection de plagiat.

L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le Travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au Travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seule le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Villars-Ste-Croix, le 29 juillet 2020

Aline BOSS

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide pour la réalisation de ce travail.

Ma mandante, la Commission des bibliothèques du canton du Jura, qui m'a confié ce sujet.

M. Michel Gorin, mon conseiller pédagogique et Mme Géraldine Rérat-Ouvray, représentant la Commission des bibliothèques, pour la confiance qu'ils m'ont accordée, leur grande disponibilité, leurs conseils judicieux et pistes de lecture intéressantes.

Mme Valérie Bressoud Guérin d'avoir accepté d'être jurée.

Toutes les personnes qui ont répondu à mon questionnaire ou réalisé un entretien pour le temps consacré, pour le partage de leur expérience et de leurs réflexions.

- Mme Claude-Anne Choffat, responsable de la Bibliothèque municipale de Porrentruy
- Mme Sandrine Crausaz-Chenal, responsable des médiathèques de la HEP-BEJUNE
- Mme Antonella Donadei, responsable adjointe de la Bibliothèque municipale de Delémont
- Mme Claudine Follonier, adjointe de la Coordination des bibliothèques scolaires du canton de Vaud
- Mme Julie Greub, responsable du Bibliobus de l'Université populaire jurassienne
- Mme Benita Imstepf, responsable de la Médiathèque Valais – Brigue et des bibliothèques du Haut-Valais (subventions, certification qualité et prestations)
- M. Romain Migy, responsable de la Bibliothèque municipale de Delémont
- Mme Danielle Paratte Steiger, responsable de la Bibliothèque communale et scolaire du Noirmont
- Mme Anouck Saitta, directrice adjointe BCUL, responsable de la Coordination des bibliothèques scolaires du canton de Vaud

Les responsables des bibliothèques cantonales et des « Fachstellen » qui m'ont transmis les lignes directrices pour les bibliothèques de leur canton et différentes explications.

Résumé

La Commission des bibliothèques du canton du Jura a le souhait, depuis plusieurs années, d'élaborer des lignes directrices pour toutes les bibliothèques du canton. Ce document stratégique permettra d'harmoniser les services des différentes structures, de définir des axes de développement communs, ainsi que de sensibiliser les politiciens à l'action et au rôle des bibliothèques dans la société actuelle.

Le but de ce travail est de proposer une base réflexive pour la rédaction future de lignes directrices par la Commission des bibliothèques du canton. A cette fin, un état de l'art sur les plans directeurs et les lignes directrices existant dans le domaine des bibliothèques a été réalisé. Cette première étape a mis en évidence des points de convergence entre ces différents documents stratégiques et ouvert un large éventail d'axes de développement possibles.

L'état des lieux du paysage bibliothéconomique du canton du Jura, réalisé durant la seconde étape, met en avant les forces et les potentiels de développement des structures documentaires jurassiennes. Cette partie consiste principalement en une synthèse d'entretiens réalisés avec des bibliothécaires du canton.

Les deux premières étapes – l'une très théorique, la seconde liée à un contexte particulier et à une réalité concrète – ont amené à la formulation de recommandations concernant notamment les services, les espaces, les animations, les horaires et le personnel. Les propositions développées mettent l'accent principalement sur la bibliothèque en tant qu'espace physique. Continuer à développer les bibliothèques en tant que troisième lieu¹, endroit convivial où séjourner, se rencontrer et où participer à des animations, est une vision d'avenir. Cependant, la bibliothèque en tant qu'espace virtuel mettant à disposition des ressources en ligne est un complément indispensable. Les quelques mois de fermeture durant l'épidémie de SARS-CoV-2 l'ont démontré.

Des actions ciblées pour certains publics peu présents en bibliothèque (adolescents, migrants et population active) ont été suggérées. Le développement du réseau de bibliothèques scolaires fait également l'objet d'une recommandation, afin d'offrir l'accès pour tous les élèves à une structure documentaire adéquate et attractive. Enfin, la mise en place d'un accès gratuit aux collections et aux services de toutes les bibliothèques a été proposé et étudié.

Mots-clés : Bibliothèques ; lignes directrices ; plan directeur ; Jura (canton) ; développement des bibliothèques ; intérêts du public ; intérêts des bibliothèques ; bibliothèques de lecture publique ; bibliothèques scolaires ; bibliothèque cantonale et patrimoniale ; bibliothèques spécialisées ; services ; animations ; espaces ; horaires

¹ Lieu de rencontre, d'échanges en-dehors de la sphère du foyer (premier lieu) et de la place de travail (deuxième lieu). Les conséquences de cette notion sont une diversification des services et des animations, ainsi qu'un nouvel agencement des espaces.

Table des matières

Déclaration	i
Remerciements	ii
Résumé	iii
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vii
1. Introduction	1
2. Etat de l’art sur les lignes directrices et plans directeurs existant dans le domaine des bibliothèques	2
2.1 Contenu	2
2.1.1 Vision	2
2.1.2 Valeurs.....	4
2.1.3 Missions	5
2.1.4 Partenariats	7
2.1.4.1 Entre bibliothèques	7
2.1.4.2 Avec les établissements scolaires	9
2.1.5 Services	11
2.1.6 Collections	16
2.1.7 Activités de médiation.....	18
2.1.8 Espaces	19
2.1.9 Personnel.....	21
2.1.10 Communication.....	24
2.1.11 Ecologie	26
2.2 Structure	28
3. Etat des lieux du paysage bibliothéconomique du canton du Jura	31
3.1 Forces	31
3.1.1 Une offre complémentaire	31
3.1.2 Les Jurassiens sont très attachés à la lecture	32
3.1.3 De nombreuses activités de médiation culturelle	33
3.1.4 Promotion des bibliothèques	33
3.1.5 Un réseau bien développé	34
3.1.6 Du personnel compétent	34
3.1.7 Espace Renfer	34
3.1.8 Historique d’une évolution	34
3.2 Potentiels de développement	35
3.2.1 Une mise en réseau optimisée.....	35
3.2.2 Des heures d’ouverture adaptées aux besoins	35
3.2.3 Un accès à des prestations de qualité pour tous les élèves	36
3.2.4 Un accès gratuit aux collections et aux services	36
3.2.5 Modification de la loi sur la culture	36
3.2.6 Développement du numérique	36

3.2.7	Face au manque de temps et de ressources	37
3.2.8	Visibilité des bibliothèques	37
4.	Propositions d'objectifs à inscrire dans des lignes directrices pour les bibliothèques jurassiennes	38
4.1	Développer les bibliothèques en tant que troisième lieu	38
4.1.1	Aménagement des bibliothèques : le modèle des 4 espaces	38
4.1.2	Diversification des services et des animations	40
4.1.3	Des horaires adaptés	41
4.1.4	Une présence virtuelle.....	42
4.2	Offrir un accès gratuit aux collections et aux services	42
4.3	Attirer les publics.....	44
4.3.1	Les adolescents.....	44
4.3.2	Les migrants	45
4.3.3	La population active.....	46
4.3.4	De manière générale	47
4.4	Offrir l'accès pour tous les élèves à une bibliothèque attractive	48
4.5	Engager un médiateur culturel pour le canton du Jura	49
5.	Conclusion.....	51
	Bibliographie	53
	Annexe 1 : Liste des lignes directrices.....	61
	Annexe 2 : Grille comparative de la structure des lignes directrices	64
	Annexe 3 : Grille comparative du contenu des lignes directrices	66
	Annexe 4 : Structure de lignes directrices	71
	Annexe 5 : Liste de propositions de lignes directrices	72
	Annexe 6 : Grille d'entretien pour les membres de la Commission des bibliothèques du canton du Jura	73
	Annexe 7 : Plaidoyer fribourgeois	75
	Annexe 8 : Coûts des abonnements dans le canton du Jura et quelques autres chiffres autour de cette question	77
	Annexe 9 : Exemples d'aménagements spacieux.....	79
	Annexe 10 : Exemples d'espaces dédiés aux ados.....	80
	Annexe 11 : Exemple d'espace jeux vidéo.....	82

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs du PER auxquels les bibliothèques peuvent contribuer	9
Tableau 2 : Liste des bibliothèques du canton du Jura	31
Tableau 3 : Statistiques des prêts et des utilisateurs actifs.....	32
Tableau 4 : Structure de lignes directrices (éléments indispensables et possibles).....	71

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des espaces	20
Figure 2 : Logo de l'association BiblioValais	25
Figure 3 : Carte bibliopass Valais Wallis.....	25
Figure 4 : Logo de la certification qualité BiblioValais Excellence	26
Figure 5 : Evolution du nombre de prêts.....	32
Figure 6 : Evolution du nombre d'utilisateurs actifs	32
Figure 7 : Photographie de l'exposition « Le Jura s'éclate de lire ».....	33
Figure 8 : Schéma du modèle des 4 espaces	38

1. Introduction²

Depuis plusieurs années, la Commission des bibliothèques du canton du Jura souhaite élaborer des lignes directrices pour les bibliothèques du canton. Cela s'inscrit dans ses missions qui sont notamment de développer le secteur des bibliothèques et d'inciter les autorités à soutenir ces institutions documentaires face aux changements technologiques, culturels et sociaux (République et Canton du Jura 1987, p. 2).

Notre société est fortement impactée par l'arrivée des nouvelles technologies. Internet, qui met à disposition gratuitement une masse importante d'informations, fait concurrence aux bibliothèques. Cependant, le rôle des bibliothèques dans la société actuelle est primordial. Des lignes directrices permettent de mettre en avant leur importance et de positionner ces institutions à l'avenir en tant que centres de compétence en matière d'information, lieux de séjour et de rencontre.

Le but de ce travail est de servir de base de réflexion à l'élaboration de futures lignes directrices par la Commission des bibliothèques du canton du Jura. Ce mémoire est composé de trois parties. Premièrement, il s'agira de comparer les stratégies de bibliothèques de différents cantons suisses et également de quelques exemples à l'étranger. L'objectif de cette première partie est de faire ressortir les points communs entre ces lignes directrices. La seconde partie du travail consiste principalement en une synthèse d'entretiens réalisés avec des bibliothécaires jurassiens. Les forces et les opportunités de développement des bibliothèques du canton du Jura seront mises en avant. Cette étape du travail permet de s'appuyer sur les réflexions et les connaissances de professionnels du terrain, suite à une première partie plus théorique. Finalement, ces deux premières parties du travail amèneront à la formulation de propositions de lignes directrices.

Pourquoi investir de l'énergie et du temps dans la rédaction de lignes directrices ? Ces dernières permettent de définir les bibliothèques telles qu'on les souhaite à l'avenir et de s'appuyer sur des axes de développement pour avancer vers cette vision, cet idéal. Comme le dit Hermann Römer, cela nous donne l'occasion de réfléchir et de choisir la direction que prennent les bibliothèques plutôt qu'elle nous soit imposée par les circonstances ou les autorités politiques³.

² Pour faciliter la lecture, le masculin générique sera utilisé.

³ «Wo man auch immer die Marke der eigenen Bibliothek im 21. Jahrhundert setzt, wichtig ist, dass man eine setzt und nicht, welche man setzt» (Römer 2016)

2. Etat de l'art sur les lignes directrices et plans directeurs existant dans le domaine des bibliothèques

Il existe des lignes directrices à différents échelons : au niveau d'une bibliothèque, au niveau d'un réseau de bibliothèques, au niveau cantonal / départemental et enfin au niveau national. Dans cet état de l'art, la majeure partie des documents analysés sont cantonaux / départementaux : neuf cantons suisses et trois départements français. Deux stratégies sont nationales (France et Finlande)⁴. Le but de cet état de l'art est de faire ressortir les points de convergence entre les différentes lignes stratégiques.

En France, plusieurs documents ont été pris en compte au niveau national. L'ancienne ministre de la culture, Françoise Nyssen, a présenté un « plan Bibliothèques » lors de son discours à l'occasion de la journée des bibliothèques en 2018. Ce plan d'action s'inspire largement du rapport réalisé par Erik Orsenna et Noël Corbin *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* [2018]. Les différents axes de ce plan ont été développés dans un document élaboré par la Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture intitulé *Pour une nouvelle étape dans le partenariat Etat-collectivités territoriales en faveur des bibliothèques et de la lecture publique* [2018].

2.1 Contenu

Des éléments présents dans plusieurs lignes directrices seront présentés dans ce chapitre. Premièrement, la vision, les valeurs et les missions, puis quelques objectifs sélectionnés en raison de leur fréquence ou de leur pertinence. Les objectifs ont été regroupés par thèmes : partenariat, services, collections, activités de médiation, espaces, personnel, communication et écologie. Il s'agit d'une classification que j'ai élaborée afin de faciliter la mise en évidence de convergences entre les différentes lignes directrices. Dans l'annexe 3 se trouve une grille comparative des objectifs présents dans les lignes directrices analysées.

2.1.1 Vision

Selon Le Grand Robert, la vision est l' « action de voir, de se représenter en esprit » (Rey [sans date]). Définir la vision des bibliothèques permet de se représenter ce que pourraient être ces institutions dans un avenir plus ou moins proche. La vision nous donne une direction vers laquelle aller. Elle est globale, alors que les missions, et surtout les objectifs, sont plus précis et concrets.

Le réseau est un élément qui revient dans la vision de plusieurs lignes directrices (AG, VS, ZH). Il est souhaité dense, afin d'assurer un service de proximité. La signification du terme réseau s'applique parfois à la desserte du canton et parfois également à la collaboration entre bibliothèques. Voici deux illustrations⁵ :

⁴ Pour des questions de temps, j'ai été sélective ; je n'ai pas contacté certains cantons, bien qu'il y ait des projets et aspects intéressants. Je me suis appuyée sur plusieurs critères pour réaliser cette sélection : la langue (car il n'était pas possible pour moi de lire un grand nombre de documents en allemand), la similitude de certains cantons avec celui du Jura et également une certaine variété au niveau de la taille et de l'urbanisation des cantons. La liste des lignes directrices étudiées se trouve dans l'annexe 1.

⁵ Il s'agit d'une sélection d'exemples significatifs. Il y en aurait beaucoup d'autres, mais il n'est pas possible de tous les mentionner en raison de la place disponible. Cette manière de procéder sera utilisée tout au long du travail.

« Les bibliothèques valaisannes forment un réseau densément réparti sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un service de proximité. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 5)

« Elles [Les bibliothèques publiques] agissent en réseau tout en tenant compte de leurs spécificités locales et régionales. »⁶ (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 7)

Un autre élément à souligner est la bibliothèque en tant que lieu de rencontre, d'interactions, de vie.

« Les bibliothèques se présentent comme des lieux de vie et d'interaction sociale. » (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 4)

« Elles [Les bibliothèques publiques] sont ouvertes à tous et incitent les personnes à profiter de leurs offres par une atmosphère accueillante et des lieux conviviaux. Elles sont des lieux de rencontre, d'échanges et d'inspiration. »⁷ (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 7)

L'accès à l'information et à tous types de média, enrichi du conseil des bibliothécaires, est un aspect fréquent dans la vision des différents cantons. En effet, le cœur du métier ne doit pas être oublié.

« Les bibliothèques valaisannes [...] disposent d'outils adéquats permettant à chacun et chacune d'accéder à tous types de média et aident à les exploiter au mieux. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 5)

Certains réseaux de bibliothèques affirment également dans leur vision que leur place dans la société sera reconnue à l'avenir. Les institutions documentaires valaisannes se projettent en tant que « centre de compétences au cœur de la société de l'information » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 5) et les institutions argoviennes en tant qu'« institutions culturelles et éducatives modernes et pertinentes au quotidien »⁸ (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 7).

Quelques éléments de vision sont propres à un canton et ne se retrouvent pas dans d'autres lignes directrices. Le canton du Valais mentionne la bibliothèque 4.0 dans laquelle les services et les contenus sont co-construits avec les publics (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 5).

Le canton de Zürich développe sa vision du réseau : une grande bibliothèque par région ayant un rôle particulier, puis des bibliothèques plus petites qui définissent leur profil, leurs missions, tout en collaborant pour se compléter (Kanton Zürich, Bildungsdirektion, Amt für Jugend und Berufsberatung 2015, p. 11).

Le canton de Berne ajoute la mise à disposition de nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que le soutien à leur utilisation (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 4).

⁶ Traduction libre. Citation originale : « Sie [Die öffentlichen Bibliotheken] agieren in einem partnerschaftlichen Netzwerk und berücksichtigen dabei ihre lokalen und regionalen Besonderheiten. »

⁷ Traduction libre. Citation originale : « Sie stehen allen offen und motivieren in einladender Atmosphäre und mit hoher Aufenthaltsqualität zur Nutzung ihrer attraktiven Angebote. Sie sind Orte der Begegnung. »

⁸ Traduction libre. Citation originale : « alltagsrelevante und fortschrittliche Kultur- und Bildungsinstitutionen »

La vision des différentes lignes directrices est souvent fortement en lien avec les objectifs. Ainsi, le canton de Zürich a défini plusieurs objectifs en lien avec l'organisation et le développement de son réseau de bibliothèques. C'est la raison pour laquelle le réseau est particulièrement exposé dans sa vision. La vision valaisanne correspond à des objectifs actuels et également à des objectifs de plans directeurs précédents déjà réalisés ou à consolider. La vision, les missions et les objectifs doivent donc être alignés.

2.1.2 Valeurs

Une valeur est selon le Larousse « ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre » (Jeuge-Maynard [sans date]). Il s'agit dans le domaine des bibliothèques de principes éthiques qui guident la définition de la vision, des missions, des objectifs et des activités.

Une valeur est présente dans de nombreuses lignes directrices étudiées. Il s'agit de l'ouverture des services à tous, sans discrimination. De plus, elle permet à ces institutions documentaires de se positionner à l'avenir en tant que troisième lieu (voir point 2.1.8 « Espace : développer / renforcer les bibliothèques en tant que troisième lieu »).

Deux documents stratégiques uniquement comportent des valeurs explicitement mentionnées : le *Plan directeur des bibliothèques 2019-2023* du canton du Valais et la stratégie des bibliothèques publiques de Finlande. Néanmoins, l'ouverture à tous se retrouve dans les missions ou les objectifs de nombreuses autres lignes directrices. Voici quelques exemples :

« Les bibliothèques remplissent un véritable service public pour toutes les couches de la population qui sont en recherche de formation, de divertissement, d'intégration ou d'identité. Elles sont **ouvertes à tous, sans limitation ni discrimination**. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019b, p. 2)

« Le Département et les collectivités doivent permettre aux bibliothèques d'être un espace citoyen ouvert à tous les publics [...] » (Département du Gard, Direction du Livre et de la Lecture 2017, p. 13)

« Chacun a la possibilité d'utiliser les services d'une bibliothèque. »⁹ (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 11)

« Chacun a les droits et les compétences nécessaires pour utiliser les ressources d'information. »¹⁰ (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 10)

La stratégie des bibliothèques finlandaises est construite autour de cinq valeurs. La première est justement l'égalité qui est très proche de la non-discrimination, de l'ouverture à tous. Les deux citations ci-dessus extraites du document finlandais s'y rattachent. Selon « The Council for Public Libraries » de Finlande, favoriser l'égalité implique d'offrir des services accessibles à tous en termes d'horaires et de lieux notamment. Il s'agit aussi de proposer un accès gratuit à l'information.

La deuxième valeur est la responsabilité. Elle est notamment en lien avec la confidentialité, la protection des données et la participation des bibliothèques à l'atteinte des objectifs de la commune. Le sens de la communauté est la troisième valeur. Différents buts en découlent, dont notamment favoriser les services co-construits avec les publics et la participation des

⁹ Traduction libre. Citation originale : « Everyone has the opportunity to visit library »

¹⁰ Idem. « Everyone has the rights and skills to use information resources »

bibliothèques à des événements plus larges organisés au niveau de la commune. Le courage est une autre valeur originale présentée. Du courage est nécessaire actuellement pour faire évoluer les compétences du personnel, pour intégrer les nouvelles technologies et pour remettre en question les services actuels. La dernière valeur est la liberté d'expression. Les bibliothèques organisent des discussions, des débats. Elles favorisent un accès libre à l'information. D'ailleurs, les pays totalitaires s'en prennent rapidement aux institutions documentaires¹¹. L'acquisition se fait sans aucune pression, sans censure et avec ouverture aux goûts des clients (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 19).

Les valeurs présentées par le réseau valaisan des bibliothèques sont très proches de la mission formulée dans la *Charte des bibliothèques suisses* (Commission de la Bibliothèque nationale suisse 2010, p. 3). Les institutions documentaires sont présentées comme se positionnant « au cœur de la société de l'information » et se mettant « au service du citoyen » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019b, p. 2).

Quelques valeurs implicites et moins fréquentes peuvent être citées : qualité du service, écologie (Canton du Valais), Open Access (Finlande), qualification professionnelle et collaboration (plusieurs cantons et départements).

2.1.3 Missions

Pour commencer, il est utile de définir ce qu'est une mission. Selon la norme ISO 11620, c'est une « déclaration [...] exprimant les objectifs généraux de l'organisation et ses choix en matière de développement de services et de produits » (Organisation internationale de normalisation 2014, p. 7). Elle exprime la raison d'être de l'institution. En comparant les missions des différentes lignes directrices, cinq termes semblent ressortir : information, formation, cohésion sociale, culture et loisirs.

Les bibliothèques donnent accès à l'**information** pour tous, sur place et en ligne, au moyen de supports variés. Les cantons de Vaud et du Valais utilisent le terme de « service de l'information ». Positionner les institutions documentaires en tant que centre de compétences au cœur de notre société de l'information est très pertinent. Les bibliothèques fournissent de l'information de qualité et elles transmettent également leurs compétences informationnelles.

*« Service d'information : La bibliothèque est un service d'information qui donne accès aux documents et aux sources d'information, sous toutes leurs formes, qu'elles soient fixées sur des supports qui se trouvent dans la bibliothèque ou accessibles à distance par son intermédiaire. Lieu de compétence en matière de recherche, d'accès et d'exploitation de l'information, elle contribue activement à assurer un **alphabétisme informationnel** (Information literacy) le plus large possible dans la population. »* (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 6)

« Elle [La bibliothèque de Zoug] transmet des compétences informationnelles à des groupes ciblés [...] »¹² (Kanton Zug, Regierungsrat et Stadtrat Zug 2017, p. 2)

¹¹ Un livre très intéressant à ce sujet : *Les passeurs de livres de Daraya : une bibliothèque secrète en Syrie* de Delphine Minoui

¹² Traduction libre. Citation originale : « Sie [Die Bibliothek Zug] bietet Vermittlung von Recherche- und Medienkompetenz an ausgewählte Zielgruppen an [...] »

Les bibliothèques contribuent à la **formation** et à l'apprentissage. Cela est vrai pour tous les types de bibliothèques. Certaines institutions font partie du dispositif éducatif, scolaire, alors que d'autres participent à l'apprentissage tout au long de la vie.

« La bibliothèque fait partie intégrante du dispositif éducatif et elle participe au projet global de formation de l'élève. » (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 15)

« Les bibliothèques publiques contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie. Elles soutiennent le processus d'apprentissage et l'acquisition de compétences dans une démarche autonome. »¹³ (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 18)

Les bibliothèques sont des instruments de **cohésion sociale**. Elles favorisent l'intégration et les rencontres. Elles proposent un troisième lieu de vie, d'échanges à côté de la sphère du foyer et du lieu de travail (voir point 2.1.8 « Espace : développer / renforcer les bibliothèques en tant que troisième lieu »). Plusieurs objectifs visent cette intégration socio-culturelle : lutter contre l'illettrisme et la fracture numérique, créer des liens interculturels et intergénérationnels. Les cantons du Valais et de Vaud utilisent l'expression significative « espace social et culturel ».

« Les bibliothèques argoviennes en tant que troisièmes lieux dans les communes : [...] Elles participent à la cohésion sociale et favorisent la compréhension mutuelle dans notre société multiculturelle. »¹⁴ (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 18)

*« Espace culturel et social : La bibliothèque est l'espace culturel et social de la cité ou du village, ouvert à tous sans restriction. Dans une société pluriculturelle, elle **favorise l'intégration** et la rencontre des membres des différentes communautés qui habitent le canton. Elle contribue ainsi à enrichir et à maintenir le lien social. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 5)*

Les bibliothèques promeuvent l'accès à la **culture** et font connaître les œuvres de l'imagination (littérature, cinéma, art, etc.). Elles sont également un espace de **loisirs**, mettant à disposition des ressources de divertissement.

« La bibliothèque est un service public culturel qui contribue à assurer l'égal accès de la population à la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente sans exclusion. » (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 1)

*« Accès à la connaissance et à la culture : [...] **Lieu de compétence en matière d'œuvres d'imagination** (littérature, cinéma, art, etc.), elle [la bibliothèque] offre à chacun un accès aux créations de l'esprit et favorise leur diffusion et leur mise en valeur. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019, p. 5)*

La bibliothèque de Zoug ajoute la mission de conservation du patrimoine :

¹³ Traduction libre. Citation originale : « Öffentliche Bibliotheken übernehmen einen wichtigen Beitrag zur Unterstützung des lebenslangen Lernens. Sie unterstützen den Prozess des selbständigen Lernens genauso wie den Erwerb von Kompetenzen. »

¹⁴ Traduction libre. Citation originale: « Argauer Bibliotheken als Dritte Orte in den Gemeinden: [...] Sie fördern und bereichern den sozialen Zusammenhalt und unterstützen das gegenseitige Verständnis in unserer vielfältigen Gesellschaft. »

« Elle [La bibliothèque de Zoug] est le lieu central de documentation et de collecte de la littérature zougoise. »¹⁵ (Kanton Zug, Regierungsrat et Stadtrat Zug 2017, p. 2)

Pour approfondir la thématique des missions des bibliothèques, les chartes sont des ressources intéressantes. Dans la *Charte des bibliothèques suisses*, les cinq éléments repérés dans plusieurs lignes directrices sont présents : information, cohésion sociale, formation, divertissement et culture (Commission de la Bibliothèque nationale suisse 2010, p. 3). La mission d'intégration socio-culturelle est importante dans notre société actuelle :

« Au service du citoyen comme de la collectivité, elles [les bibliothèques] incarnent un rôle essentiel de maintien de la cohésion sociale dans un monde qui gagne en complexité et en diversité. » (Commission de la Bibliothèque nationale 2010, p. 3)

Dans le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994*, douze missions sont formulées, encore pertinentes aujourd'hui. En lien avec l'accès à la culture et aux œuvres de l'imagination, un aspect intéressant est développé :

« Stimuler l'**imagination** et la **créativité** des enfants et des jeunes »

« Favoriser l'épanouissement **créatif** de la personnalité » (UNESCO 1994, p. 2)

2.1.4 Partenariats

2.1.4.1 Entre bibliothèques

Les partenariats entre bibliothèques sont importants afin de promouvoir l'image d'un seul réseau auprès du public et de faciliter l'utilisation des diverses bibliothèques. Différents objectifs peuvent être poursuivis : carte de lecteur commune, catalogues virtuellement connectés, conditions de prêt entre bibliothèques harmonisées.

La collaboration entre bibliothèques permet également d'optimiser les ressources, ce qui permettra d'investir davantage dans les prestations de service, c'est-à-dire d'offrir plus et mieux. Quelques formes de partenariats possibles : la création de réseaux intercommunaux, la collaboration pour l'élaboration de l'offre de formation continue et le partage d'information, d'idées, d'animations. Ci-dessous, quelques-uns de ces points sont développés.

Mettre en place une carte de lecteur commune

Le réseau BiblioValais a mis en place une carte de lecteur commune appelée Bibliopass Valais Wallis. La même carte peut être utilisée dans différentes institutions nécessitant uniquement une réinscription. Des réflexions sont en cours afin de voir quels développements technologiques peuvent être introduits (puces RFID, visualisation sur téléphone portable, ...).

Développer des catalogues en réseau

Le Département du Tarn s'est fixé l'objectif de moderniser son réseau de bibliothèques, notamment en créant un catalogue collectif départemental. Cet objectif doit permettre de mutualiser les ressources et d'offrir aux lecteurs un accès à un ensemble documentaire élargi (Département du Tarn 2015, p. 9). Dans le canton de Vaud, les catalogues des bibliothèques académiques et scolaires, ainsi que de quelques bibliothèques publiques, ont été mis en réseau. L'utilisateur a la possibilité d'effectuer des recherches dans le catalogue de sa bibliothèque, dans l'ensemble des catalogues des bibliothèques scolaires et mixtes ou encore dans tout le réseau *Renouvaud*. Une norme cantonale exige l'appartenance des bibliothèques

¹⁵ Traduction libre. Citation originale: «Sie [Die Bibliothek Zug] ist die zentrale Dokumentations- und Sammelstelle für das zugerisehe Schrifttum»

scolaires à ce réseau (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 21).

Un objectif dans la stratégie pour les bibliothèques régionales du canton de Berne mentionne l'uniformisation des catalogues et des SIGB¹⁶ (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 5). Les bibliothèques scolaires vaudoises ont aussi l'obligation d'utiliser un logiciel commun (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 21).

Le réseau BiblioValais propose un catalogue collectif comprenant 5 bibliothèques régionales virtuelles et 66 catalogues en tout. 2 catalogues ne sont pas rattachés à une bibliothèque régionale virtuelle en particulier, mais figurent dans le catalogue collectif (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 18).

Faciliter la circulation des publics et offrir un ensemble élargi de ressources permet de renforcer l'attractivité des bibliothèques. Une question à se poser : Quelles ressources documentaires mettre en commun pour quel(s) public(s) ? Par exemple, il est important de se demander qui sera intéressé par les ressources de la Bibliothèque de l'Université de Lausanne : les publics des bibliothèques scolaires ont-ils besoin de cet accès ?

Développer des catalogues en réseau ou utiliser un SIGB commun permet de gagner en efficacité. En effet, la charge de travail pour les activités bibliothéconomiques diminue, laissant du temps et des ressources pour mettre en place de nouveaux services. Les bénéfices pour le public de cet objectif sont nombreux : accès à un ensemble élargi de ressources, recherche facilitée grâce à un catalogue collectif, qualité et diversité des services potentiellement plus importante.

Créer des réseaux de bibliothèques intercommunaux

L'un des objectifs du Département du Tarn concerne la restructuration du territoire. Dans ce cadre-là, les intercommunalités sont incitées à mettre en place des réseaux intercommunaux de bibliothèques. Des aides financières du département sont envisagées pour soutenir ces projets. La mise en réseau des bibliothèques permet de mutualiser les ressources et ainsi d'offrir davantage à la population (Département du Tarn 2015, p. 8).

Collaborer entre bibliothèques de différents cantons pour proposer de la formation continue

Le canton de St-Gall définit une mesure cantonale en lien avec la formation. L'un des buts de cette mesure est d'intensifier la collaboration avec d'autres prestataires dont notamment l'association Bibliosuisse (Kanton St.Gallen, Amt für Kultur 2018, p. 18). Selon les lignes directrices de plusieurs cantons, la formation continue doit contribuer à développer de nouvelles compétences nécessaires à l'évolution des bibliothèques (voir point 2.1.10 « Développer de nouvelles compétences par la formation continue »). Il serait intéressant de collaborer entre cantons pour proposer des offres de formation continue actuelles et évidemment pour optimiser les ressources. Cela permettrait aussi de partager le savoir-faire développé par les différents cantons.

¹⁶ SIGB signifie système intégré de gestion de bibliothèque

Mettre en place des outils de partage d'informations et d'expériences

Plusieurs lignes directrices planifient la mise en place d'outils de partage d'informations. Le but est de faciliter la collaboration et d'accompagner l'évolution des bibliothèques et du personnel grâce au savoir-faire des uns et des autres. Le canton du Valais utilise l'expression très explicite de « réseau apprenant » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 12). Une mesure dans le canton de Zürich est l'élaboration d'une plateforme pour l'échange d'information par la « Fachstelle »¹⁷. Cette plateforme sera alimentée à la fois par les bibliothèques et par la « Fachstelle ». L'échange d'information, d'exemples concrets, de savoir-faire est souhaité (Kanton Zürich, Bildungsdirektion, Amt für Jugend und Berufsberatung 2015, p. 16). Un objectif opérationnel dans le canton du Valais vise également le développement « d'outils et de processus de mutualisation et de partages des bonnes pratiques » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 12). Enfin, « The Council for Public Libraries » de Finlande a défini une action qui consiste à « apprécier et utiliser le savoir-faire des autres »¹⁸ (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 12). Pour faire face aux défis de la société, les bibliothèques doivent collaborer et partager le savoir-faire qu'elles développent.

2.1.4.2 Avec les établissements scolaires

Conduire des animations pédagogiques visant l'acquisition de compétences du plan d'études

La bibliothèque scolaire est un « outil au service des apprentissages » (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2020). En effet, la fréquentation d'une bibliothèque est un moyen de formation ; elle est inscrite dans le *Plan d'études romand* (PER). Grâce aux animations pédagogiques, les bibliothécaires peuvent transmettre des compétences en matière de recherche et d'utilisation pertinente de l'information¹⁹. Ils peuvent également participer à la promotion de la lecture²⁰. Voici quelques objectifs du PER auxquels les bibliothèques peuvent contribuer (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin 2010) :

Tableau 1 : Objectifs du PER auxquels les bibliothèques peuvent contribuer

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	PROGRESSION DES APPRENTISSAGES	DOMAINE	CYCLE
L1 15 Apprécier des ouvrages littéraires...	Découverte de l'organisation de la bibliothèque publique avec l'aide de l'adulte Recherche autonome d'un ouvrage (par genres de textes, ...)	Langues – français	Cycle I : 1 ^e -4 ^e primaire

¹⁷ Structure propre à certains cantons suisses alémaniques. En général, elle a pour missions de soutenir la bibliothèque cantonale dans ses tâches, de veiller à la coordination des bibliothèques, de conseiller ces dernières et de participer à la mise en œuvre des lignes directrices.

¹⁸ Traduction libre. Citation originale : « Appreciating and utilising the know-how of others »

¹⁹ Quelques exemples d'animations préparées en collaboration avec la CIIP pour la Journée des médias : <https://www.e-media.ch/Semaine-des-medias/Ateliers> « consulté le 18 mai 2020 »

²⁰ Le projet de Booktubing proposé par la HEP Vaud fait appel à la fois à des compétences littéraires et d'utilisation des nouvelles technologies : <https://www.booktubers.ch/> « consulté le 18 mai 2020 »

	Apprentissage de la procédure d'emprunt d'un livre		
FG 11 Exercer un regard sélectif et critique...	Sensibilisation aux intentions d'un message en tenant compte du contexte de communication	Formation générale – MITIC ²¹	Cycle I : 1 ^e -4 ^e primaire
FG 21 Décoder la mise en scène de divers types de messages en comparant de manière critique les informations données par des sources différentes sur les mêmes sujets	Regard critique sur les sites et sur la navigation Internet ²²	Formation générale – MITIC	Cycle II : 5 ^e -8 ^e primaire
FG 31 Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations...	Utilisation d'Internet comme source d'information et moyen de communication Evaluation critique de l'information obtenue Dans le cadre d'un projet défini, navigation et recherches en utilisant les différentes techniques (syntaxe) proposées par les moteurs de recherche	Formation générale – MITIC	Cycle III : 9 ^e -11 ^e primaire

Quelques précisions par rapport à la formation générale : elle comprend cinq thématiques dont l'une est les MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication). Ces thématiques sont à travailler en lien avec d'autres domaines du PER.

Dans le canton de Vaud, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a délégué la gestion des bibliothèques scolaires à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL). La Coordination des bibliothèques scolaires, rattachée à la BCUL, collabore avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les directions des établissements scolaires, le personnel des bibliothèques et les autorités communales lorsqu'il s'agit de bibliothèques mixtes. Elle veille à la qualité et à l'uniformisation des prestations (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2020). A cette fin, elle a établi des normes au niveau des collections, du personnel et des animations. Grâce à ce projet initié en 2004 dans le canton de Vaud, les bibliothèques scolaires ont gagné en visibilité et collaborent davantage avec les écoles, notamment grâce aux animations pédagogiques. La Coordination des bibliothèques scolaires vaudoises créée en 2013 et rattachée à la BCUL a permis d'offrir à chaque élève l'accès à une bibliothèque et à des prestations de qualité (Avellan 2014, p. 20).

Dans le document intitulé *Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires*, la mise en place de bibliothèques mixtes est encouragée. Ce modèle, réunissant une

²¹ MITIC est l'acronyme de Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication.

²² Des animations autour des fake news peuvent facilement captiver l'attention des élèves. La bibliothèque scolaire d'Entre-Bois à Lausanne a développé de telles animations.

bibliothèque scolaire et de lecture publique, permet d'optimiser les ressources et favorise les liens intergénérationnels (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 7). De plus, il permet de fidéliser les jeunes à la fréquentation d'une bibliothèque et facilite la transition entre l'usage scolaire et personnel de la bibliothèque (Avellan 2014, p. 20). Une collaboration se fait alors avec les écoles et entre deux types de bibliothèques.

Le réseau BiblioValais a également l'objectif de développer des programmes de cours en matière de recherche documentaire s'inscrivant dans le plan d'études. De plus, les bibliothèques scolaires et mixtes sont encouragées à se positionner comme « organe de conseil » dans le domaine de la recherche documentaire, en utilisant les nouvelles technologies (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 13).

En France, la Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture encourage le développement de partenariats entre les écoles et les bibliothèques, plus précisément, la mise en place d'animations pédagogiques en lien avec le travail en classe (Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture 2018, pp. 4-5). La Commission des bibliothèques du canton des Grisons a défini une ligne directrice qui concerne les bibliothèques scolaires. Ces dernières favorisent l'apprentissage autonome, notamment en transmettant des compétences de recherche d'informations (Kanton Graubünden, Kantonale Bibliothekskommission 2019, p. 12).

Plusieurs lignes directrices orientent donc les bibliothèques vers la transmission de compétences informationnelles auprès des élèves. En prenant cette direction, les institutions documentaires se positionnent en tant que partenaires des écoles, outil au service des apprentissages.

L'impulsion aux bibliothèques scolaires dans le canton de Vaud a tout d'abord été donnée par les politiciens²³, qui ont ensuite confié un mandat pratique à la BCUL. Les évolutions se font plus facilement lorsque le désir de changement, d'amélioration vient des politiciens. Si ce n'est pas le cas, quelles réflexions et transformations, les bibliothécaires peuvent-ils initier ?

2.1.5 Services

Transmettre des compétences informationnelles

Un service fréquemment mentionné dans les lignes stratégiques est la transmission de compétences informationnelles. Il s'agit de former à la recherche, à l'évaluation et à l'utilisation de l'information. Selon le code de déontologie de Bibliosuisse, les compétences informationnelles²⁴ correspondent à la « capacité d'identifier, de localiser, d'évaluer, d'organiser, de créer, d'utiliser et de transmettre l'information » (BIS, 2013, p. 2). Améliorer ces compétences est possible de manière informelle lors du conseil en bibliothèques ou de manière plus formelle lors d'un atelier organisé autour de ce thème. Des animations

²³ En particulier Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat du canton de Vaud, responsable du Département de la Formation et de la Jeunesse de 2002 à 2017.

²⁴ Un autre terme parfois utilisé est l'alphabétisme informationnel (Information literacy) qui est défini ainsi dans le *Plan directeur des bibliothèques 2019-2023* du canton du Valais : « capacité à décrypter, comprendre et se servir de l'information quel que soit le support, niveau d'aisance d'une personne face au décryptage, à la compréhension et à la perception des informations reçues » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 6).

pédagogiques à destination des écoliers peuvent être organisées, car ces compétences informationnelles font partie des objectifs du *Plan d'études romand* (voir point 2.1.4.2). Des ateliers ou des formations peuvent aussi être proposés à destination des adultes. Lors de la phase de consultation publique dans le Département de la Manche, des idées intéressantes avaient été proposées tel qu'un club d'actualités ou un atelier de décryptage d'informations (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 12). L'éducation aux médias fait sens dans notre société actuelle faite de flux d'informations nombreux de qualité variable et de sources plus ou moins fiables.

Plusieurs lignes directrices cantonales suisses font de cet élément un objectif. Par exemple, le plan de développement du canton d'Argovie a défini l'objectif suivant : « développer les compétences en matière de médias et de recherche »²⁵ (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 23). Des formations continues autour de ce thème seront mises en place. Dans le canton de St-Gall, les bibliothèques qui mettent en place des projets visant à développer les compétences en matière de lecture, de médias et d'information peuvent s'adresser à la Commission des bibliothèques du canton afin de recevoir un soutien financier (Kanton St.Gallen, Amt für Kultur 2018, p. 15). La Commission des bibliothèques du canton des Grisons énonce un premier principe directeur qui comprend la transmission de ces compétences : les bibliothèques « conseillent et orientent dans un flux grandissant de médias à disposition »²⁶ (Kanton Graubünden, Kantonale Bibliothekskommission 2019, p. 5).

En France, l'ancienne ministre de la Culture, Françoise Nyssen, encourage le développement d'ateliers de formation contre les « fake news » et plus généralement à l'éducation à l'information, lors de son discours prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « Ouvrir plus, ouvrir mieux » en 2018 (Nyssen 2018, p. 5).

La formation à la recherche était surtout connue jusqu'à maintenant dans les bibliothèques universitaires et des Hautes Ecoles spécialisées. Ces bibliothèques proposent aux étudiants des cours en présentiel, des outils de formation en ligne, ainsi que des vidéos²⁷. Qu'il s'agisse des bibliothèques universitaires ou scolaires, il est intéressant qu'elles puissent avoir ce rôle pédagogique et ainsi participer à la formation des élèves et des étudiants. Les lignes directrices citées ci-dessus nous montrent que la transmission de compétences informationnelles est également pertinente dans le milieu de la lecture publique, quel que soit l'âge.

Adapter et élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques en fonction des besoins des publics

L'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques ainsi que leur adaptation est une priorité en France, au niveau national et également dans certains départements. C'est notamment le rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin *Voyage au pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain* publié en 2018 qui a soulevé cette problématique. Dans ce rapport,

²⁵ Traduction libre. Citation originale : « Vermittlung von Medien- und Recherchekompetenzen ausbauen »

²⁶ Traduction libre. Citation originale : « Die Bibliotheken im Kanton Graubünden beraten und orientieren in einer wachsenden Flut von Medienangeboten. »

²⁷ L'infothèque de la Haute Ecole de Gestion de Genève propose par exemple ELI, une formation à distance à la recherche d'information et au référencement bibliographique, disponible à l'adresse suivante : <https://www.hesge.ch/heg/infotheque/services/formation-documentaire/eli> « consulté le 30 avril 2020 »

plusieurs propositions sont faites dont l'une au sujet des horaires : « accompagner les extensions d'ouverture d'un diagnostic territorial sur l'organisation du temps des usagers » (Orsenna et Corbin 2018, p. 54). Les auteurs constatent une grande diversité du rythme de vie des citoyens et préconisent donc une consultation de la population avant d'élargir les horaires. Ceci dans le but de déterminer les moments les plus opportuns pour ouvrir (le soir, le matin, à midi, le samedi, le dimanche, horaires non réduits durant les vacances). Comme Orsenna et Corbin le soulignent, les besoins diffèrent selon le contexte :

« [...] les attentes d'ouverture ne seront pas les mêmes dans une commune périurbaine où la majorité de la population est absente en journée, dans un quartier où la population est en grande précarité et au foyer et dans un quartier proche d'une zone d'activité privilégiant les ouvertures sur la pause méridienne. » (Orsenna et Corbin 2018, p. 53)

L'ancienne ministre française de la Culture, Françoise Nyssen avait présenté un plan d'action lors de la journée des bibliothèques en avril 2018 comprenant deux axes : ouvrir plus et ouvrir mieux (Nyssen 2018). L'un des deux piliers était donc de rendre les bibliothèques plus accessibles grâce à l'extension et l'adaptation de leurs horaires. Un document rédigé par la Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL) précise ces deux axes du plan d'action. L'intégration immobilière d'autres services publics est présentée comme un moyen facilitant l'extension des horaires des bibliothèques.

« L'intégration immobilière d'autres services publics au sein des bibliothèques permettrait par ailleurs de mutualiser a minima les fonctions d'accueil : maisons de service au public, espaces numériques, parfois La Poste [...]. » (Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture 2018, p. 2)

Le deuxième axe de ce plan d'action est de transformer les bibliothèques en maisons de services publics culturels. Les deux piliers sont ainsi liés, l'un facilitant l'autre. Il serait peut-être imaginable de proposer des services différents en fonction des horaires et du personnel à disposition. Des services restreints – tels qu'uniquement l'accueil et le prêt à une borne automatique – pourraient être proposés à certains moments, lorsque le personnel qualifié en information documentaire est en nombre restreint ou absent.

D'ailleurs, un autre moyen mentionné est l'automatisation des prêts et l'externalisation de certaines missions afin de dégager des ressources humaines supplémentaires en libérant le personnel de certaines tâches.

Plusieurs ont critiqué le manque de moyens et de plan d'action concret visant à étendre et adapter les horaires des bibliothèques françaises²⁸. Cependant, parmi les quelques bibliothèques qui ont étendu leurs horaires, les échos sont positifs. L'ouverture le dimanche a été un succès par exemple dans les médiathèques de Tours et de Lunéville ; elle a permis de toucher de nouveaux publics et de réaliser de nouvelles inscriptions. Cette ouverture le dimanche a particulièrement intéressé les adolescents et les familles. Il est à noter que cette extension des horaires a été accompagnée par la mise en place d'animations à destination des enfants et de leurs parents (Blanchard 2019, p. 2)²⁹.

²⁸ Comme en témoigne par exemple cette vidéo diffusée suite au discours de Françoise Nyssen : <https://www.dailymotion.com/video/x6hmz96> « consulté le 30 avril 2020 »

²⁹ En Suisse, plusieurs bibliothèques académiques sont ouvertes le soir et le dimanche. Cependant, peu de bibliothèques municipales ouvrent ce jour-là. Quelques exemples parmi d'autres : la bibliothèque de Liestal (Bâle campagne) et le site de La Sallaz du réseau lausannois des bibliothèques.

Le Département de la Manche définit également l'augmentation des horaires d'ouverture et leur adaptation aux besoins de la population desservie comme un enjeu majeur. Cette question est essentielle pour garantir l'accessibilité et l'attractivité des bibliothèques (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020). Ce département s'appuie sur une enquête du ministère de la Culture intitulée « Publics et usages des bibliothèques en 2016 » dans laquelle seuls 35% des usagers se disent « très satisfaits » concernant les jours et les horaires d'ouverture. Il faut tout de même souligner qu'il s'agit d'une moindre satisfaction et non d'une insatisfaction car 51% sont « assez satisfaits ». 86% des usagers sont donc satisfaits (République française, Ministère de la Culture 2017, p. 55).

Un élément intéressant proposé dans le *Schéma départemental de développement de la lecture public 2020-2025* de la Manche est le développement de services en continu, tels qu'une boîte de retour et des services en ligne pour les réservations ou les prolongations de prêts.

La Finlande préconise comme action de « planifier des horaires d'ouverture et des localisations de bibliothèques en fonction des besoins des clients »³⁰. Ce qui est original dans la démarche de ce pays est de rattacher cette action à la valeur que représente l'égalité. Favoriser l'accessibilité à une bibliothèque pour tous – que ce soit grâce à des horaires adaptés ou grâce à la proximité géographique de ces institutions du domicile de chaque habitant – est une belle manière de promouvoir l'égalité et de permettre à tous de profiter des services.

La problématique des horaires est donc essentielle pour l'accessibilité et l'attractivité des bibliothèques. C'est aussi une question d'égalité comme le souligne la Finlande. La France a fait de l'extension des horaires d'ouverture une priorité, notamment depuis le rapport d'Erik Orsenna et de Noël Corbin, et même déjà quelques années avant. Les expériences des bibliothèques qui se sont lancées dans l'ouverture du dimanche sont positives. Cependant, les changements en France ont été bien moins importants que souhaités par l'ancienne ministre de la Culture Françoise Nyssen, certainement en raison du manque de moyens et également de la réticence du personnel. De tels projets doivent être planifiés pour tenir compte de tous les éléments entrant en jeu comme l'expliquent Erik Orsenna et Noël Corbin :

« La définition des horaires d'ouverture des bibliothèques [... est un] compromis entre les trois éléments d'un triptyque : réponses aux attentes des usagers, respect des conditions de travail des personnels et qualité de fonctionnement du service » (Orsenna, Corbin 2018, p. 54)

Un défi mais qui, d'après les échos des expériences, est important à relever pour l'avenir des bibliothèques.

L'insatisfaction des usagers face aux modalités d'ouverture des bibliothèques françaises n'est pas criante. En Suisse, une étude sur les usages des bibliothèques a été réalisée par l'institut Link mandaté par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève. 83% des usagers se disent satisfaits (38% « très satisfaits », 45% « plutôt satisfaits »). Les personnes âgées sont les plus satisfaites et les personnes entre 31 et 40 ans sont les moins satisfaites (Sardi et Aellig 2017, p. 75). La raison principale de leur insatisfaction n'est pas la fermeture

³⁰ Traduction libre. Citation originale : « planning opening hours and locations according to the needs of the customers »

le samedi et le dimanche, mais des horaires trop restreints en période de vacances (Sardi et Aellig 2017, p. 76).

Bien que la majorité des usagers semblent se satisfaire des horaires habituels des bibliothèques, une ouverture le dimanche semble rencontrer du succès et attirer de nouveaux publics en particulier les adolescents et les familles. Encore une fois, les besoins et les usages sont différents selon les contextes. Cependant, une exigence est commune à toutes les bibliothèques : adapter les horaires aux besoins de la population qu'elles desservent.

Assurer la présence d'une bibliothèque proche du domicile de chaque habitant

L'accessibilité d'une bibliothèque peut être améliorée non seulement par une adaptation des horaires mais également par la proximité d'un tel établissement. L'un des objectifs du premier plan directeur des bibliothèques du Valais s'est porté sur l'achèvement du réseau, en particulier sur la desserte des communes de moins de 2'000 habitants (Bressoud Guérin 2012, p. 128). Il avait été constaté que l'une des faiblesses du réseau à cette époque était le peu de bibliothèques dans les petites communes de la partie montagne. Des points lecture ont été créés afin de desservir également la population de ces communes. Les points lecture sont généralement intégrés à un autre équipement d'intérêt public (école, épicerie, café, maison communale). Voici comment est défini le point lecture :

« Selon la typologie des bibliothèques valaisannes (5 niveaux), il s'agit du niveau préliminaire : essentiellement un lieu de rencontre et de prêt de documents » (Bressoud Guérin 2012, p. 140). Actuellement, huit points lecture existent dans le canton du Valais (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 19).

Les trois premiers plans directeurs (2001, 2007, 2012) ont permis de renforcer la proximité. En 2020, l'accès à une bibliothèque en moins de 15 minutes de son domicile en transport public est assuré à 97.5% de la population valaisanne (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 17).

Le canton des Grisons a défini un principe directeur en lien avec l'accessibilité : « Les bibliothèques du canton des Grisons sont accessibles et atteignables pour tous »³¹ (Kanton Graubünden, Kantonale Bibliothekskommission 2019, p. 6). Il est précisé que « leurs offres et leurs services doivent couvrir tout le canton »³². Le canton de St-Gall précise également que l'utilisation des services des bibliothèques doit être possible depuis tout lieu avec un investissement moindre en temps (Kanton St-Gallen, Amt für Kultur 2018, p. 13).

Comme déjà mentionné ci-dessus, la Finlande préconise comme action de « planifier des horaires d'ouverture et des localisations de bibliothèques en fonction des besoins des clients »³³. L'objectif dont découle cette action est le suivant : « Chacun a la possibilité d'aller à la bibliothèque »³⁴. Cet objectif est rattaché à la valeur que représente l'égalité. Le but est d'assurer la présence d'une bibliothèque à proximité de chaque habitant, accessible quant à ses horaires.

³¹ Traduction libre. Citation originale : « Die Bibliotheken im Kanton Graubünden sind für alle zugänglich und erreichbar »

³² Traduction libre. Citation originale : « Die Bibliotheken im Kanton Graubünden bieten ihre Angebote und Dienstleistungen flächendeckend an. »

³³ Traduction libre. Citation originale : « planning opening hours and locations according to the needs of the customers »

³⁴ Traduction libre. Citation originale : « Everyone has the opportunity to visit library »

Offrir un accès gratuit aux collections et aux services

L'un des objectifs défini par le Département de la Manche est de « renforcer l'attractivité des bibliothèques » (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 7). Pour y parvenir, le département préconise la généralisation de la gratuité des services des bibliothèques :

« Le Département renouvelle sa préconisation pour une généralisation de la gratuité, cette mesure a déjà montré des bénéfices certains sur l'augmentation des inscriptions et la fidélisation des publics dans les collectivités qui ont fait ce choix. » (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 9)

Une autre idée émise lors de la consultation publique est l'assouplissement des conditions d'utilisation dont notamment les amendes :

« Au cours des consultations, des remarques concernant la complexité ou la lourdeur des modalités d'utilisation ont été parfois entendues : coûts des inscriptions, durées de prêts et nombre d'emprunts contraignants, pénalités de retard, etc. Dans un souci de lisibilité et d'équité pour tous les habitants de la Manche, ces conditions d'utilisation gagneraient à être assouplies, facilitées et dans la mesure du possible harmonisées. » (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 9)

Les questions des coûts des inscriptions et des pénalités de retard ont été soulevées lors de la consultation publique. Plusieurs forums avaient été organisés en 2019 auxquels étaient invités les habitants, les bibliothécaires, les élus des collectivités locales et les partenaires des champs sociaux, culturels et éducatifs. Les frais d'inscription et les amendes semblent donc être des mesures dissuasives pour une partie de la population.

Plusieurs lignes directrices de cantons suisses mentionnent un accès libre ou exigeant de moindres frais : « L'utilisation des services des bibliothèques est possible depuis chaque lieu avec peu d'investissement en temps et en argent »³⁵ (Kanton St-Gallen, Amt für Kultur 2018, p. 13).

La stratégie pour les bibliothèques publiques de Finlande met également l'accent sur la gratuité en lien avec la valeur que représente l'égalité (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 10).

Le code d'éthique de l'association Bibliosuisse encourage les professionnels de l'information à « fournir tous les efforts nécessaires pour offrir un accès gratuit à leurs collections et à leurs services » (BIS 2013, p. 2).

2.1.6 Collections

Développer l'offre de ressources électroniques

L'objectif de développer l'offre de ressources électroniques est présent dans les documents de plusieurs cantons suisses (Argovie, Berne, Thurgovie, Valais et Zoug) et départements français (Tarn, Gard). Voici un exemple d'un canton suisse-almémannique :

« La bibliothèque met à disposition une offre complète de ressources électroniques et accompagne les clients pour l'usage des nouvelles technologies et des nouveaux »

³⁵ Traduction libre. Citation originale : « Die Nutzung bibliothekarischer Angebote ist von jedem Ort aus mit geringem zeitlichem und finanziellem Aufwand möglich. »

médias. »³⁶ (Kanton Thurgau, Kantonale Kommission für Schul- und Gemeindebibliotheken 2016a)

La bibliothèque propose une offre de ressources électroniques, qui peut s'accompagner pour les clients d'une aide à leur utilisation. L'une des nouvelles missions des bibliothèques est justement de participer à la réduction de la fracture numérique. Des conseils et même des ateliers peuvent être proposés à la population. Le contenu de l'offre électronique est varié : livres numériques, presse, auto-formation, vidéo et musique en ligne (Département du Tarn 2015, p. 9).

Deux cantons mettent l'accent sur une offre commune de ressources électroniques. Le canton d'Argovie définit l'objectif suivant : « développer un réseau de médias numériques »³⁷ (Kanton Aargau, Département Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 19). Le but est que toutes les bibliothèques y participent et au minimum la Bibliothèque cantonale et les bibliothèques régionales. Dans le canton de Berne, une des mesures concerne l'élaboration d'une offre complète de médias électroniques pouvant être utilisés par toutes les bibliothèques régionales (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 7).

En France, le développement de l'accès égal aux ressources en ligne est préconisé (Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture 2018, p. 5). Chaque département est encouragé à mettre en place une bibliothèque numérique de référence, afin de soutenir et accompagner les communes rurales qui ont peu de moyens financiers. Par exemple, la Bibliothèque départementale de la Manche propose des services en ligne (presse, films, formations) dont peuvent bénéficier plus de soixante bibliothèques partenaires (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 3). Cependant, un certain financement de la part des bénéficiaires est tout de même exigé (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 2).

Pour conclure, le développement des ressources électroniques est présent dans beaucoup de lignes directrices. Une offre commune est idéale pour soutenir les bibliothèques qui n'ont pas le temps ou les moyens pour l'élaborer. L'offre électronique ne se limite pas aux livres numériques. La presse, des formations et des vidéos en ligne sont des ressources qui répondent très certainement à des besoins. Il serait intéressant aussi de réfléchir à la mise en place d'outils interactifs permettant davantage d'échanges entre les clients eux-mêmes et avec les bibliothécaires. Par exemple, les lecteurs pourraient avoir la possibilité d'ajouter un commentaire sur le catalogue suite à la lecture d'un livre. Le prêt de matériel pour utiliser les ressources numériques est également une question. Serait-ce pertinent pour les clients qui n'ont pas les moyens d'acheter ces outils ou qui souhaitent les tester avant d'investir ?

Développer des collections « faciles à lire » ou adaptées aux personnes souffrant de troubles dyslexiques pour lutter contre l'illettrisme

L'illettrisme est un terme employé pour désigner « des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul » (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale

³⁶ Traduction libre. Citation originale : « Die Bibliothek hat ein umfassendes Angebot an elektronischen Medien und bietet Hilfestellung im Umgang mit neuen Technologien und Medien. »

³⁷ Traduction libre. Citation originale : « Digitalen Medienverbund erweitern »

2019, p. 12). Ces compétences favorisent l'intégration sociale et économique. Les bibliothèques peuvent prévenir l'illettrisme en proposant des collections « faciles à lire »³⁸ ou adaptées aux personnes souffrant de troubles dyslexiques. Des animations pour faire connaître ces collections spécifiques peuvent aussi être mises en place³⁹.

2.1.7 Activités de médiation

Proposer des activités co-construites avec les publics

Trois documents stratégiques orientent leurs bibliothèques vers la création de services co-construits avec les publics. Les échanges entre les bibliothécaires et les publics ne sont plus à sens unique. Le temps où les professionnels de l'information ne faisaient que sélectionner et diffuser des ressources est révolu. Une plus grande interaction entre les bibliothécaires et leurs publics, également entre les clients eux-mêmes, est souhaitée. A l'image de l'évolution du web, les interactions se multiplient en bibliothèque.

La stratégie des bibliothèques publiques de Finlande présente cinq valeurs dont l'une est le sens de la communauté. De cette valeur découle un objectif impliquant les publics : « Les citoyens participent à la planification des services de bibliothèques »⁴⁰. L'une des actions permettant d'atteindre ce but est d'« amener les citoyens à participer à la production de services »⁴¹ (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 15). La création de services co-construits avec les publics est liée à la valeur de la communauté et répond donc au besoin de troisième lieu (voir point 2.1.8) et de cohésion sociale.

Le Département de la Manche a mis en place en 2019 une démarche participative afin de repenser les services et les espaces souhaités dans les bibliothèques. Une consultation publique a eu lieu donnant la parole aux habitants. Cette démarche est très intéressante, car elle permet de faire évoluer les services en fonction des besoins de la population.

Une proposition retenue lors de la phase de consultation est justement en lien avec l'implication des citoyens dans le fonctionnement des bibliothèques :

*« Permettre aux habitants de devenir acteurs du fonctionnement de la bibliothèque en proposant leur savoir-faire (séances de soutien scolaire, ateliers informatiques, cuisine, photo, bricolage, tricot, couture, etc.) »
(Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 11)*

De nouvelles formes de collaboration sont donc à inventer.

Le réseau valaisan souhaite faire évoluer ses bibliothèques et favoriser une plus grande implication des publics. Cet élément est présent dans sa vision et également dans certains de ses objectifs stratégiques et opérationnels :

³⁸ Le travail de Bachelor de Michela Etique *Le « Facile à lire » dans les bibliothèques de lecture publique de Suisse romande : quelles offres en termes de collections, d'espaces et d'activités de médiation ?* donne de nombreuses pistes intéressantes.

³⁹ Par exemple, organiser une rencontre autour du thème de la dyslexie. Amanda Oriol, titulaire d'un Bachelor en Lettres, elle-même dyslexique, a écrit le livre intitulé *Confession d'une dyslexique*. Elle partage volontiers son vécu avec d'autres dyslexiques lors de conférences.

⁴⁰ Traduction libre. Citation originale : « Citizens participate in the planning of library services »

⁴¹ Traduction libre. Citation originale : « Bringin citizens to participate in producing services »

« Accompagner les bibliothèques dans la diversification de leurs nouvelles prestations de proximité ciblées et co-construites avec leurs publics-cibles » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 10)

La diversification des prestations est essentielle ; la participation des citoyens peut la favoriser et répondre aux besoins de compétences toujours plus variées.

« Dans le cadre d'un appel à candidatures, le Canton soutient la mise en place de trois projets pilotes visant à concrétiser les objectifs de la « bibliothèque 4.0 » caractérisée par une utilisation intensive des nouveaux moyens technologiques et par un rôle plus actif et impliqué du public. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 12)

2.1.8 Espaces

Développer / renforcer les bibliothèques en tant que troisième lieu

Plusieurs cantons se sont fixé comme objectif de développer les bibliothèques en tant que troisième lieu. Il s'agit des cantons d'Argovie, de Berne et des Grisons.

Voici un extrait du plan de développement du canton d'Argovie :

« Objectif 5 : développer la bibliothèque en tant que troisième lieu.

Les bibliothèques s'établissent en tant que troisième lieu dans leur commune et offre des animations culturelles régulières, afin d'encourager le dialogue entre les différents groupes de population. »⁴² (Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 21)

Le Valais définit comme objectif stratégique de pérenniser les acquis du plan directeur précédent qui avait permis notamment la mise en œuvre du troisième lieu (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 9).

Le troisième lieu est un concept créé par un sociologue américain Ray Oldenburg dans les années 80. Face à l'individualisation des modes de vie, il perçoit la nécessité d'un troisième lieu, c'est-à-dire d'un lieu où se rencontrer en-dehors de la sphère du foyer (premier lieu) et de la place de travail (deuxième lieu). Il est « dédié à la vie sociale de la communauté » (Servet 2010, p. 57). Oldenburg avait mentionné plusieurs lieux remplissant cette fonction dont notamment les cafés. Ce concept a été appliqué aux bibliothèques, d'abord en Europe du Nord et dans les pays anglo-saxons, puis en France grâce à Mathilde Servet.

Voici quelques caractéristiques que cette auteure française mentionne en se référant à la typologie d'Oldenburg (Servet 2009) :

- Terrain neutre : permettant des échanges informels et offrant des opportunités de rencontres en-dehors des sphères privées et professionnelles
- Niveleur social : un lieu ouvert à tous dans lequel des individus d'horizons divers se rencontrent
- Accessibilité : au niveau des horaires et des lieux
- Lieu d'habitués : chacun peut y croiser dans ce lieu des visages familiers, ce qui favorise l'interaction

⁴² Traduction libre. Citation originale: « Ziel 5: Bibliothek als « Dritten Ort » entwickeln. Bibliotheken etablieren sich als Dritte Orte in ihren Gemeinden und bieten regelmässige kulturelle Veranstaltungen an, die den Dialog zwischen Bevölkerungsgruppen in der Gemeinde fördern. »

- Simplicité : ce n'est pas un lieu impressionnant, mais au contraire accueillant et confortable
- Caractère enjoué : chacun peut y vivre des expériences sur le plan émotionnel et intellectuel qu'il a envie de réitérer
- Home-away-from-home : un lieu qui ressemble au foyer, notamment grâce à la chaleur humaine qui s'en dégage et au lien social possible

Les cantons de Berne et des Grisons mettent en lien l'objectif de développer les bibliothèques en tant que troisième lieu avec le fait que ces institutions sont ouvertes à tous (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 5 et Kanton Graubünden, Kantonale Bibliothekskommission 2019, p. 17). En effet, ces établissements correspondent déjà à plusieurs caractéristiques du troisième lieu. Elles sont ouvertes à tous et contribuent ainsi à une certaine mixité sociale.

Le canton de Berne met en évidence les liens interculturels et intergénérationnels (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 5). Par les collections proposées, les publics sont de cultures et d'âges variés. Les liens entre eux peuvent être renforcés grâce à des animations culturelles permettant la rencontre entre ces différents publics.

Les conséquences de ce concept sont une diversification des services et animations, ainsi qu'un nouvel agencement des espaces (ENSSIB 2015). Le mobilier est convivial, attractif et les lieux permettent des pratiques variées (zones silencieuses, endroits de lecture confortables avec canapés, salles de réunion, de formation, cafés, salle de jeux pour les enfants, ...). L'espace dédié aux collections est diminué en faveur de celui mis à la disposition du public. Les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques* (Bibliosuisse 2020, p. 25) proposent la répartition suivante des espaces :

Figure 1 : Répartition des espaces

Espace	Pourcentage (%)
Espace réservé au public	45
Collections	30
Bureau et administration	10–15
Entrepôt, cave	5–10

(Bibliosuisse 2020, p. 25)

Plusieurs bibliothèques ont d'ailleurs été rénovées récemment dans le canton du Valais et dans le Département de la Manche afin d'adapter leurs espaces à cette nouvelle fonction :

*« Les bibliothèques valaisannes ont fait l'objet au cours de ces dernières années de processus de **rénovation et d'extension de leurs espaces afin d'en développer la multifonctionnalité** : travail de groupe, équipements de consultation des documents, lieu de réunion. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 17)*

Il est intéressant de noter que différents objectifs définis dans les lignes stratégiques de cantons ou de régions participent du développement des bibliothèques en tant que troisième lieu. Des partenariats avec les écoles, les centres de requérants d'asile, les EMS, les crèches,

les institutions culturelles peuvent favoriser la transformation des bibliothèques en tant que lieux de vie et de cohésion sociale. L'adaptation des horaires aux besoins de la population est essentielle pour que la bibliothèque puisse se positionner en tant que troisième lieu, complémentaire aux sphères privées et professionnelles.

De prime abord, le lien entre bibliothèque et troisième lieu n'est pas si évident. Selon une image traditionnelle de ces institutions, l'usager vient pour lire seul et ne doit pas parler. Cependant, ce concept fait sens dans notre société actuelle et permet aux bibliothèques de se positionner de façon intéressante pour l'avenir. Il est donc nécessaire d'aménager les bibliothèques pour qu'elles puissent devenir des troisièmes lieux, d'actualiser leurs missions et de communiquer afin de dépeussier l'image de ces établissements.

2.1.9 Personnel

Développer de nouvelles compétences par la formation continue

Les missions et les services des bibliothèques évoluent, se diversifient et requièrent donc de nouvelles compétences. Comme le souligne le canton de Zürich, les tâches traditionnelles perdent en importance. Le catalogage est en bonne partie remplacé par l'import de données. « D'autres domaines deviennent importants : informatique, relations publiques, lobbying, transmission des compétences informationnelles, animation [...] »⁴³ (Kanton Zürich, Bildungsdirektion, Amt für Jugend und Berufsberatung 2015, p. 22). Le canton du Valais met également ce changement en évidence. Les bibliothèques assument aujourd'hui de nouvelles fonctions (3^{ème} lieu de vie, espace de socialisation, learning center...), qui impliquent une mise à niveau des compétences du personnel (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 9). C'est pour cette raison que plusieurs cantons et pays ont défini un objectif en lien avec la formation continue.

Objectif et mesure du canton de Zürich :

« *Encourager le développement du métier de bibliothécaire* »⁴⁴

« *Le programme de formation continue tient compte du développement actuel du métier de bibliothécaire et transmet les compétences nécessaires.* »⁴⁵ (Kanton Zürich, Bildungsdirektion, Amt für Jugend und Berufsberatung 2015, p. 22)

Objectifs stratégique et opérationnel du canton du Valais :

« *Promouvoir la professionnalisation et la formation continue des collaborateurs et responsables dans les domaines liés aux nouvelles fonctions des bibliothèques.* » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 9)

« *A partir de la typologie des bibliothèques et du référentiel de compétences, la Médiathèque Valais, en coordination avec BiblioValais et InfoDoc Valais, élabore et met en œuvre un programme de formation continue sur le plan cantonal en vue d'actualiser les formations des collaborateurs des bibliothèques.* » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 12)

⁴³ Traduction libre. Citation originale : « IT-Kenntnisse, Öffentlichkeitsarbeit, Lobbying, Vermittlung von Informations- und Medienkompetenz, Animation, [...] »

⁴⁴ Traduction libre. Citation originale : « Weiterentwicklung des Berufs Bibliothekar/in fördern »

⁴⁵ Idem. Citation originale : « Das Weiterbildungsprogramm nimmt aktuelle Entwicklungen im Beruf auf und vermittelt entsprechende Kompetenzen. »

Le canton du Valais souhaite également mettre en place un outil de partage des bonnes pratiques afin de favoriser l'évolution des compétences professionnelles. Il choisit de relever les défis futurs en tant que « réseau apprenant » (voir point 2.1.4.1 « Mettre en place des outils de partage d'informations et d'expériences »).

« Dans la perspective d'un « réseau apprenant », des outils et des processus de mutualisation et de partage des bonnes pratiques sont développés pour accompagner l'évolution des bibliothèques. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 12)

Les cantons des Grisons et de St-Gall mentionnent aussi l'importance de la formation continue pour développer de nouvelles compétences.

Engager des experts d'autres domaines

La stratégie des bibliothèques publiques de Finlande propose l'objectif suivant : « Le savoir-faire professionnel évolue en fonction de l'environnement »⁴⁶ (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 16). Cet objectif est rattaché à la valeur « courage », ce qui est intéressant à noter. S'adapter à l'environnement, développer de nouvelles compétences demande du courage. Il est bien plus facile de rester dans sa zone de confort et de réaliser les tâches habituelles, traditionnelles mais certainement aussi moins stimulant. Voici une action originale que propose la Finlande pour faire évoluer les compétences : « Utiliser des experts d'autres domaines pour la production de services »⁴⁷ (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 16). Les compétences nécessaires aujourd'hui en bibliothèque sont nombreuses et parfois très spécifiques. Faire appel à des experts d'autres domaines pour une collaboration ponctuelle ou un engagement fixe peut enrichir l'institution. Il peut par exemple s'agir d'un animateur socioculturel. Des citoyens peuvent aussi faire profiter ponctuellement la communauté de leurs connaissances (voir point 2.1.7 « Proposer des activités co-construites avec les publics »). Une question centrale lors de ces réflexions : Quelles compétences pour quels services ?

Augmenter le nombre de professionnels qualifiés, lors de l'engagement ou par l'acquisition d'un CFC selon l'article 32 de l'OFPr

Dans le canton de Vaud, plusieurs bibliothèques scolaires jusqu'alors tenues par des enseignants ont été reprises par des diplômés en information documentaire ces dernières années. Depuis 2013, le canton a délégué sa compétence à la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL). La Coordination des bibliothèques scolaires est un organe rattaché à la BCUL. Elle a pour mission d'assurer à tous les élèves un accès adéquat à une bibliothèque et des prestations de qualité (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2020). Des normes ont été élaborées afin d'unifier les prestations (qualification professionnelle du personnel, animations, collections...). Dans le document intitulé *Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires* est formulée l'exigence de personnel diplômé en information documentaire :

« La ou le bibliothécaire scolaire est au bénéfice d'un Bachelor HES de spécialiste en information documentaire. » (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 23)

⁴⁶ Traduction libre. Citation originale : « Professional know-how changes as the environment changes. »

⁴⁷ Traduction libre. Citation originale : « Utilising experts from others fields in service production »

En complément au Bachelor en information documentaire, un CAS de bibliothécaire en milieu scolaire est requis ou du moins l'engagement à le suivre en cours d'emploi :

« La ou le bibliothécaire scolaire doit en outre être titulaire d'un Certificate of advanced studies (CAS) Bibliothécaire en milieu scolaire (BMS)³³ ou s'engager à suivre la formation. » (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 23)

Le *Plan directeur des bibliothèques 2019-2023* du canton du Valais définit l'objectif stratégique suivant : « pérenniser les acquis du troisième plan directeur », dont notamment la professionnalisation du personnel des bibliothèques (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 9). Le réseau valaisan favorise la professionnalisation depuis plusieurs années mais constate qu'elle est encore trop partielle. L'engagement de personnel non formé dans des rôles multitâches et à temps très partiel est problématique (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 28). Deux objectifs opérationnels sont définis dans le plan directeur actuel, l'un visant l'engagement de personnel qualifié et l'autre l'acquisition d'une formation professionnelle reconnue par tous les responsables de bibliothèques, par exemple au moyen d'un CFC selon l'article 32 de l'OFPr (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 11).

« Les directives cantonales actualisées prévoient que le personnel engagé en bibliothèque bénéficie d'une formation reconnue et d'un engagement clair quant à son statut, son salaire et une formation continue régulière. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 11)

« En collaboration avec les associations professionnelles, les services cantonaux concernés élaborent une stratégie et un dispositif encourageant et favorisant l'acquisition par tous les responsables des bibliothèques d'une formation professionnelle reconnue telle que par exemple le CFC d'agent en information documentaire, en soutenant la formation effectuée selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle pour les personnes formées CLP ou disposant des prérequis nécessaires. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 11)

Un objectif visant la professionnalisation se trouve également dans la stratégie des bibliothèques régionales du canton de Berne :

« Les bibliothèques régionales ont au moins une personne qui possède une formation spécialisée dans le domaine de l'information et de la documentation (CFC ou diplôme HES). Cet objectif sera réalisé à l'occasion des nouveaux engagements. » (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 5)

Différents moyens de professionnalisation sont proposés par ces quelques cantons. Dans les bibliothèques scolaires vaudoises, le personnel non formé a été progressivement remplacé par des professionnels de l'information. Le réseau valaisan a choisi d'engager à l'avenir du personnel bénéficiant d'une formation reconnue, tout comme le canton de Berne. Il exige également l'acquisition d'une formation professionnelle reconnue par tous les responsables de bibliothèques, mentionnant notamment l'obtention d'un CFC d'agent en information documentaire en cours d'emploi.

La Bibliothèque départementale de la Manche estime indispensable la présence de personnel formé dans les communes de plus de 1'500 habitants. Dans cette période où les bibliothèques doivent repenser leurs missions, diversifier leurs offres pour rester attractives, du personnel qualifié en information documentaire est d'autant plus nécessaire. Les bénévoles peuvent

apporter une aide précieuse (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 8).

Trois éléments ressortant de ces différentes lignes directrices justifient la qualification professionnelle : 1) l'uniformisation et la qualité des prestations (canton de Vaud) 2) l'expertise nécessaire en recherche documentaire (canton du Valais) 3) la période de défi, d'évolution des bibliothèques et du métier (Département de la Manche).

La professionnalisation concourt à la mise à disposition de services de qualité. Pour assurer un tel service, des compétences acquises lors d'une formation professionnelle reconnue sont nécessaires. La professionnalisation permet aussi de transmettre des compétences propres au domaine des bibliothèques : les compétences informationnelles. C'est notamment grâce à cette plus-value que les bibliothèques se distinguent d'Internet. Ainsi, du personnel formé et sensibilisé aux défis actuels de ces institutions est indispensable. Il pourra développer avec son équipe et les différents partenaires une vision et des objectifs afin de faire évoluer sa bibliothèque.

2.1.10 Communication

Développer une présence active dans les réseaux sociaux

Deux lignes directrices présentent un objectif dont le but est la présence des bibliothèques dans les réseaux sociaux. La stratégie des bibliothèques publiques de Finlande encourage les bibliothèques à participer à la communauté en ligne et à planifier leur participation dans les médias sociaux (The Council for Public Libraries (Fi) 2016, p. 14). Afin d'atteindre leurs clients potentiels, les bibliothèques valaisannes avaient pour objectif dès 2012 de développer une présence active dans les réseaux sociaux pertinents (Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport 2012, p. 20). Il est intéressant de noter que « The Council for Public Libraries » de Finlande rattache ce but de présence dans les médias sociaux à la valeur que représente le sens de la communauté. Ainsi, les liens avec les publics sont à construire à la fois dans un espace physique et virtuellement.

Développer une stratégie marketing et une communication commune

A l'instar des entreprises privées, plusieurs réseaux de bibliothèques réfléchissent à une stratégie de communication. Dans les lignes directrices apparaissent des termes tels que « stratégie marketing », « plan de communication », « campagne de communication ». A la crainte d'une dérive marchande des institutions documentaires publiques, Mathilde Servet répond ainsi : « les objectifs poursuivis [en bibliothèque] ne sont pas d'ordre financier. Il s'agit avant tout d'amener l'utilisateur à la culture par des voies variées, attrayantes et novatrices [...] » (2010, p. 63). La consultation publique menée dans le Département de la Manche a révélé une image très traditionnelle des bibliothèques. Selon les propos de certains Manchois, elles s'adressent uniquement aux enfants, elles sont contraignantes, scolaires et ne proposent des prestations qu'en lien avec les livres (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 10). D'où la nécessité d'un plan de communication afin d'actualiser l'image des bibliothèques, de renforcer leur attractivité, de les rendre visibles et reconnues. Voici une proposition faite lors de la phase de consultation :

« Mener une campagne départementale de communication pour valoriser les bibliothèques avec des slogans choc (« ne pas fréquenter la bibliothèque nuit gravement à la santé de votre cerveau ») » (Conseil départemental de la Manche, Délégation à la culture, Bibliothèque départementale 2020, p. 10)

Dans la *Stratégie de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne pour le réseau des bibliothèques régionales*, une mesure opérationnelle est formulée visant « l'élaboration d'une stratégie marketing et d'une communication commune » (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 6). Le réseau valaisan fait un bilan positif du plan de communication élaboré durant le deuxième plan directeur (2007) et mis en œuvre durant le troisième plan directeur (2012) (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 21). Ce plan de communication pour l'ensemble du réseau des bibliothèques visait différents publics : 1) les décideurs afin de les sensibiliser à l'importance des bibliothèques dans la politique culturelle, éducative et sociale 2) le public afin lui faire connaître les prestations 3) les bibliothèques et leur personnel afin de les rendre conscients des évolutions futures (Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport 2012, p. 14). Le site web et le logo ont été renouvelés. Pour le nouveau logo, un concours a été mis en place auquel un graphiste de chaque région du canton a participé.

Figure 2 : Logo de l'association BiblioValais



(Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service de la culture, Médiathèque Valais 2012, p. 10)

Ce logo a été décliné de plusieurs manières : carte bibliopass Valais Wallis, logo de l'association BiblioValais Excellence (Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service de la culture, Médiathèque Valais 2012, pp. 10-11).

Figure 3 : Carte bibliopass Valais Wallis



(Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service de la culture, Médiathèque Valais 2012, p. 11)

Figure 4 : Logo de la certification qualité BiblioValais Excellence



(Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service de la culture, Médiathèque Valais 2012, p. 11)

La Médiathèque Valais a également développé une stratégie de communication de ses plans directeurs. Un communiqué de presse a été réalisé en 2019, ainsi qu'un dépliant résumant le *Plan directeur des bibliothèques 2019-2023*. En 2012, un dossier et une conférence de presse avaient également été préparés. La communication autour de l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices permet ainsi de faire connaître les prestations des bibliothèques au public.

Un trait commun relevé dans la communication de la Bibliothèque départementale de la Manche et de la Médiathèque Valais est l'utilisation d'infographies. C'est un moyen qui permet de présenter des chiffres de manière plus attractive que de simples statistiques⁴⁸. Communiquer quelques chiffres est une manière de faire connaître l'étendue des prestations offertes (nombre de ressources papier / électroniques, nombre d'animations, nombre d'heures d'ouverture, nombre d'équivalents temps plein à disposition pour conseiller / servir, espace à disposition, ...).

2.1.11 Ecologie

Sensibiliser à l'écologie en organisant des activités autour de ce thème et utiliser les ressources de manière respectueuse de l'environnement

Le canton du Valais avait formulé un objectif en lien avec le développement durable dans le *Plan directeur des bibliothèques 2012*.

« Chaque bibliothèque subventionnée propose des animations ou services spécifiquement destinés à favoriser la réflexion et l'action en faveur du développement durable. » (Canton du Valais, Département de l'éducation, de la culture et du sport 2012, p. 24)

Cet objectif de médiation culturelle autour du développement durable a été atteint selon le bilan présenté en annexe du plan directeur de 2019 (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 24). Plusieurs animations ont eu lieu pour sensibiliser le public à cette thématique dont par exemple une exposition réalisée à la Médiathèque Valais – Martigny en collaboration avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne. Cette exposition, intitulée « En terrain sensible. Regards d'artistes sur la montagne », présentait les travaux de plusieurs photographes. Quelques

⁴⁸ L'Office fédéral de la statistique a réalisé plusieurs infographies intéressantes : *La Suisse en 23 infographies* (Confédération suisse, Office fédérale de la statistique 2019).

documents historiques de la Médiathèque Valais, tels que des films d'archives et des anciennes photographies, venaient « renforcer le propos et nourrir la réflexion globale en faveur du développement durable des régions de montagne » (Canton du Valais, Service de la culture 2016). L'action environnementale peut être associée à une mise en valeur de documents, une exposition ou encore la sensibilisation des collaborateurs et lecteurs (Bressoud Guérin 2012, p. 137).

La certification qualité des bibliothèques du réseau valaisan compte sept processus⁴⁹. Le processus « Logistique » concerne la sécurité et la santé au travail, ainsi que la gestion environnementale.

« [...] les soucis liés à la gestion environnementale, bien souvent attribués à ceux qui polluent, à savoir les industries, les entreprises agricoles, semblent tout à fait étrangers au monde des bibliothèques. Or, comment gèrent-elles l'élimination de leurs déchets, des ouvrages mis au pilon ? Comment gèrent-elles l'utilisation du papier, la consommation énergétique (lumières, ordinateurs...), sont-elles attentives au fonctionnement de leurs fournisseurs ? » (Bressoud Guérin 2012, p. 134)

Les bibliothèques participant à cette certification qualité sont ainsi rendues conscientes de petites actions possibles en faveur du développement durable. Dans le *Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information*, le personnel des bibliothèques est encouragé à utiliser les ressources de manière efficace et respectueuse de l'environnement (BIS 2013, p. 2).

Le développement durable, tel que défini dans l'agenda 2030 de l'ONU, comprend trois dimensions : sociale, économique et environnementale (Nations Unies 2015, p. 2). Les bibliothèques peuvent-elles contribuer à la mise en œuvre des 17 objectifs de cet agenda ? Ou du moins sensibiliser les publics à ces thématiques ? Bibliomedia affirme sur son site Internet s'engager pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 de l'ONU en Suisse (Bibliomedia 2020a). Par leurs missions, les bibliothèques contribuent déjà à la réalisation de certains objectifs, tels qu'une éducation de qualité ou la réduction des inégalités⁵⁰. L'objectif 16 contient un article qui concerne directement les bibliothèques : « garantir l'accès public à l'information » (Confédération suisse 2020b)⁵¹. Les bibliothèques peuvent-elles contribuer à la mise en œuvre d'autres objectifs liés à l'environnement, par exemple ?

⁴⁹ Depuis 2015, la certification qualité des bibliothèques n'en compte plus que six : cinq processus métiers et un pour la gestion du système.

⁵⁰ La Commission Biblio2030 de Bibliosuisse a repris les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU pour les mettre en lien avec les services des bibliothèques : <https://bibliosuisse.ch/fr/Bibliosuisse/Commissions/Biblio2030>

⁵¹ Comme l'explique Amélie Vallotton Preisig, les contenus numériques payants sont de plus en plus nombreux et ainsi uniquement accessibles au travers des bibliothèques pour une partie de la population (Vallotton Preisig 2020, pp. 36-37).

2.2 Structure

Les documents comparés sont de structure et de longueur très variables. Certains éléments se retrouvent tout de même présents dans plusieurs lignes directrices (voir la grille comparative dans l'annexe 2). Quelques points ont paru indispensables car très fréquemment présents dans les plans directeurs analysés, d'autres possibles, car donnant parfois une idée originale, intéressante mais pas essentielle⁵². Une liste de ces éléments se trouve dans l'annexe 4.

Un premier élément indispensable est une **page de titre** sur laquelle figure en général le titre, les noms des auteurs, la date et le lieu d'approbation du document. Un écusson du canton est très souvent présent également. Au niveau du graphisme, il y a beaucoup de différences : certaines pages de titre sont très simples alors que d'autres sont illustrées d'une photo ou de dessins. La **table des matières** permet aux lecteurs de naviguer plus facilement à l'intérieur du document. Une **introduction** et parfois un **préambule** écrit par un Conseiller d'Etat se trouvent au début du document. Le préambule signé par une autre plume que celles des auteurs montre la reconnaissance, l'approbation par les autorités et appuie le contenu du plan directeur. La présentation du **contexte** légal permet également de donner du poids au document stratégique. Il est intéressant de le présenter brièvement lorsqu'il appuie l'élaboration et la mise en œuvre des lignes directrices. Dans le *Plan directeur des bibliothèques 2019-2023* du canton du Valais et dans la *Bibliotheksstrategie 2019-2022* du canton de St-Gall, les articles de loi sont présentés dans la première partie du document, alors que dans l'*Aargauer Entwicklungsplan für öffentliche Bibliotheken 2015*, ils se trouvent en annexe.

Plusieurs cantons mentionnent la **portée** du plan directeur. En général, les institutions concernées par les lignes stratégiques sont précisées. Dans le canton du Valais, le plan directeur a une portée particulière : « il fait partie des conditions auxquelles l'octroi des subventions cantonales est subordonné » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 4). Le **but des lignes directrices** est explicité dans plusieurs documents stratégiques : donner un cadre permettant aux autorités communales et cantonales de prendre des décisions en tenant compte à la fois des intérêts de chaque bibliothèque prise isolément et des intérêts de l'ensemble du réseau (Canton de Berne, Direction de l'instruction publique, Office de la culture 2014, p. 3 et Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 4). Parfois, le but des lignes directrices fait l'objet d'un chapitre séparé (canton du Valais) ; d'autres fois, il est mentionné à l'intérieur d'un chapitre (cantons de Berne et de St-Gall).

Les **changements sociétaux** et la nécessité qu'ont les bibliothèques d'évoluer sont décrits dans plusieurs plans stratégiques. Le canton d'Argovie a créé une suite logique intéressante dans sa structure. Premièrement, les transformations de la société sont présentées : développement des technologies de l'information et de la communication, augmentation de la mobilité et changements démographiques avec un nombre plus élevé de personnes âgées, etc. Deuxièmement, des **défis et des opportunités pour les bibliothèques** sont identifiés en lien avec ces évolutions. En effet, ces changements peuvent être à la fois vus comme des menaces et comme des opportunités par les bibliothèques.

⁵² La structure a été analysée principalement sur la base de lignes directrices suisses.

La **vision** permet d'orienter les bibliothèques dans une direction souhaitée et réfléchie. Elle correspond aux buts visés à long terme. Les **valeurs** sont, dans la plupart des documents, implicites. Seuls le canton du Valais et « The Council for Public Libraries » de Finlande les mentionnent. Le document finnois a la particularité d'être structuré entièrement autour de cinq valeurs. Les **missions** des bibliothèques sont alignées avec la vision et les valeurs. Elles évoluent en fonction des besoins de la société.

Les **objectifs** sont définis quasiment dans toutes les lignes directrices avec des appellations diverses. Si ce n'est le cas, des missions sont présentes. Les cantons des Grisons et de Thurgovie ont défini des principes directeurs / lignes directrices⁵³. Le réseau valaisan distingue des **objectifs stratégiques** et des **objectifs opérationnels**. Les premiers sont plus généraux, alors que les seconds plus précis et plus proches des actions. D'ailleurs, certaines lignes stratégiques présentent des actions (Finlande, Manche) ou encore des mesures (Argovie, Zürich, St-Gall). Quelle que soit l'appellation, il est intéressant de définir des objectifs généraux qui donnent des directions puis des objectifs plus concrets ou des actions / mesures. Le canton du Valais fait une distinction intéressante entre objectifs « à consolider » et objectifs « à développer ». Le canton des Grisons définit trois **priorités**, ce qui permet de mettre en évidence les éléments importants.

Certains documents comportent une **structure enchâssée**. A la suite de chaque objectif sont présentées les mesures / actions qui en découlent (Argovie, Zürich, Finlande). La structure enchâssée comporte deux à trois niveaux. « The Council for Public Libraries » de Finlande, par exemple, formule des valeurs, dont découlent des objectifs, qui amènent à des actions. A l'inverse, le plan directeur du canton du Valais comporte un chapitre listant les objectifs stratégiques, puis un autre listant les objectifs opérationnels. Séparés dans la structure, les deux types d'objectifs sont liés au niveau du contenu. Dans le document valaisan, les **années de mise en œuvre** sont indiquées à côté des **objectifs opérationnels** (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, pp. 11-13). Une autre possibilité est d'élaborer un calendrier, un **plan d'action** comme l'a fait le canton d'Argovie (Kanton Aargau, Département Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 25). Il est intéressant de mentionner brièvement les **ressources** et d'indiquer que d'autres documents détaillent davantage le financement des différentes mesures (planification pluriannuelle et budgets annuels) (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 3 et Kanton Aargau, Département Bildung, Kultur und Sport 2015, p. 27). Les **responsabilités** doivent être définies. Il est nécessaire de définir qui s'occupe du suivi et de l'**évaluation** de la mise en œuvre des lignes directrices. Par exemple, le canton de St-Gall présente les différentes entités qui ont une fonction importante dans la mise en œuvre de la stratégie cantonale des bibliothèques (la Commission des bibliothèques, deux groupes de travail pour les bibliothèques publiques et scolaires, la bibliothèque cantonale et la « Fachstelle ») (Kanton St-Gallen, Amt für Kultur 2018, pp. 20-23). Un autre exemple est le canton du Valais qui définit les responsabilités pour la mise en œuvre, l'évaluation et la mise à jour du plan directeur :

⁵³ En allemand « Leitsätze »

« Chaque service de l'administration cantonale pour son domaine de compétence, veille à la mise en œuvre du Plan directeur. La Médiathèque Valais en assure la supervision, la coordination et prépare sa mise à jour. Chaque année, elle fait l'état d'avancement de sa mise en œuvre dont elle publie la synthèse dans le cadre de son rapport annuel. » (Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 2019a, p. 4)

Trois éléments sont parfois présentés afin de justifier les futures lignes directrices. Ils explicitent la démarche, la réflexion qui a conduit à définir les nouveaux axes de développement des bibliothèques. Un **bilan des dernières lignes directrices** est souvent présent, parfois en annexe. L'atteinte des objectifs y est évaluée ; lorsqu'elle n'est que partielle, certains buts seront repris dans le nouveau plan directeur. Une **analyse stratégique**, parfois appelée « analyse SWOT » ou « état des lieux », met en évidence les forces et les faiblesses du réseau de bibliothèques. Dans le Département de la Manche, les **résultats de la consultation publique** sont présentés. Ils permettent de mieux connaître les souhaits et les besoins des (non)-clients. Ces trois éléments d'analyse peuvent être placés dans les annexes ou dans le corps du document. La **présentation du réseau** de bibliothèques ou la mise en évidence de **quelques chiffres** est une bonne manière de mettre en valeur ce qui est fait actuellement dans ces institutions. Pour terminer, plusieurs lignes directrices comportent un **glossaire** pour définir quelques termes et abréviations. Le canton du Valais a réalisé un **dépliant** qui est destiné au public et résume les points principaux du plan directeur. Plusieurs documents stratégiques ont choisi une **ligne graphique** : les cantons de St-Gall et de Zürich ont défini une couleur, les cantons du Valais et d'Argovie ont privilégié l'utilisation de différentes couleurs pour faciliter la lisibilité.

3. Etat des lieux du paysage bibliothéconomique du canton du Jura

L'état des lieux consiste principalement en une synthèse d'entretiens réalisés avec des bibliothécaires jurassiens, membres de la Commission des bibliothèques du canton du Jura. Dans l'annexe 6 se trouve la grille d'entretien utilisée. Des éléments supplémentaires proviennent des *Statistiques 2017-2018* (Commission des bibliothèques du canton du Jura 2018), d'une étude de 2007 *Regards croisés sur les bibliothèques jurassiennes* (Fornierod, Rais Hugi, Rérat-Oeuvray 2007) et d'un mandat pour l'Association jurassienne de bibliothécaires réalisés par des étudiants de la HEG (Duruz, Hékimian, Houriet, Vergères, Boss 2019).

3.1 Forces

3.1.1 Une offre complémentaire

Le canton du Jura propose une offre riche et complémentaire à ses lecteurs grâce à des bibliothèques de types variés sur son territoire.

Tableau 2 : Liste des bibliothèques du canton du Jura

Publique régionale
Bibliobus de l'Université populaire jurassienne (BUS) (104 localités desservies JU et BE)
Bibliothèque municipale de Porrentruy - Bibliothèque des adultes (BMP)
Bibliothèque municipale de Porrentruy - Bibliothèques des jeunes (BJP)
Bibliothèque municipale de Delémont - Bibliothèque des adultes (BMD)
Bibliothèque municipale de Delémont - Bibliothèque des jeunes
Publique locale
Bibliothèque aux mille et un livres – Bassecourt (BPB)
Bibliothèque communale et scolaire – Le Noirmont (BNO)
Spécialisée pour tout public
Bibliothèque cantonale jurassienne (BiCJ) – Porrentruy
Spécialisée pour public spécialisé
Médiathèque de l'Ecole de culture générale (ECG) – Delémont
Bibliothèque de l'Ecole des métiers de la santé et du social (EMS2) – Delémont
Médiathèque de l'Ecole de Commerce et de l'Ecole professionnelle commerciale – Delémont (ECD)
Médiathèque du lycée cantonal de Porrentruy (LCP)
Médiathèque HEP-BEJUNE – Delémont
Bibliothèque HE-Arc Santé – Delémont
Bibliothèque des tribunaux jurassiens– Porrentruy
Fondation rurale interjurassienne – Courtételle
Archives de l'ancien Evêché de Bâle – Porrentruy
Scolaire
Médiathèque du Collège de Delémont (9-11 ^e)
Bibliothèque du Collège Saint-Charles (Collège et lycée privés) – Porrentruy
Bibliothèque communale et scolaire – Le Noirmont (BNO)

(Duruz, Hékimian, Houriet, Vergères, Boss 2019)

3.1.2 Les Jurassiens sont très attachés à la lecture

Les Jurassiens accordent beaucoup d'importance à la lecture. Dès le 19^e siècle, mais surtout lors de la création du canton du Jura, les auteurs se sont fortement engagés. A travers des textes et des lectures, ils ont montré qu'il était possible de porter un idéal à travers l'écriture et la lecture. D'autres se sont battus différemment, mais la lecture reste un élément fondateur du canton du Jura.

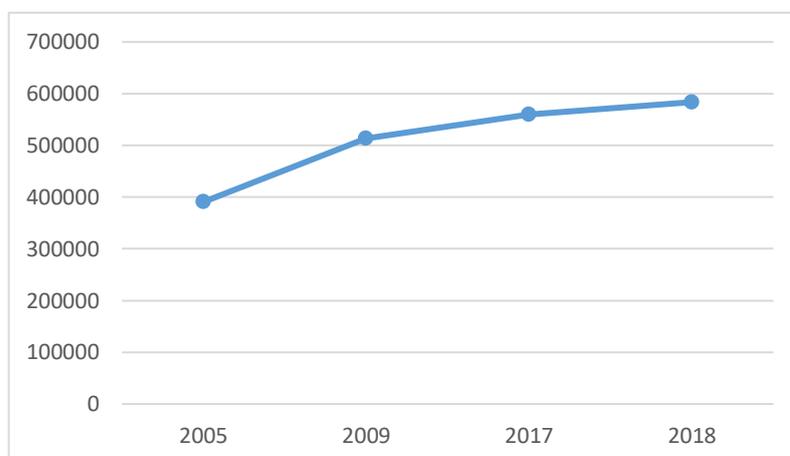
Les statistiques des bibliothèques nous montrent que ce fort intérêt existe encore aujourd'hui. Le nombre de prêts est en légère augmentation et le nombre d'utilisateurs actifs varie tout en laissant paraître une tendance à la hausse.

Tableau 3 : Statistiques des prêts et des utilisateurs actifs

	2005	2009	2017	2018
Prêts	390604	513897	559370	583712
Utilisateurs actifs	14248	17031	15228	16214

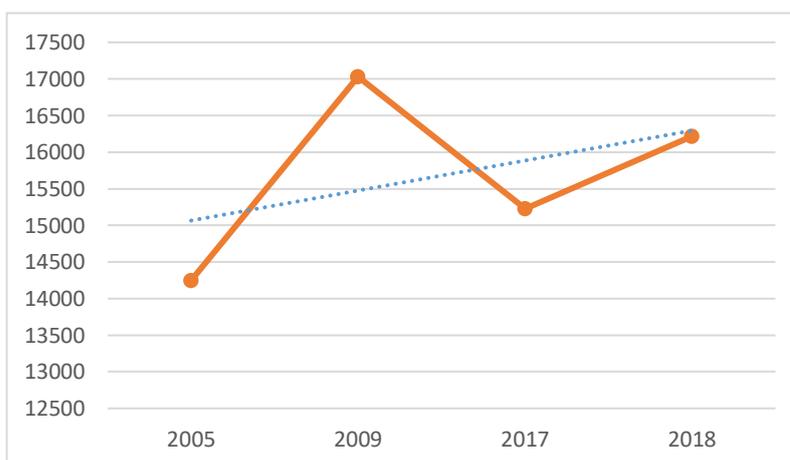
(Commission des bibliothèques du canton du Jura 2018)

Figure 5 : Evolution du nombre de prêts



(Commission des bibliothèques du canton du Jura 2018)

Figure 6 : Evolution du nombre d'utilisateurs actifs



(Commission des bibliothèques du canton du Jura 2018)

3.1.3 De nombreuses activités de médiation culturelle

Malgré un petit nombre d'équivalents temps plein (33 EPT selon les statistiques de 2018 pour le canton du Jura), les bibliothèques jurassiennes sont dynamiques et de nombreuses animations sont mises en place : éveil aux livres pour les tout-petits, lectures à haute voix, livres à l'eau, conférences, expositions, Delémont'BD, nuit du conte, jeu Fort-Boyard, soirées films, ... Plusieurs activités de médiation culturelle sont organisées par les bibliothèques de façon autonome, en fonction de leurs priorités et de leurs lectorats.

Il y a aussi des animations en commun, qui sont bénéfiques, non seulement pour la collaboration, mais également parce qu'elles permettent aux petites structures, qui n'ont pas forcément de budget pour les activités, d'y participer.

L'action *Né pour lire*, coordonnée par la Bibliothèque cantonale, est présente dans les bibliothèques de lecture publique (Bibliothèque des jeunes de Delémont, Bibliothèque des jeunes de Porrentruy, Bibliothèque du Noirmont et Bibliobus).

Le *Samedi des bibliothèques* est un autre événement commun chapeauté par la Bibliothèque cantonale qui aurait dû avoir lieu pour la première fois dans le canton du Jura cette année 2020, mais cela n'a pas été possible en raison de l'épidémie de SARS-CoV-2.

3.1.4 Promotion des bibliothèques

L'action *Le Jura s'éclate de lire* est également un événement commun proposé par la Commission des bibliothèques jurassiennes. Il s'agit d'une exposition itinérante de photographies, qui a été présentée dans les districts du canton du Jura entre 2018 et 2019 (République et canton du Jura, 2020). C'est un événement commun, mais c'est aussi une forme de communication, de promotion des bibliothèques auprès du public. C'est également un projet interdisciplinaire intéressant qui allie photographie et lecture. Les classes jurassiennes ont participé à la démarche en recevant le photographe Jean-Marc Godès et en réalisant des laboratoires d'écriture.

Figure 7 : Photographie de l'exposition « Le Jura s'éclate de lire »



(République et canton du Jura, 2020)

3.1.5 Un réseau bien développé

Les animations communes, présentées dans le sous-chapitre précédent, sont une façon de renforcer la collaboration et de travailler en réseau. Le RBNJ (Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes) a instauré une navette pour la circulation des livres et des lecteurs entre les principales bibliothèques des cantons de Neuchâtel et du Jura. Grâce à ce réseau, les lecteurs bénéficient d'un catalogue collectif virtuel, du prêt inter et d'une carte utilisable dans les différentes bibliothèques faisant partie de ce réseau. Le RBNJ est rattaché à RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale). Les bibliothèques faisant partie du RBNJ sont ainsi mises en lien avec un ensemble plus large.

Des changements auront lieu prochainement avec le passage à RERO+⁵⁴ et le départ de l'Université de Neuchâtel, de la HEP-BEJUNE et de la HE-Arc Santé dans SLSP⁵⁵. Malgré cette reconfiguration qui aura lieu au mois de décembre, la volonté de réseau reste forte. Les bibliothèques du RBNJ souhaitent se coordonner entre elles pour pouvoir continuer à travailler ensemble. Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions afin de maintenir le prêt entre bibliothèques.

3.1.6 Du personnel compétent

Le personnel des bibliothèques est compétent et bien formé (CFC d'AID, Bachelor à la Haute école de gestion de Genève, ESID, ABS/BBS)⁵⁶. Les bibliothécaires jurassiens sont enthousiastes dans les actions qu'ils mettent en place et dans les contacts qu'ils ont avec le public.

La plupart des bibliothèques scolaires fonctionnent avec des enseignants au bénéfice d'une décharge horaire pour cette tâche. La Bibliothèque publique et scolaire du Noirmont, la Médiathèque du Collège de Delémont, la Bibliothèque du collège Saint-Charles à Porrentruy et la bibliothèque de l'école de Saignelégier font exception à cette habitude et sont tenues par du personnel professionnel. Dans les entretiens réalisés, certaines idées de développement sont apparues en lien avec les bibliothèques scolaires (voir point 3.2.3).

3.1.7 Espace Renfer

L'Espace Renfer est un nouvel espace d'accueil de la Bibliothèque cantonale jurassienne. Il a été réalisé grâce au don fait par Marcel Renfer, fils de l'écrivain Werner Renfer, pour mettre en valeur l'œuvre de son père. Différentes animations y sont proposées ; elles rencontrent beaucoup de succès.

3.1.8 Historique d'une évolution

En 2007, un travail d'études a été réalisé mettant en avant plusieurs propositions concrètes de développement. Aujourd'hui, on peut constater que plusieurs éléments ont été mis en œuvre. 1) Des stagiaires et des apprenants sont accueillis dans les institutions documentaires jurassiennes. 2) Un cahier des charges pour le bibliothécaire cantonal a été réalisé. 3) Une

⁵⁴ RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) se transforme d'ici 2021 et proposera un nouveau logiciel RERO ILS.

⁵⁵ SLSP (Swiss Library Service Platform) est un système qui rassemblera l'information des bibliothèques scientifiques suisses. Cette plateforme concerne donc les bibliothèques académiques.

⁵⁶ Les diplômes ESID, ABS/BBS sont considérés comme équivalents au Bachelor en information documentaire dispensé actuellement par la Haute école de gestion de Genève (HEG)

campagne de sensibilisation a été réalisée sous la forme de l'exposition *Le Jura s'éclate de lire*. 4) Plusieurs bibliothèques jurassiennes ont été intégrées dans RERO. 5) Une personne ressource a été engagée pour la promotion du livre et de la lecture. Il s'agit de la chargée de mission à la promotion de la lecture. Malheureusement, son poste est passé de 50% à 25% ; il concerne donc maintenant surtout les bibliothèques scolaires. 6) Le prêt entre bibliothèques jurassiennes est possible pour celles qui sont intégrées dans RERO et fonctionne bien.

3.2 Potentiels de développement

3.2.1 Une mise en réseau optimisée

Grâce à la collaboration, il est possible d'offrir de meilleures prestations. Le canton du Jura est relativement petit en comparaison d'autres cantons, notamment en termes d'EPT dans les bibliothèques⁵⁷. Il a donc besoin de collaborer avec les autres cantons pour offrir les meilleurs services possible⁵⁸. De plus, aujourd'hui, la population est beaucoup plus mobile qu'autrefois, ce qui fait du réseau une nécessité. Il serait vraiment intéressant, selon l'avis des professionnels interrogés, que les livres et les lecteurs puissent circuler. Cela signifie que l'idéal serait qu'un lecteur puisse emprunter dans une bibliothèque et rendre dans une autre par exemple. Différents éléments pourraient être développés pour renforcer le réseau. Actuellement, toute une réflexion est en cours concernant l'articulation entre les deux systèmes qui seront mis en place en fin d'année 2020. La médiathèque de la HEP BEJUNE et la bibliothèque de la HE-Arc Santé à Delémont partiront dans SLSP, mais il est souhaité que le prêt inter puisse encore se faire avec les bibliothèques jurassiennes qui feront partie de RERO21.

Le Bibliobus fonctionne de manière autonome, ainsi que la Bibliothèque municipale de Porrentruy et la Bibliothèque publique et scolaire du Noirmont. Un catalogue collectif serait vraiment intéressant pour élargir l'offre à disposition des lecteurs. Ce serait idéal d'avoir une base de données commune pour les lecteurs et une carte unique pour leur permettre d'utiliser les différentes bibliothèques sans devoir se réinscrire, ni utiliser plusieurs cartes différentes.

Un tournus au niveau de la formation pourrait être mis en place afin de proposer un apprentissage permettant de découvrir différentes institutions. L'apprenti pourrait ainsi découvrir la variété du travail dans le domaine de l'information documentaire.

Un souhait formulé lors des entretiens est l'ouverture des espaces à tous les publics. Par exemple, un jeune, habitant le canton mais étudiant dans un autre canton, aurait ainsi la possibilité de réviser dans une bibliothèque proche de son domicile. La question se pose surtout pour les bibliothèques spécialisées avec un public spécialisé.

Pour favoriser les échanges entre professionnels, une rencontre entre bibliothécaires pourrait être organisée une fois par année. Le but serait également d'y présenter les nouveaux projets et de sensibiliser aux défis futurs.

3.2.2 Des heures d'ouverture adaptées aux besoins

La population étant de plus en plus active en semaine, une ouverture le samedi ou le dimanche est à envisager. Plusieurs bibliothèques ouvrent déjà le samedi à Porrentruy ou Delémont, ainsi que le Bibliobus. Le district des Franches-Montagnes semble disposer de peu de

⁵⁷ 33 EPT selon les statistiques de 2018

⁵⁸ Selon un bibliothécaire rencontré, le canton du Jura n'a pas la possibilité de créer son propre système de manière autonome comme le canton de Vaud l'a fait.

personnel et d'heures d'ouverture, en comparaison des districts de Delémont et de Porrentruy. La Bibliothèque publique et scolaire du Noirmont dessert les Franches-Montagnes avec un EPT de 0.2 seulement. Le Bibliobus complète l'offre de cette région. Les ressources sont faibles pour une offre adéquate d'heures d'ouverture et d'animations à destination des publics communaux et scolaires.

3.2.3 Un accès à des prestations de qualité pour tous les élèves

Dans les entretiens réalisés, il est ressorti que certaines bibliothèques scolaires se trouvent dans des locaux inadéquats, tels que les sous-sols. La plupart des bibliothèques scolaires sont tenues par des enseignants qui reçoivent une décharge horaire. Ceci implique qu'elles sont gérées par des personnes qui ont peu de temps à disposition pour cette mission, peu de formation dans ce domaine et ne peuvent s'engager fortement dans cette tâche. La fréquentation d'une bibliothèque est inscrite dans le *Plan d'études romand* (PER). Offrir cette possibilité à chaque élève dans des locaux accueillants avec des collections et des animations attractives est une manière de favoriser l'égalité des chances de chacun. Il serait également intéressant de développer un catalogue commun pour les bibliothèques scolaires.

3.2.4 Un accès gratuit aux collections et aux services

Dans le canton, différentes modalités d'accès sont proposées aux habitants selon les bibliothèques. L'accès peut être gratuit ou payant. La Bibliothèque municipale de Porrentruy et le Bibliobus fonctionnent avec des cotisations. La gratuité est un élément important, car elle permet d'offrir l'accès aux bibliothèques pour tous. Uniformiser les modalités d'accès dans un même réseau est aussi logique. Le Bibliobus fonctionne avec environ 60'000.- de cotisations des lecteurs chaque année. Une importante réflexion devrait être faite pour réaliser ce projet et si possible obtenir des subventions au niveau politique⁵⁹.

3.2.5 Modification de la loi sur la culture

La *Loi sur l'encouragement des activités culturelles* de 1978 évoque les bibliothèques, mais elle devrait être modifiée pour avoir davantage de poids. Il pourrait y être inscrit que la Bibliothèque cantonale a pour mission de développer le réseau et de soutenir les bibliothèques du canton (financièrement et en transmettant son savoir-faire). L'utilisation des subventions pour influencer, telle que pratiquée dans le Valais, est une manière intéressante d'inciter les bibliothèques à se développer.

3.2.6 Développement du numérique

Le numérique se développe de plus en plus dans le canton du Jura. Par exemple, dans les bibliothèques spécialisées, l'accès à des bases de données scientifiques augmente ; l'offre d'ebooks de Bibliomedia est proposée dans plusieurs institutions ; l'accès à des bouquets de revues pédagogiques est possible pour les étudiants de la HEP-BEJUNE ; la Bibliothèque cantonale jurassienne participe à la stratégie de numérisation de l'Office de la culture et propose déjà plusieurs revues et journaux en ligne ; elle met également à disposition du public un accès gratuit à Pressreader. De plus, toutes les bibliothèques rattachées au RBNJ proposent un accès à Europresse.

Un service de référence en ligne est une offre qui pourrait correspondre à un besoin. Plusieurs cantons en ont mis un en place, tel que Genève avec *InterroGe* et le Valais avec *Le Valais en*

⁵⁹ 2 cantons et 69 communes participent au financement du Bibliobus.

questions. Un tel service rencontre du succès et permet de mettre en valeur le patrimoine du canton et les collections des bibliothèques.

3.2.7 Face au manque de temps et de ressources

Dans les entretiens, le manque de temps et de ressources pour de nouvelles collaborations est ressorti à plusieurs reprises. En effet, chacun est déjà fortement impliqué pour le développement de sa bibliothèque. Face à ce constat, l'engagement d'un professionnel ayant pour mission le développement du réseau est intéressant. Pour la mise en place de manifestations communes dans le canton, l'engagement d'un médiateur culturel pourrait être pertinent. Le rôle de cette personne pourrait également être de coordonner les différentes animations réalisées dans les bibliothèques et dans les centres culturels.

Un délégué des bibliothèques, lié à la Bibliothèque cantonale, pourrait être désigné et avoir pour mission le développement du réseau du canton du Jura. Pour que ce poste ait une certaine influence sur les bibliothèques du canton, un pouvoir financier est nécessaire⁶⁰. Grâce aux subventions proposées pour la mise en place de certains projets, ce poste aurait également un pouvoir incitatif de passage à l'action.

Le renforcement du poste de la déléguée à la promotion de la lecture ou la création d'un poste de coordination des bibliothèques scolaires serait également une possibilité qui permettrait de développer les prestations des bibliothèques scolaires.

3.2.8 Visibilité des bibliothèques

L'exposition *Le Jura s'éclate de lire* (voir point 3.1.3) était une belle manière de faire connaître les bibliothèques au public. La mise en place d'une autre action de promotion commune de toutes les bibliothèques a été évoquée lors des entretiens. Lors du mandat réalisé pour l'AJB par des étudiants de la HEG, différentes variantes avaient été étudiées : le renouvellement de la carte répertoriant toutes les bibliothèques du canton, la création d'une carte interactive ou encore la réalisation d'une petite vidéo promotionnelle. Un plaidoyer pour les bibliothèques a aussi été évoqué à destination des décideurs. Montrer l'importance des bibliothèques aujourd'hui, alors qu'un flux continu d'informations est mis à disposition sur Internet, est primordial pour que les bibliothèques puissent continuer d'exister⁶¹.

⁶⁰ Dans le réseau valaisan, plusieurs projets sont proposés aux bibliothèques. Leur mise en œuvre est en partie subventionnée par le canton. Par exemple, le passage au logiciel Netbiblio a été proposé avec la répartition des charges suivante : la migration était financée par le canton et les heures pour la correction des notices par les communes (source : entretien avec Mme Imstepf, Médiathèque Valais - Brigue, 22 juin 2020).

⁶¹ Un bel exemple de vidéo promotionnelle au niveau européen réalisée par Public Libraries 2030 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=OgkUZylvsP0> « consulté le 15 mai 2020 ». Dans l'annexe 7 se trouve également un exemple de plaidoyer réalisé par le canton de Fribourg.

4. Propositions d'objectifs à inscrire dans des lignes directrices pour les bibliothèques jurassiennes⁶²

Une liste de 20 propositions a été transmise à la Commission des bibliothèques du canton du Jura (voir annexe 5). Cette dernière en a retenu 5 que je vais approfondir ci-dessous.

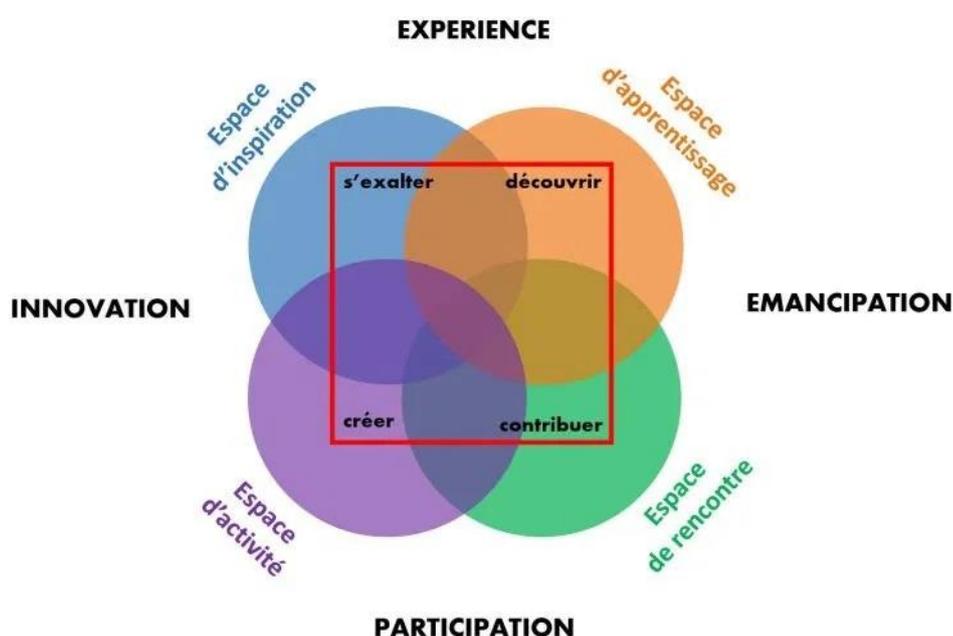
4.1 Développer les bibliothèques en tant que troisième lieu

Le but n'est pas d'apporter de grandes innovations, mais d'indiquer une direction qui est déjà prise par bon nombre de bibliothèques du canton du Jura. En découvrant ces dernières, je me suis rendu compte que plusieurs éléments pointaient déjà vers un troisième lieu (des espaces cafés cosy, des coins lecture pour les enfants accueillants et de nombreuses animations).

4.1.1 Aménagement des bibliothèques : le modèle des 4 espaces

Le modèle des 4 espaces vient du Danemark. Il est concomitant au troisième lieu en France ; il a été présenté dans un article paru en 2012⁶³. Ce modèle ne s'oppose pas à la notion de troisième lieu, mais il l'affine (Beudon 2020).

Figure 8 : Schéma du modèle des 4 espaces



(Beudon 2020)

Il est composé de **trois strates**. La première concerne les **fonctions** d'une bibliothèque, c'est-à-dire ses missions. Quatre fonctions sont identifiées : l'expérience, l'émancipation, la participation et l'innovation. Il est intéressant de noter qu'il n'est pas question d'information, de

⁶² D'entente avec Mme Rérat-Ouvray, représentant la Commission des bibliothèques du canton du Jura, ma mandante, je développe, dans ce chapitre, uniquement des objectifs et non d'autres contenus des lignes directrices, tels que la vision, les valeurs et les missions.

⁶³ Voici la référence de l'article dont est issu le modèle des 4 espaces : JOCHUMSEN, Henrik, RASMUSSEN, Casper Hvenegaard et SKOT-HANSEN, Dorte, 2012. The four spaces – a new model for the public library. *New Library World*. Novembre 2012. Vol. 113, n° 11/12, pp. 586-597. Pour présenter ce modèle, je m'appuierai sur la traduction et l'interprétation qui ont été faites par Nicolas Beudon, conservateur de bibliothèque, formateur et consultant (Beudon 2020).

livres dans ces missions, mais de l'impact que les bibliothèques souhaitent avoir sur la société. La deuxième strate correspond aux types d'**activités** possibles : découvrir, contribuer, créer et s'exalter (en anglais « excite »), c'est-à-dire ressentir de l'enthousiasme, du plaisir. Les proportions de ces activités varient selon les types d'institution. Dans une bibliothèque académique, l'accent sera mis sur « découvrir » et « créer » du savoir, alors que dans une bibliothèque publique, il sera plutôt mis sur « s'exalter » et « contribuer ».

La troisième strate du modèle concerne les **espaces**. Quatre types d'espaces sont présentés ; ils ne correspondent pas forcément à des zones figées, mais plutôt à des types d'espaces qui peuvent être réagencés selon le programme de la bibliothèque et même s'entremêler.

L'espace d'apprentissage

Des outils informatiques, des ressources documentaires et du mobilier sont proposés afin de se former seul ou en groupe, d'y faire des découvertes.

L'espace de rencontre

Des assises, des lieux spacieux et accueillants sont aménagés afin de permettre l'échange, la discussion, la confrontation des points de vue. Il s'agit donc de repousser les collections afin de dégager de l'espace vide que les clients pourront investir pour y séjourner et échanger. Les nouvelles *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques* (Bibliosuisse 2020) mettent en avant l'importance d'offrir une meilleure qualité de séjour aux clients en diminuant l'espace dédié aux collections⁶⁴ (voir point 2.1.8).

L'espace d'activité

Des outils sont mis à la disposition des usagers pour favoriser la création et le partage des connaissances. Plusieurs bibliothèques ont développé des makerspaces⁶⁵ (également nommés fablab et hackerspace) (Etienne et Jacquet 2020, p. 109). Pour mettre en place un espace de création, il n'est pas nécessaire d'investir beaucoup financièrement. Il est tout à fait possible d'imaginer un atelier de couture, de dessin, ...

L'espace d'inspiration

Différents éléments peuvent concourir à enthousiasmer les usagers, à attirer leur curiosité. a) Jouer sur les couleurs, les formes, les matières en aménageant la bibliothèque. b) Proposer des lieux permettant des expositions, des projections, des installations de réalités virtuelles par exemple. c) Mettre en scène les collections et les services de façon attirante.

Pour ce dernier élément, Nicolas Beudon utilise deux approches : le design et le merchandising. Ces deux méthodes permettent d'utiliser l'environnement pour inspirer, pour inciter sans prescrire. Le design correspond à un processus créatif qui s'appuie sur une connaissance fine des usages pour créer des services et des espaces. Le merchandising est un ensemble de techniques pour faciliter la rencontre entre un client et un produit dans un

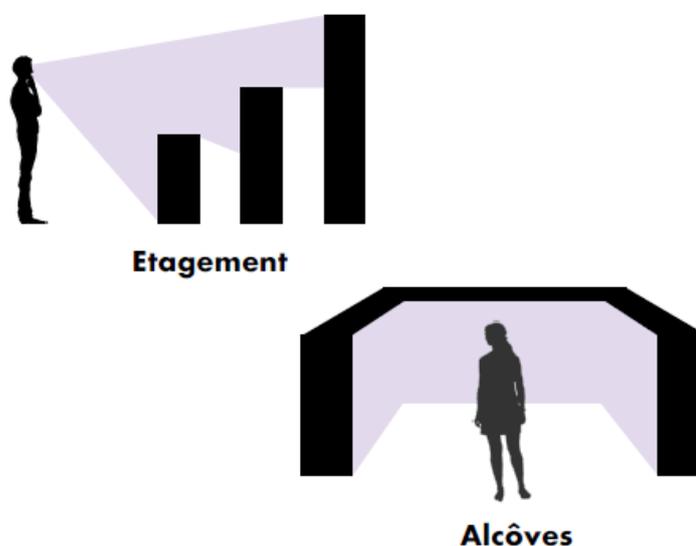
⁶⁴ Il est recommandé de répartir ainsi l'espace : 45 % pour l'espace réservé au public, 30% pour les collections, 25 % pour les bureaux et entrepôts.

⁶⁵ Un makerspace est un lieu où des personnes peuvent se réunir pour créer, bricoler, explorer et découvrir en utilisant une variété d'outils, de matériaux et souvent de technologies (Rendina 2015).

espace de vente. Plusieurs conseils de ces approches commerciales peuvent être appliqués aux bibliothèques.

Exploiter le facing et les tables de présentation est une recommandation du merchandising. Par exemple, des tables thématiques peuvent être programmées, changées tous les quinze jours et enlevées si elles ne fonctionnent pas. Présenter les documents de face dans les rayonnages, rédiger des coups de cœur permet de valoriser les collections. Dans une bibliothèque, on peut être débordé par le choix, surtout si l'on vient d'un milieu où l'on a été peu confronté à la culture. Grâce au facing et aux tables thématiques, le choix est facilité. De plus, les documents de face dans les rayonnages permettent de créer une signalétique intuitive.

Agencer autrement les rayonnages est une autre recommandation du merchandising. La disposition traditionnelle en épis est peu agréable, peu inspirante. Des alcôves (disposition en U) avec éventuellement des assises confortables au milieu ou une table de présentation donnent bien plus envie de flâner et s'arrêter dans les rayonnages (voir annexe 9). Diminuer l'espace dédié aux collections est une manière de rendre la bibliothèque inspirante ! Une autre possibilité est un étagement (différentes hauteurs d'étagères) augmentant ainsi la visibilité des documents à disposition.



(Beudon 2020)

Procéder par itérations, réaménager en fonction des observations faites durant un laps de temps permet d'adapter l'espace aux usages. Il s'agit d'un conseil venant de l'approche du design. Il ne faut pas craindre de faire évoluer les espaces régulièrement.

Une signalétique graphique, une lumière agréable, quelques éléments décoratifs peuvent aussi contribuer à un espace inspirant.

Les 7 lieux est une médiathèque à Bayeux créée par Nicolas Beudon. C'est un bel exemple de bibliothèque inspirante et innovante.

4.1.2 Diversification des services et des animations

Plusieurs bibliothèques se lancent actuellement dans ce que l'on peut appeler la « digital literacy », la formation aux compétences numériques. Certaines mettent à disposition un

espace et des outils technologiques, d'autres proposent des formations ; souvent ces deux éléments se combinent. Hermann Romer, responsable des bibliothèques de Winterthur, affirme qu'il ne faut pas faire, en tant que bibliothécaires, ce que l'on aime faire, mais développer ce dont les gens ont besoin pour façonner leur avenir (SBD 2020). Un espace dédié au numérique et complété par des formations aide les personnes les moins à l'aise avec les nouvelles technologies à se les approprier pour faire face à notre société de plus en plus digitalisée. Un makerspace a été créé à Winterthur en 2015. Des ateliers de création d'un e-book ou d'un blog y sont proposés. On peut également y apprendre la programmation et travailler avec une imprimante 3D (Romer 2016). Le canton du Valais est actuellement en train de développer un makerspace qui pourra être transféré d'une bibliothèque à une autre⁶⁶. Bibliomedia propose des valises de robotique, d'électronique, de vidéo/audio et de bricolage à destination des enfants. Ces malles peuvent être empruntées pour un certain temps par les bibliothèques⁶⁷ (Bibliomedia 2020b, Röthlin 2020). L'espace *Le 4^e* de la bibliothèque municipale de la Cité à Genève est entièrement dédié au numérique ; il comporte notamment différentes places où il est possible de jouer à des jeux vidéo. Différentes animations y sont aussi proposées : par exemple, rencontre d'un Youtuber, atelier de robotique et présentation d'un jeu vidéo.

Pour diversifier les animations, il est possible de demander à chaque bibliothèque de réaliser au minimum trois animations par année, à destination de publics différents et de types variés. Chaque bibliothèque est autonome pour définir les activités qu'elle souhaite et peut proposer en fonction de ses ressources.

4.1.3 Des horaires adaptés

Pour qu'une bibliothèque puisse être un lieu à vivre, un troisième lieu, à côté de la place de travail et du foyer, il est nécessaire que les horaires soient adaptés. Les personnes actives ont peut-être la possibilité d'aller en bibliothèque uniquement le week-end. Pour élargir les horaires d'ouverture sans nécessiter davantage de ressources en personnel, une pratique originale a été développée à Coire. La bibliothèque de cette ville est ouverte le soir et le dimanche mais sans service, sans bibliothécaire. Les usagers peuvent y entrer grâce à leur carte. Un agent de sécurité est présent au moment de la fermeture. La bibliothèque est donc ouverte de 10h à 19h du lundi au vendredi et de 10h à 16h le samedi avec des bibliothécaires. Elle est accessible tous les jours de 6h à 22h (Bibliochur 2020). D'autres bibliothèques dans le monde fonctionnent ainsi. Ce concept s'appelle « Open Library ». A Coire, cela est un succès ; dans les bibliothèques de plus grandes villes, le risque de dégâts est certainement plus élevé.

⁶⁶ Pour davantage d'informations sur l'implantation d'un makerspace en bibliothèque : RAVEDONI, Michael, 2018. *La bibliothèque plateforme : espace dédié à la création, au partage et à la diffusion de culture – exemple par la création d'un makerspace* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de bachelor. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/323640/files/TDB_2380_TB-Finale-MichaelRavedoni.pdf

⁶⁷ Tarif A pour les bibliothèques avec un budget d'acquisition à partir de CHF 40'000 : CHF 150 pour une valise makerspace durant un mois, CHF 75 pour une valise makerspace les mois suivants.
Tarif B pour les bibliothèques avec un budget d'acquisition jusqu'à CHF 40'000 : CHF 80 pour une valise makerspace durant un mois, CHF 40 pour une valise makerspace les mois suivants. Durée maximale de prêt : 3 mois. Ces valises de Bibliomedia sont disponibles en Suisse alémanique et seront bientôt aussi empruntables en Suisse romande.

4.1.4 Une présence virtuelle

Une présence virtuelle est aussi une réponse à la question des horaires d'ouverture. De plus, cette période de fermeture durant le printemps 2020 à cause de l'épidémie de SARS-CoV-2 a montré la nécessité de mettre à disposition des ressources en ligne. La notion de troisième lieu ne peut se penser sans une présence à distance ; il s'agit d'un complément indispensable : offre d'ebooks, de revues, de formations en ligne. Durant le semi-confinement, plusieurs institutions ont listé des sites, des ressources intéressantes disponibles sur Internet⁶⁸. Il s'agit d'un travail de sélection qui peut être très utile pour les usagers.

4.2 Offrir un accès gratuit aux collections et aux services

Une petite précision de terminologie : parler de gratuité n'est pas exact, car les services des bibliothèques coûtent. Ils sont financés par nos impôts et/ou par des sponsors privés. Le terme « librement accessible » est plus adapté (Gorin 2011, p. 2).

Une des propositions de lignes directrices retenues par la Commission des bibliothèques du canton du Jura est d'offrir un accès gratuit aux collections et aux services. Le but est d'uniformiser ce principe dans le canton. La question de la gratuité avait déjà été soulevée il y a une douzaine d'années (Fornerod, Rais Hugi et Rérat-Ouvray 2007).

Plusieurs textes encouragent la gratuité sans pourtant avoir une valeur légale ; il y a notamment le *Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information* (BIS 2013) et le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* (UNESCO 1994). Dans ce chapitre, je vais développer quelques arguments en faveur et défaveur de ce principe et réfléchir aux possibilités et obstacles à sa mise en place.

Un argument souvent avancé par les opposants est que ce qui est gratuit n'a pas de valeur (Accart 2012, p. 51) et l'image des bibliothèques offrant un tel accès en serait péjorée. Cependant, comme le montre Dominique Lahary, avec l'arrivée du numérique, de nombreuses informations sont accessibles librement sur Internet, dont certaines très pertinentes (articles de chercheurs déposés dans une archive ouverte, articles de Wikipédia rédigés par de très bons connaisseurs du domaine concerné, etc.) (2016 pp. 71-72).

Les bibliothécaires jurassiens contactés sont convaincus de l'idéal d'ouvrir les bibliothèques à tous, notamment au travers de la gratuité. Ce n'est pas la crainte de dévaloriser leurs services qui les pousse à exiger le paiement d'un petit abonnement (voir annexe 8), mais plutôt une question financière.

Selon Daniel Le Goff, favorable à la gratuité, les recettes générées par les abonnements représentent une très petite part du fonctionnement de la structure (2012, p. 48). Étonnamment, cet argument est aussi souvent avancé par les politiciens défavorables à la gratuité, ou en tout cas à financer davantage les bibliothèques. Même si ce montant représente une petite partie du budget annuel total, il est tout de même bien utile et il n'est pas facile de le supprimer sans compensation (voir annexe 8). Il ne faut pas que l'offre et la qualité des services soient diminuées. La discussion d'un accès gratuit a déjà été abordée à la

⁶⁸ Voir notamment la liste de ressources réalisée par la bibliothèque de Delémont : <http://www.delemont.ch/fr/Tourisme-culture-et-loisirs/Vie-culturelles/Bibliotheque/Ressources-numeriques.html> et les initiatives de plusieurs bibliothèques répertoriées sur le site de Bibliosuisse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Shop/La-lecture-aux-temps-du-Corona>

bibliothèque de Porrentruy. Les autorités de la Ville ne sont pas prêtes à subventionner davantage la structure ; le budget d'acquisition et d'animation serait donc diminué. Comment offrir un accès gratuit sans diminuer nos prestations ?

Deux arguments me semblent montrer l'importance de la gratuité. Le premier est le besoin d'uniformiser l'accès aux bibliothèques jurassiennes. Le deuxième est l'incitation à l'utilisation des bibliothèques grâce à des collections et des services accessibles sans frais. Ou pour le dire autrement, des frais d'inscription peuvent représenter un frein pour les plus défavorisés, pour ceux qui auraient justement le plus besoin de l'offre des bibliothèques (Gorin, 2011, p. 2). L'arrivée d'Internet ne rend pas les bibliothèques obsolètes. Au contraire, la partie de la population la plus défavorisée est privée de l'information numérique, ne possédant pas les outils informatiques pour y accéder. De plus, une quantité toujours plus grande de contenus numériques est payante. Les bibliothèques permettent à tous d'accéder à ces informations (Valloton Preisig 2020, pp. 36-37).

Un parallèle peut être fait avec les études actuellement réalisées aux Etats-Unis concernant les amendes en bibliothèque. Plusieurs institutions documentaires américaines ont décidé de ne plus taxer les retards. Un exemple significatif est l'établissement de Chicago qui, en supprimant les pénalités de retard, a vu revenir les livres et également de nombreux clients (Solym 2019). Les amendes éloignent les personnes qui auraient le plus besoin des ressources de la bibliothèque, c'est-à-dire ceux qui ont peu de moyens et sont incapables de payer leurs amendes contrairement aux personnes plus aisées financièrement (Crist et DePriest 2018, pp. 14-15). Toute taxe, que ce soit d'inscription ou de pénalité pour un retard, semble représenter un frein pour une partie de la population ayant peu de moyens financiers.

La bibliothèque de Porrentruy n'exige pas de frais de rappel et est très souple à la section jeunesse en ce qui concerne les livres endommagés / perdus. Un lecteur peut rapporter un livre de son choix pour compenser la perte d'un document. Il s'agit certainement d'une mesure qui favorise l'utilisation de la bibliothèque tout comme la gratuité. Selon Daniel Le Goff, l'augmentation des inscrits grâce à une bibliothèque gratuite est avérée (2012, p. 50). L'exemple de l'institution de Delémont va dans ce sens : il y a quelques années, les frais d'inscription ont été supprimés et le nombre d'inscrits a augmenté.

Les bibliothèques remplissent des missions de l'Etat, en contribuant à l'égalité des chances, en participant à la formation et au maintien du lien social. Le libre accès pourrait aussi être un choix politique afin de mettre ce service à la disposition de la population et en particulier des plus défavorisés.

S'il n'est pas possible de convaincre les autorités, comment proposer des services librement accessibles sans diminuer l'offre et sa qualité ? Faire appel à des sponsors privés n'est pas idéal, car le risque est que les autorités diminuent leurs subventions, voyant que d'autres sources permettent de financer ces institutions documentaires (Gorin 2011, p. 2). Travailler en partenariat avec des associations et les centres culturels peut être un moyen de proposer des activités culturelles sans trop de frais. De plus, chaque partie en ressort gagnante : la bibliothèque permettant par exemple à une petite association de se faire connaître tout en bénéficiant de son animation.

4.3 Attirer les publics

4.3.1 Les adolescents

Une communication bienveillante

Les bibliothèques de Laval (Québec, Canada) ont lancé en 2018 *La Tournée des ados*, une consultation publique auprès des adolescents. Ces derniers ont fait part de leur frustration face aux avertissements et aux sanctions des bibliothécaires. Une action proposée en réponse à ce point est de mieux communiquer les attentes et de tolérer davantage les comportements habituels des adolescents comme le bruit ou la consommation de nourriture (Etienne et Jacquet 2020, p. 130). En effet, il est dommage que le premier contact avec ce public soit négatif. Demander à un groupe de jeunes de chuchoter est irréaliste et incompréhensible pour eux (Etienne et Jacquet 2020, p. 131). Une réflexion quant aux attentes, à la communication et aux espaces dédiés aux adolescents est nécessaire.

Un espace réservé aux ados

Certaines bibliothèques aménagent un espace réservé aux adolescents (de 10 à 16 ans en général) et interdit aux autres publics ; c'est le cas notamment de la Biblo Tøyen à Oslo en Norvège (Etienne et Jacquet 2020, p. 80). C'est aussi une demande qui est ressortie lors de la consultation publique réalisée auprès des ados à Laval (Etienne et Jacquet 2020, p. 130). De plus, une scénographie particulière peut être imaginée. Les jeunes ont participé à la conception de leur espace à la Biblo Tøyen : on y est plongé dans une ambiance sous-marine inspirée de *20'000 lieues sous les mers* (Etienne et Jacquet 2020, p. 62) (voir annexe 10). Dans certaines bibliothèques, de vieux véhicules ont été aménagés pour accueillir une collection de fanzines et/ou offrir des places de choix pour lire (Etienne et Jacquet 2020, p. 65) (voir annexe 10). Enfin, à la bibliothèque centrale de Rotterdam (Pays-Bas), le coin ados a été conçu en matériaux bruts afin que les publics puissent se l'approprier (Etienne et Jacquet 2020, p. 58) (voir annexe 10). Les jeunes peuvent y réaliser des graffitis en laissant libre cours à leur créativité.

Des ateliers de slam

Lors de la consultation publique réalisée par les bibliothèques de Laval, les adolescents ont demandé à avoir des soirées spéciales réservées pour eux (Etienne et Jacquet 2020, p. 131). Il est donc important de proposer des animations destinées ou même réservées à ce public. Des ateliers de slam pourraient les intéresser, permettant de s'approprier la poésie de façon moderne, de jouer avec la langue, les sonorités et les rythmes⁶⁹.

Une collection de jeux vidéo et des animations

Les jeux vidéo se sont introduits ces dernières années dans plusieurs bibliothèques, dont notamment celle de la Cité à Genève. Alors que les jeunes choisissent des jeux vidéo parfois inadaptés à leur âge, une petite collection en bibliothèque bien sélectionnée peut rassurer les parents et faire découvrir d'autres jeux intéressants. Des animations peuvent être réalisées autour des jeux vidéo, une manière pour les jeunes de s'approprier la bibliothèque en tant que

⁶⁹ La Médiathèque Valais a organisé à plusieurs reprises des concours « Slam poésie » en collaboration avec le Service de l'enseignement pour les élèves de 9^{ème} à 11^{ème} années : <https://animation.hepvs.ch/musique/index.php/200-ressources-projets/projets-cycle-3/158-concours-slam-2016-2017>

lieu à vivre, à occuper et finalement découvrir également les autres ressources. La médiathèque de Bayeux, *Les 7 lieux*, a aménagé et décoré un espace pour les jeux vidéo que vous pourrez observer dans l'annexe 11.

Une collection adaptée

Plusieurs adolescents ont exprimé leur souhait d'avoir accès à davantage de documents (Etienne et Jacquet 2020, p. 130). Une action pourrait être d'augmenter le nombre d'exemplaires des titres populaires et des séries très demandées de mangas par exemple. La mise en valeur des collections destinées à ce public est également importante, pour que le choix soit facilité.

4.3.2 Les migrants

De nombreuses idées ont déjà été réalisées dans les bibliothèques du canton du Jura pour les personnes migrantes. Des collections en langues étrangères sont disponibles. L'espace Renfer a été prêté un certain temps à l'association *Lire et écrire*. Des visites de bibliothèques ont été organisées.

Promouvoir les bibliothèques au travers des associations qui donnent des cours de français

Transmettre des dépliants faisant connaître les bibliothèques en passant par les associations qui organisent des cours de français pour les migrants est une possibilité. Il est aussi intéressant d'organiser une visite de la bibliothèque en collaboration avec ces associations durant l'un de leurs cours. C'est alors l'occasion de leur présenter le fonds en langues étrangères qui doit correspondre au mieux aux besoins de ce public. Mais comment faire pour que ce public revienne ? Des ateliers créatifs (couture, dessin, ...) pourraient aussi les intéresser et leur permettre de rencontrer d'autres personnes.

Des ateliers de conversation

Plusieurs bibliothèques organisent des ateliers de conversation en français pour les primo-arrivants et les personnes maîtrisant mal le français. Des ateliers dans des langues étrangères peuvent également être proposés. Des gens d'horizon et de niveau social différents se côtoient avec un but commun : mieux maîtriser le français ou une autre langue. Espace de formation, de rencontre et même « niveleur social », la bibliothèque joue pleinement son rôle de troisième lieu. Deux niveaux d'ateliers peuvent être proposés, tel que le fait la médiathèque de Sarreguemines Confluences (Moselle, France) : un atelier pour débutants/intermédiaires axé sur le vocabulaire et un atelier de conversation pour plus avancés autour de sujets de société (Etienne et Jacquet 2020, p. 100).

« À la Bibliothèque publique d'information, au Centre Pompidou à Paris, des personnes venant des quatre coins du monde se rencontrent chaque semaine, lors de l'Atelier de conversation pour parler français. Les réfugié·e·s de guerre côtoient les hommes et femmes d'affaire, les étudiant·e·s insouciant·e·s croisent les victimes de persécutions politiques. Malgré leurs différences, elles et ils partagent des objectifs communs : apprendre la langue et trouver des allié·e·s et des ami·e·s pour pouvoir (sur)vivre à l'étranger. C'est dans ce lieu rempli d'espoir où les frontières sociales et culturelles s'effacent, que des individus, dont les routes ne se seraient jamais croisées, se rencontrent d'égal·e à égal·e. »

(Etienne et Jacquet 2020, p. 100)

Il est également possible d'organiser un événement durant lequel certains racontent leur parcours de vie. Les présentations peuvent être préparées durant les cours de français avancé par exemple (Etienne et Jacquet 2020, p. 100)⁷⁰.

4.3.3 La population active

La population active (âgée de 30 à 50 ans environ) est peu présente en bibliothèque. Les horaires sont-ils adaptés à cette partie de la population qui travaille la semaine et a potentiellement des temps de trajet importants ?

Ouvrir le dimanche

Depuis les années 2000, de plus en plus de bibliothèques proposent une ouverture dominicale. Les conditions pour le personnel et les ressources investies varient beaucoup d'un endroit à l'autre : récupération simple / double, heures supplémentaires, prime, engagement d'étudiants en information documentaire, ... (Etienne et Jacquet 2020, p. 41). Avant toute ouverture du dimanche, il est nécessaire de s'assurer du respect du cadre légal et réglementaire en usage.

La fréquentation varie d'une médiathèque à l'autre en France, dépendant en partie de la communication et des activités proposées (Etienne et Jacquet 2020, p. 41). La période de l'année a certainement également de l'influence sur la fréquentation. En Suisse, plusieurs bibliothèques ouvrent le dimanche uniquement durant la saison d'hiver. Les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques* recommandent cette pratique (Bibliosuisse 2020, p. 28). Un exemple est la bibliothèque de la Cité à Genève qui a conduit l'hiver dernier une expérience pilote d'ouverture dominicale (Bibliothèques municipales de Genève, 2019).

Des casiers de retrait des réservations

A Châlons-en-Champagne (Marne, France), des casiers de retrait des réservations permettent de récupérer des ouvrages en-dehors des horaires de présence des bibliothécaires et également à des points stratégiques tels que la gare, un magasin et un restaurant (Etienne et Jacquet 2020, p. 39). Ce service appelé « Bibliosissimo » permet d'amener les livres aux plus pressés !

Ouvrir sans personnel

Comme déjà présenté au point 4.1.3 avec l'exemple de la bibliothèque de Coire, ouvrir sans personnel permet d'élargir les horaires sans trop de ressources financières. Des horaires matinaux et en soirée conviennent particulièrement bien aux personnes actives. A la bibliothèque de Silkeborg au Danemark qui fonctionne ainsi, tout est en libre accès, des réservations à l'imprimante 3D. Un vigile est présent pour s'assurer que tout se passe bien. L'entrée dans les locaux se fait grâce à la carte de lecteur.

⁷⁰ Pour une réflexion plus approfondie sur l'accueil du public allophone adulte en bibliothèque : PIERROZ, Laurane, 2018. *Accueil et intégration du public allophone à la Médiathèque Valais-Martigny* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de Bachelor. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/323608/files/TDB_2378_PierrozLaurane_TB.pdf

Bien que ce travail soit destiné à une bibliothèque valaisanne spécifique et pensé dans ce contexte, certaines propositions et réflexions peuvent intéresser les bibliothèques d'autres cantons.

Une garde d'enfants

Quelques bibliothèques ont mis en place une garde d'enfants. Durant une heure maximum par exemple, il est ainsi possible de faire tranquillement son choix de livres ou d'assister à une animation. Un service qui peut être apprécié par des parents actifs la semaine et occupés par leurs enfants le week-end !

Un espace parents à la bibliothèque jeunesse

A la Bibliothèque Jeunesse de Lausanne, des documents à destination des parents (éducation, soin des tout-petits, loisirs, ...) sont mis à disposition. Se déplaçant à la bibliothèque pour leurs enfants, les parents n'ont pas forcément le temps d'aller à la bibliothèque adultes pour eux. Un espace parents avec des assises confortables et des documents pouvant les intéresser a ainsi été créé proche de la zone de jeux/lecture des tout-petits.

4.3.4 De manière générale

La première recommandation « Développer les bibliothèques en tant que troisième lieu » et la deuxième « Offrir un accès gratuit aux collections et aux services » permettent certainement d'attirer les publics. Des espaces conviviaux, accueillants ainsi que des animations et des services gratuits incitent à la fréquentation des bibliothèques.

Une communication positive

J'ai déjà développé ce point en lien avec le public des adolescents, mais je pense que tout public y est sensible. Les bibliothèques ont parfois l'image d'être des lieux remplis d'interdictions : ne pas parler à haute voix, ne pas manger, ne pas courir, ne pas photographier les documents. Pour que les usagers se sentent bienvenus, il est préférable de limiter les interdictions et de communiquer de façon positive en mentionnant davantage ce qui est autorisé que ce qui est interdit (Etienne et Jacquet 2020, p. 73).

Une action de promotion des bibliothèques ou un plaidoyer auprès des décideurs sont des stratégies intéressantes pour augmenter la visibilité des bibliothèques et de leur rôle (voir points 3.2.8 et 2.1.10).

Prêter des objets

Le prêt d'objets semble premièrement ne pas correspondre aux missions des bibliothèques. Cependant, comme l'affirme Nicolas Beudon, il contribue d'une certaine manière à la diffusion du savoir et au développement des compétences (Etienne et Jacquet 2020, pp. 47-48). De plus, il s'agit d'éléments qui ne pourront pas être dématérialisés et pour lesquels les GAFAs ne peuvent faire concurrence aux bibliothèques. Différents types d'objets sont prêtés dans les bibliothèques du monde : des machines à coudre à la médiathèque de Bayeux *Les 7 lieux*, du matériel scientifique tel qu'un télescope dans cette même bibliothèque, des déguisements à Montpellier, des œuvres d'art à la Médiathèque Valais, des jeux à la Bibliothèque/thek de Fribourg qui vient de fusionner avec la ludothèque de la ville, du matériel numérique (appareil photo, caméra, trépied) à Montréal (Canada). Un argument supplémentaire en faveur du prêt d'objets est écologique : il favorise l'utilisation multiple.

Certaines bibliothèques prêtent aussi un kit de mesures énergétiques permettant de mesurer la consommation en eau, électricité de son logement, ainsi que la qualité de l'isolation (Etienne

et Jacquet 2020, p. 98). La Médiathèque Valais avait fixé un objectif en lien avec l'écologie dans son plan directeur de 2012 et ainsi proposé en prêt un wattmètre pour mesurer la consommation d'électricité d'un appareil électrique ou électronique et calculer les coûts engendrés.

Le terme « bibliothèque » n'est plus adapté à ce genre de services, ni le terme « médiathèque ». Est-ce une direction vers laquelle se diriger en renouvelant les missions des bibliothèques et également leur dénomination ? Nous pouvons constater que plusieurs types d'objets ont un lien avec la culture, le savoir ou encore l'imagination, la créativité et qu'ils rencontreraient certainement du succès dans nos institutions.

Une grainothèque

Le troc de graines a été mis en place dans de nombreuses bibliothèques dont notamment celle de Montriond à Lausanne. Il demande en amont une réflexion importante sur son fonctionnement et son organisation (voir Etienne et Jacquet 2020, p. 103). Des livres et d'autres ressources sur les plantes, la façon de les cultiver et de les cuisiner, peuvent compléter la grainothèque.

4.4 Offrir l'accès pour tous les élèves à une bibliothèque attractive

La question des bibliothèques scolaires et du rôle qu'elles peuvent avoir dans le dispositif éducatif est revenue à la fois dans l'état de l'art (voir point 2.1.4.2) et dans l'état des lieux (voir point 3.2.3). Offrir l'accès pour tous les élèves à une bibliothèque fournie en ressources adaptées et proposant des animations pédagogiques permet de promouvoir la lecture et l'égalité des chances. D'ailleurs, le *Plan d'études romand*, dans les conditions cadre matérielles et organisationnelles du domaine *Langues*, préconise d'« offrir l'accès à une bibliothèque fournie en publications adaptées à l'âge des élèves, variées et multiculturelles » pour faciliter les apprentissages (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin 2010).

Dans le canton du Valais, plusieurs bibliothèques publiques et scolaires ont fusionné ; actuellement, il ne reste qu'une dizaine de bibliothèques uniquement scolaires, surtout pour le cycle d'orientation⁷¹. Le modèle de bibliothèques mixtes est également encouragé dans les *Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires* du canton de Vaud (Direction générale de l'enseignement obligatoire et Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne 2017, p. 7).

« Elles [Les structures mixtes] permettent alors de favoriser une fréquentation fluide de la bibliothèque tout au long de la vie des jeunes, des contacts intergénérationnels et, pour les communes qui financent les locaux, des économies d'échelle. » (Saitta-Vionnet 2020, p. 13)

Dans le canton du Jura, la bibliothèque communale et scolaire du Noirmont fonctionne très bien selon ce modèle. Pourrait-il être utilisé dans d'autres régions du canton ?

Différents éléments à mettre en place pour proposer une bibliothèque attractive aux élèves pourraient être envisagés :

⁷¹ Source : entretien avec Mme Imstepf, Médiathèque Valais, Brigue, 22 juin 2020.

Mise en réseau des catalogues

La mise en réseau informatique permettrait d'augmenter la visibilité des bibliothèques scolaires et de leurs collections, ainsi que de diminuer la charge de travail pour les activités bibliothéconomiques (Saitta-Vionnet 2020, p. 13).

Des animations pédagogiques

Des prestations à valeur ajoutée, telles que des animations pédagogiques, pourraient être proposées aux enseignants. Les domaines de la lecture (liée aux Langues dans le PER) et de la recherche d'information (liée aux MITIC dans le PER) se prêtent particulièrement bien à des activités de soutien aux apprentissages en bibliothèque (Avellan 2014, p. 15). De « simples visites » avec une lecture à haute voix et l'emprunt de livres par chaque élève sont aussi importantes, afin de faire connaître le fonctionnement d'une bibliothèque.

Création d'un poste de coordination ou augmentation du poste de la chargée de mission à la promotion de la lecture

Un tel poste aurait pour mission de veiller à l'harmonisation et à la qualité des prestations des bibliothèques scolaires. L'un de ses rôles serait notamment d'aller discuter avec les communes lors de projets de rénovation ou de construction d'école, afin d'inciter à y intégrer l'infrastructure pour une bibliothèque⁷². La communication avec les autorités communales et les directions d'établissement scolaire est un élément clé. Dans le cas de bibliothèques situées dans des locaux vraiment inappropriés, tels que dans les sous-sols, il ne faudrait pas attendre un projet de rénovation, mais voir s'il est possible d'utiliser par exemple une salle de classe, comme cela a été fait de manière transitoire à la bibliothèque mixte de Cugy (Vaud).

Professionnalisation

L'établissement de normes, de lignes directrices, tel que réalisé dans le canton de Vaud, est important. Cependant, « l'entier du réseau repose sur l'implication des professionnels et sur leurs compétences » (Saitta-Vionnet 2020, pp. 12-13). Ainsi, une formation HES ou CFC en information documentaire est demandée, ainsi qu'un CAS bibliothécaire en milieu scolaire pour compléter la formation de base des diplômés HES. Les responsables de bibliothèques scolaires sont ainsi bien outillés et formés, à la fois dans le domaine de l'information documentaire et de la pédagogie.

Une offre qui se complète

Une bibliothèque scolaire (non mixte) ferme durant les vacances. Pour permettre aux élèves de fréquenter une bibliothèque durant ces semaines de fermeture, il serait bien de faire connaître la possibilité d'utiliser les bibliothèques publiques.

4.5 Engager un médiateur culturel pour le canton du Jura

Cette proposition s'inscrit en continuité avec le point 2.1.9 de l'état de l'art « Engager des experts d'autres domaines » et le point 3.2.7 de l'état des lieux « Face au manque de temps et de ressources ». Les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques* mentionnent la possibilité d'engager des spécialistes de médiation culturelle et d'animation socioculturelle

⁷² Source : visioconférence avec Mme Saitta-Vionnet et Mme Follonier, 18 mai 2020.

(Bibliosuisse 2020, p. 20). Il y est même recommandé d'engager du personnel formé pour ce domaine :

« La médiation culturelle est un métier. Il est fortement conseillé d'engager du personnel formé dans ce domaine (CAS ou DAS en médiation culturelle) [...] » (Bibliosuisse 2020, p. 30)

Différentes formations dans le domaine de la médiation culturelle sont disponibles en Suisse⁷³.

Plusieurs bibliothèques ont déjà engagé des médiateurs culturels, dont notamment la Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains. Ce qui est différent dans cette proposition est le fait d'engager un médiateur culturel pour tout le canton du Jura.

Voici quelques possibilités de missions pour un éventuel futur médiateur culturel pour le canton du Jura :

- Conceptualiser, programmer et réaliser quelques animations communes à destination de divers publics
- Coordonner les différentes actions de médiation culturelle proposées par les bibliothèques et les centres culturels
- Participer à la communication des bibliothèques du canton du Jura
- Développer un réseau de partenaires
- Editer une petite brochure (diffusable en version électronique et papier) avec le programme culturel des 4 à 6 prochains mois⁷⁴
- Contribuer à l'animation de l'espace Renfer à Porrentruy
- Concevoir quelques actions de médiation culturelle à destination des publics peu présents (adolescents, migrants et population active)

Le rôle de ce spécialiste de la médiation culturelle serait ainsi varié : communication, création d'animations et coordination de ce qui est proposé par les bibliothèques et les centres culturels. Un tel poste permettrait de répondre au manque de temps et de ressources pour des actions communes et pour de nouvelles collaborations, évoqués lors des visioconférences avec des bibliothécaires du canton du Jura. Il répondrait également à la question de la coordination avec les centres culturels.

⁷³ Entres autres, Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO de Médiatrice et médiateur culturel (15 crédits ECTS), Diploma of Advanced Studies (DAS) HES-SO en Médiation culturelle et projets culturels (15 crédits ECTS en plus du CAS, soit 30 crédits ECTS), Diploma of Advanced Studies (DAS) en gestion culturelle (30 crédits ECTS) proposé par les Universités de Genève et Lausanne.

⁷⁴ Exemple du programme culturel des bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne : www.lausanne.ch/programme-culturel-lire-a-lausanne « consulté le 15 juillet 2020 »

5. Conclusion

Définir des lignes directrices est un exercice d'équilibre. Elles doivent offrir un cadre tout en laissant une certaine autonomie aux professionnels de l'information. Comme le dit Felix Hüppi, l'idéal est qu'elles soient « stimulantes, porteuses d'avenir, sans toutefois être trop exigeantes » (Hüppi 2020, p. 3).

L'état de l'art et l'état des lieux montrent qu'un grand nombre de lignes directrices est possible. La Commission des bibliothèques a sélectionné quelques propositions à approfondir qui me semblent très pertinentes. Développer les bibliothèques en tant que **troisième lieu**, penser ces institutions en tant qu'espaces de rencontre et de séjour est, selon moi, une vision d'avenir. Alors que notre société devient de plus en plus numérique, le besoin de concret, de rencontres et d'échanges non virtuels se fait d'autant plus ressentir. Les bibliothèques ont un rôle de cohésion sociale à jouer.

De plus, durant l'épidémie de SARS-CoV-2, une grande partie de la population a pris conscience de l'importance des liens sociaux, des échanges réels. Concevoir des espaces spacieux peut favoriser le respect de la distance nécessaire conforme aux mesures sanitaires. Il faudra ajuster les services des bibliothèques en fonction de l'évolution de l'épidémie. Il est donc primordial de développer un service en ligne proposant des documents numériques et une aide à la recherche. L'offre pourrait être complétée par un conseil de lecture, des expositions virtuelles et des animations en ligne.

La **gratuité** est un objectif important pour l'avenir des bibliothèques. Il s'agit de défendre l'accès pour tous et en particulier pour ceux qui ont le plus besoin des ressources de ces structures. L'**accès pour tous les élèves** à une bibliothèque adéquate et attractive est indispensable ; c'est une question d'égalité des chances. Les bibliothèques peuvent promouvoir la lecture et transmettre des compétences en matière de recherche d'information. Elles se placent ainsi en tant que partenaires des établissements scolaires, outils au service des apprentissages.

Définir des segments parmi le public des bibliothèques et proposer des actions ciblées pour certains groupes de population choisis est également une démarche pertinente. Les adolescents, les migrants et la population active sont actuellement peu présents dans la plupart des bibliothèques jurassiennes. Pour **attirer ces publics** en répondant à leurs besoins, j'ai développé les propositions suivantes :

- **Adolescents** : Une communication bienveillante limitant la formulation d'interdictions concourt à un bon accueil du public adolescent. Un espace réservé pour eux, une collection et des animations autour de jeux vidéo sont des pistes intéressantes.
- **Migrants** : Des ateliers de conversation en français permettraient aux publics allophones locaux de développer des compétences nécessaires à leur intégration et de s'appropriier les lieux. Il est important de leur faire connaître l'existence des bibliothèques, de ces activités et de leur communiquer qu'ils sont les bienvenus. Certains peuvent penser que ces institutions ne leur sont pas ouvertes, pas destinées et avoir peur de s'y rendre. La représentation de ces lieux comme un temple du savoir inaccessible est encore présente.
- **Population active** : Pour répondre aux besoins de la population active, fortement occupée durant les « heures de bureau », il serait intéressant de réfléchir aux possibilités d'adaptation des modalités d'accès aux bibliothèques

et aux documents prêtés (casiers de retrait des réservations dans les gares et les magasins, ouverture le dimanche, garde d'enfants, ...).

Un **médiateur culturel** pour le canton du Jura est une proposition qui va de pair avec le développement des bibliothèques en tant que troisième lieu. Plusieurs bibliothécaires du Jura ont évoqué, lors des entretiens, le manque de temps pour le développement de nouveaux projets communs. L'engagement d'un professionnel formé dans le domaine de la médiation culturelle serait une réponse possible.

L'un des buts de la rédaction de lignes directrices pour les bibliothèques du canton du Jura est d'harmoniser ce qui se fait actuellement. Il s'agit aussi de porter certains projets, d'aider les bibliothèques dans cette période faite de nombreux changements et d'incertitudes face à leur futur. Définir des axes de développement pour les quatre à cinq prochaines années permet également de fixer une direction et d'apporter de la motivation.

Pour que les lignes directrices puissent pleinement remplir leur rôle, une personne pourrait être chargée de faire un bilan après une certaine période afin de les réajuster ensuite. Il serait important que cette personne puisse disposer d'un budget pour soutenir certains projets et ainsi encourager à suivre ces lignes stratégiques⁷⁵.

Le travail en réseau et le développement de nouveaux partenariats sont des stratégies que les bibliothèques du canton du Jura ont déjà adoptées et qu'elles sont appelées à renforcer pour faire face aux changements sociétaux. Que ce soit entre les institutions documentaires ou avec d'autres partenaires tels que les établissements scolaires ou les associations, la collaboration permet de partager son savoir-faire, son expérience et ses ressources. C'est également une volonté forte de la part de la bibliothécaire cantonale, Mme Rérat-Oeuvray, et des différents membres de la Commission des bibliothèques du canton du Jura.

Comme montré par l'état de l'art, les champs de développement possible sont nombreux. Des lignes directrices permettent de sélectionner certains axes pour y travailler de manière commune, en mettant ensemble les ressources des différentes institutions documentaires. Cela permet de se positionner face aux défis actuels et futurs que rencontrent les bibliothèques, de renouveler leurs missions et d'ajuster leurs services aux besoins des publics.

⁷⁵ Source : entretien avec Mme Imstepf, Médiathèque Valais - Brigue, 22 juin 2020

Bibliographie

ACCART, Jean-Philippe, 2012. Tout ne peut pas être gratuit. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2012. N° 3, pp. 51-54. [Consulté le 1^{er} juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-03-0051-008>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES FRIBOURGEOISES, 2016. A quoi servent les bibliothèques ? Un argumentaire en faveur des bibliothèques fribourgeoises. *Bibliofr.ch* [en ligne]. Décembre 2016. [Consulté le 20 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliofr.ch/fran%C3%A7ais/bo%C3%A0Ete-%C3%A0-outils/argumentaire/>

AVELLAN, Véronique, 2014. Promotion de la lecture et apprentissages en bibliothèque scolaire – Coordination des bibliothèques scolaires : la démarche vaudoise. *Hors-Texte* [en ligne]. Juillet 2014. N°104, pp. 15-20. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.agbd.ch/wp-content/uploads/HORS-TEXTE-104.pdf>

BEUDON, Nicolas, 2020. Repenser la bibliothèque en tant que troisième lieu : le modèle des 4 espaces [enregistrement vidéo]. *Bibliomedia.ch* [en ligne]. 19 juin 2020. [Consulté le 7 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliomedia.ch/fr/regardez-le-webinaire-de-nicolas-beudon-a-bibliomedia-lausanne/>

BIBLIOBUS, 2020. S'inscrire. *Bibliobus.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 14 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliobus.ch/fr/Fonctionnement/S-inscrire.html>

BIBLIOCHUR, 2020. Infrastruktur. *Bibliochur.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliochur.ch/angebot/>

BIBLIOMEDIA, 2020a. Collaborations. *Bibliomedia.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 11 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliomedia.ch/fr/unsere-partner/>

BIBLIOMEDIA, 2020b. Vier verschiedene Makerspace-Toolboxen. *Bibliomedia.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliomedia.ch/de/die-makerspace-toolboxen-von-bibliomedia/>

BIBLIOSUISSE, 2020. Lignes directrices pour les bibliothèques publiques. *Bibliosuisse.ch* [en ligne]. Mars 2020. [Consulté le 20 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Lignes-directrices-pour-les-biblioth%C3%A8ques-publiques-2020>

BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, 2020. Bibliothèques scolaires. *Bcu-lausanne.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bcu-lausanne.ch/bibliotheques-scolaires/#.XndpZHJCc2y>

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE GENEVE, 2019. Un dimanche pas comme les autres à la Cité. *Institutions.ville-geneve.ch* [en ligne]. Octobre 2019. [Consulté le 14 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : http://institutions.ville-geneve.ch/fileadmin/user_upload/BM/document/pdf/document_officiel/Dimanche_Cite.pdf

BIS, 2013. Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information. *Bibliosuisse.ch* [en ligne]. Novembre 2013. [Consulté le 30 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Bibliosuisse/Groupes-de-travail/Ethique-professionnelle/Code-ethique-f>

BLANCHARD, Sandrine, 2019. Timide ouverture pour les bibliothèques. *Le Monde* [en ligne]. 28 février 2019. [Consulté le 9 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://advance.lexis.com/api/permalink/92c417e9-8ebb-402e-a9fd-b823c332d9ff/?context=1516831> [accès par abonnement]

BRESSOUD GUÉRIN, Valérie, 2012. BiblioValais Excellence : la certification qualité des bibliothèques. In ALONZO, Valérie et RENARD, Pierre-Yves (dir.). *Évaluer la bibliothèque*. Genève : éditions du Cercle de la Librairie, 3 décembre 2012, pp. 123-147. Bibliothèques. ISBN 9782765413738

CANTON DE BERNE, COMMISSION DES BIBLIOTHEQUES, 2014. Catalogue des prestations des bibliothèques régionales du canton de Berne. *Erz.be.ch* [en ligne]. Août 2014. [Consulté le 9 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bibliobe.ch/fr/Bibliothèques/Les-différents-types-de-bibliothèques/Bibliothèques-regionales/BR_Catalogue-de-prestations_18_8_14-fr.aspx

CANTON DE BERNE, DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, OFFICE DE LA CULTURE, 2014. Stratégie de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne pour le réseau des bibliothèques régionales. *Erz.be.ch* [en ligne]. Juillet 2014. [Consulté le 6 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.erp.be.ch/erp/fr/index/direktion/organisation/amt_fuer_kultur/publikationen.assetref/dam/documents/ERZ/AK/fr/Kulturfoerderung/Strat%C3%A9gie%20biblioth%C3%A8ques%20r%C3%A9gionales%20Version%20finale%201.7.14.pdf

CANTON DU VALAIS, DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT, 2012. Plan directeur des bibliothèques 2012. *Vs.ch* [en ligne]. Juillet 2012. [Consulté le 11 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.vs.ch/web/communication/accueil/-/asset_publisher/0tY9YRuU8IV2/content/le-reseau-des-bibliothèques-presente-son-troisième-plan-directeur-28-08-2012-09-25-00?inheritRedirect=false

CANTON DU VALAIS, DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT, SERVICE DE LA CULTURE, MEDIATHEQUE VALAIS, 2012. Dossier de presse : plan directeur des bibliothèques 2012-2016. *Bibliovalais.ch* [en ligne]. Août 2012. [Consulté le 22 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliovalais.ch/data/documents/DOSSIERDEPRESSE-PLANDIRECTEURDESBIBLIOTHEQUESVALAISANNES-MV-SION-28AOUT2012.pdf>

CANTON DU VALAIS, DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE, 2019a. Plan directeur des bibliothèques 2019-2023. *Bibliovalais.ch* [en ligne]. Février 2019. [Consulté le 7 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bibliovalais.ch/data/documents/DI_190225plandirecteur2019-23fr.pdf

CANTON DU VALAIS, DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE, 2019b. Dépliant du plan directeur des bibliothèques 2019-2023. *Bibliovalais.ch* [en ligne]. Février 2019. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bibliovalais.ch/data/documents/190312_6_Flyer4_plan_directeur_2019-23_fr.pdf

CANTON DU VALAIS, SERVICE DE LA CULTURE, 2016. En terrain sensible. Regards d'artistes sur la montagne. *Vs.ch* [en ligne]. Février 2016. [Consulté le 11 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.vs.ch/web/communication/accueil/-/asset_publisher/0tY9YRuU8IV2/content/en-terrain-sensible-regards-d-artistes-sur-la-montagne/

CANTON DU VALAIS, SERVICE DE LA CULTURE, 2019. Communiqué pour les médias : Quatrième Plan directeur du réseau des bibliothèques du Valais. *Vs.ch* [en ligne]. Mars 2019. [Consulté le 11 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.vs.ch/documents/529400/4825901/2019+03+13+-+Communiqu%C3%A9+-+Plan+directeur+biblioth%C3%A8ques.pdf/0eed2114-3ca6-4c39-9f97-1ee2b0f60cf8?t=1552460252635>

COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE, 2010. Charte des bibliothèques suisses. *Nb.admin.ch* [en ligne]. Mai 2010 [Consulté le 4 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/portrait/organisation/charte.html>

COMMISSION DES BIBLIOTHEQUES DU CANTON DU JURA, 2018. Statistiques 2017-2018 [fichier Excel]. 2018. Document interne à la commission

CONFEDERATION SUISSE, 2020a. 17 objectifs de développement durable. *Eda.admin.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 11 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

CONFEDERATION SUISSE, 2020b. Objectif 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable. *Eda.admin.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 27 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-16-friedliche-und-inklusive-gesellschaften-fuer-eine.html>

CONFEDERATION SUISSE, OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 2019. La Suisse en 23 infographies. *Bfs.admin.ch* [en ligne]. Novembre 2019. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.10747018.html>

CONFERENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN, 2010. Plan d'études romand – PER. *Plandetudes.ch* [en ligne]. Mai 2010. [Consulté le 6 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.plandetudes.ch/>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE, 2019. Les bibliothèques aujourd'hui, demain. *Manchemag.fr* [en ligne]. Juillet 2019. [Consulté le 1^{er} avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.manchemag.fr/dossier-bibliotheque-departementale/>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE, DELEGATION A LA CULTURE, BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE, 2019. Schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2025 [Document de présentation avant la consultation publique]. *Biblio.manche.fr* [en ligne]. 2019. [Consulté le 26 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio.manche.fr/images/stories/pdf/20190402_bdm_diapo_elab-pdplp-v-web.pdf

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE, DELEGATION A LA CULTURE, BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE, 2020. Schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2025. *Biblio.manche.fr* [en ligne]. Janvier 2020. [Consulté le 26 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio.manche.fr/images/stories/pdf/202001_bdm_SDDLp-2020-2025-compress%C3%A9.pdf

CRIST, Beth et DEPRIEST, Meg, 2018. Removing Barriers to Access : Eliminating Fines and Fees for a Win-Win for your Library and Teens. *Young Adult Library Services* [en ligne]. 2018. Vol. 17, n°1, pp. 14-17. [Consulté le 1^{er} juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=lih&AN=135603257&site=ehost-live> [accès par abonnement]

DEPARTEMENT DU GARD, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE, 2017. Schéma départemental de la lecture publique 2017-2020. *Biblio-gard.c3rb.org* [en ligne]. 2017. [Consulté le 26 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio-gard.c3rb.org/images/stories/espace-pro/boites-a-outils/Schema_departemental_de_la_lecture_publique_2017-2020.pdf

DEPARTEMENT DU TARN, 2015. Schéma directeur de développement de la lecture publique dans le Tarn 2015-2025. *Bib.tarn.fr* [en ligne]. Mars 2015. [Consulté le 2 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bib.tarn.fr/EXPLOITATION/basicfilesdownload.ashx?repositoryId=1&itemId=1644>

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE et BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, 2017. Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires. *Bcu-lausanne.ch* [en ligne]. Février 2017. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bcu-lausanne.ch/wp-content/uploads/2017/03/2017_Recommandations-et-normes-biblio%C3%A8ques-scolaires.pdf

DUBOIS, Alain, 2017. Les Vallesiana, une plateforme des institutions culturelles au service du patrimoine. *Arbido* [en ligne]. 2017. N°4. [Consulté le 4 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://arbido.ch/fr/edition-article/2017/zusammenarbeit/les-vallesiana-une-plateforme-des-institutions-culturelles-au-service-du-patrimoine#>

DURUZ, Olivia, HÉKIMIAN, Stéphanie, HOURIET, Camille, VERGÈRES, Murielle et BOSS, Aline, 2019. *Une nouvelle carte pour les bibliothèques jurassiennes* [document PDF]. 22 mai 2019. Rapport final du mandat : Module « Projet », Haute École de Gestion de Genève, filière Information documentaire

ENSSIB, 2012. Missions des bibliothèques. *Enssib.fr* [en ligne]. Juin 2012. [Consulté le 19 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/missions-des-bibliotheques>

ENSSIB, 2015. Bibliothèque troisième lieu. *Enssib.fr* [en ligne]. Août 2015. [Consulté le 9 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheque-troisieme-lieu>

ENSSIB, 2019. Questions ? Réponses ! Rapport Orsenna-Corbin. *Enssib.fr* [en ligne]. Mai 2019. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/rapport-orsenna-corbin>

ETIENNE, Nathalie et JACQUET, Amandine, 2020. + de 100 idées pour changer ta bib. *Bibliothèque(s)*. Avril 2020. N° 100-101, pp. 30-127.

ETIQUE, Michela, 2019. *Le « Facile à lire » dans les bibliothèques de lecture publique de Suisse romande : quelles offres en termes de collections, d'espaces et d'activités de médiation ?* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de Bachelor. [Consulté le 30 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://doc.rero.ch/record/327929/files/EtiqueMichela_TB_FacileaLire_VD.pdf

FEDERATION INTERREGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, 2018. Pour une nouvelle étape dans le partenariat Etat-collectivités territoriales en faveur des bibliothèques et de la lecture publique. *Fill-livrelecture.org* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2018/04/plan_bibliotheque_ministere_de_la_culture_avril_2018.pdf

FORNEROD, Elisabeth, RAIS HUGI, Aline et RERAT-OEUVRAY, Géraldine, 2007. *Regards croisés sur les bibliothèques jurassiennes : propositions pour un espace des savoirs partagés* [en ligne]. Fribourg : Université de Fribourg. Mémoire de Certificate of Advanced Studies. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : <http://doc.rero.ch/record/8713/files/Fornerod-RaisHugi-ReratOeuvsray.pdf>

GORIN, Michel, 2011. Respecter un principe-clé... : est-ce vraiment idéaliste. *SAB/CLP INFO*. Octobre 2011. N°4, p. 2.

HÜPPI, Felix, 2020. Des lignes directrices pour un monde en mutation. *Bibliosuisse INFO* [en ligne]. Février 2020. N°1, p. 3. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Membres/Bibliosuisse-INFO> [réservé aux membres de Bibliosuisse ou sur commande]

JEUGE-MAYNART, Isabelle, [sans date]. Définitions : valeur – Dictionnaire de français Larousse. *Larousse.fr* [en ligne]. [sans date]. [Consulté le 20 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valeur/80972/>

KANTON AARGAU, DEPARTEMENT BILDUNG, KULTUR UND SPORT, 2015. Aargauer Entwicklungsplan für öffentliche Bibliotheken 2015. *Ag.ch* [en ligne]. Septembre 2015. [Consulté le 22 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.ag.ch/media/kanton_aargau/bks/dokumente_1/kultur/fachstelle_oeffentliche_bibliotheken/BKSAK_Aargauer_Entwicklungsplan_fuer_oeffentliche_Bibliotheken_2015.pdf

KANTON GRAUBÜNDEN, KANTONALE BIBLIOTHEKSKOMMISSION, 2019. Leitbild Bibliotheken Graubünden. *Gr.ch* [en ligne]. 2019. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/ekud/afk/kbg/Documents/Leitbild_de.pdf

KANTON ST.GALLEN, AMT FÜR KULTUR, 2018. Bibliotheksstrategie 2019-2022. *Sg.ch* [en ligne]. Décembre 2018. [Consulté le 26 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.sg.ch/kultur/kantonsbibliothek-vadiana/bibliotheksfoerderung/jcr_content/Par/sgch_accordion_list/AccordionListPar/sgch_accordion_19952/AccordionPar/sgch_downloadlist/DownloadListPar/sgch_download.ocFile/2019_01_03_Bibliotheksstrategie_2019_bis_2022_defVersion.pdf

KANTON ST.GALLEN, KANTONALE BIBLIOTHEKSKOMMISSION, 2018. Allgemeine Förderrichtlinien. *Sg.ch* [en ligne]. 2018. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.sg.ch/kultur/kantonsbibliothek-vadiana/bibliotheksfoerderung/jcr_content/Par/sgch_accordion_list/AccordionListPar/sgch_accordion/AccordionPar/sgch_downloadlist/DownloadListPar/sgch_download.ocFile/Bibliotheksfoerderung_Formular_Foerderrichtlinien.pdf

KANTON THURGAU, KANTONALE KOMMISSION FÜR SCHUL- UND GEMEINDEBIBLIOTHEKEN, 2016a. Leitsätze für das Bibliothekswesen des Kantons Thurgau. *Biblio.tg.ch* [en ligne]. Avril 2016. [Consulté le 6 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio.tg.ch/public/upload/assets/49463/011_Leits%3Ftze_der_Kommission_2017.pdf

KANTON THURGAU, KANTONALE KOMMISSION FÜR SCHUL- UND GEMEINDEBIBLIOTHEKEN, 2016b. Leistungskatalog. *Biblio.tg.ch* [en ligne]. Avril 2016. [Consulté le 6 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio.tg.ch/public/upload/assets/69608/012_Leistungskatalog_Kommission_2017.pdf

KANTON ZUG, REGIERUNGSRAT et STADTRAT ZUG, 2017. *Bibliothek-Vertrag* [document PDF]. Mars 2017. Document interne à la bibliothèque cantonale de Zoug

KANTON ZÜRICH, BILDUNGSDIREKTION, AMT FÜR JUGEND UND BERUFSBERATUNG, 2015. Bibliotheksstrategie 2020 : Umsetzungskonzept zur Förderung des Bibliothekswesens im Kanton Zürich. *Ajb.zh.ch* [en ligne]. Août 2015. [Consulté le 26 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://ajb.zh.ch/content/dam/bildungsdirektion/ajb/kinderjugendhilfe/dateien/bibliotheken/veroeffentlichungen/diverse/AJB_%20FS_Bibliotheken_Bibliotheksstrategie2020.pdf

KANTON ZÜRICH, BILDUNGSDIREKTION, AMT FÜR JUGEND UND BERUFSBERATUNG, 2017. Profilierte Bibliotheken : Entwicklungsmöglichkeiten für Gemeindebibliotheken. *Ajb.zh.ch* [en ligne]. 2017. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

https://ajb.zh.ch/content/dam/bildungsdirektion/ajb/kinderjugendhilfe/dateien/bibliotheken/weiterbildungen/bibliothekstag_2017_dateien/01x_Profilierete_Bibliotheken_Broschuere_Web.pdf

LAHARY, Dominique, 2016. Ce qui est gratuit ne vaut-il vraiment rien ? : quelques considérations pour le XXI^e siècle. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2016. N°8, pp. 70-72. [Consulté le 1^{er} juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-08-0070-008> ISSN 1292-8399

LE GOFF, Daniel, 2012. La gratuité, ça paye. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2012. N° 3, pp. 47-50. [Consulté le 1^{er} juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-03-0047-007>

LINDBERG, Pirkko, 2016. New Library Act and New Strategy for Finnish Public Libraries. *Blogs.ifla.org* [en ligne]. Juin 2016. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://blogs.ifla.org/public-libraries/2016/06/01/new-library-act-and-new-strategy-for-finnish-public-libraries/>

NATIONS UNIES, 2015. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. *Un.org* [en ligne]. Octobre 2015. [Consulté le 11 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

NYSSSEN, Françoise, 2018. Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « Ouvrir plus, ouvrir mieux », le mardi 10 avril 2018. *Culture.gouv.fr* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Discours-2012-2018/Annee-2018/Discours-de-Francoise-Nyssen-ministre-de-la-Culture-prononce-a-l-occasion-de-la-Journee-des-bibliotheques-Ouvrir-plus-ouvrir-mieux-le-mardi>

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION, 2014. *Information et documentation – indicateurs de performances des bibliothèques*. 3^e éd. Genève : ISO, juin 2014. ISO 11620. Disponible à l'adresse :

ORIOU, Amanda, 2018. *Confession d'une dyslexique*. Septembre 2018. Perly : Editions des Sables. ISBN 978-2-940530-38-0

ORSENA, Erik et CORBIN, Noël, 2018. Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain... *Enssib.fr* [en ligne]. Février 2018. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68043-voyage-au-pays-des-bibliotheques-lire-aujourd-hui-lire-demain.pdf>

PIERROZ, Laurane, 2018. *Accueil et intégration du public allophone à la Médiathèque Valais-Martigny* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de Bachelor. [Consulté le 26 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/323608/files/TDB_2378_PierrozLaurane_TB.pdf

RENDINA, Diana, 2015. Defining Makerspaces : What the Research Says? *Renovatedlearning.com* [en ligne]. Avril 2015. [Consulté le 7 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.renovatedlearning.com/2015/04/02/defining-makerspaces-part-1/>

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA, 1987. Ordonnance concernant les bibliothèques et la promotion de la lecture publique (RSJU 441.221). *Rsju.jura.ch* [en ligne]. 27 octobre 1987. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20080&id=36965>

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA, 2020. Le Jura s'éclate de lire. *Jura.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 18 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jura.ch/DFCS/OCC/Bibliotheque-cantonale-jurassienne/Animations-Manifestations/Le-Jura-s-eclate-de-lire.html#>

REPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTERE DE LA CULTURE, 2017. Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016. *Culture.gouv.fr* [en ligne]. Juin 2017. [Consulté le 9 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

REPUBLIQUE FRANCAISE, MINISTERE DE LA CULTURE, 2018. Plan Bibliothèques. *Culture.gouv.fr* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Plan-Bibliotheques>

REY, Alain, [sans date]. Vision – Dictionnaire de français Le Grand Robert. *Grandrobot.lerobert.com* [en ligne]. [sans date]. [Consulté le 14 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://grandrobot.lerobert.com/robert.asp>

RÖMER, Hermann, 2016. Wo Ideen Gestalt annehmen: Der Winterthurer Makerspace fördert die Nutzung digitaler Technik im Alltag. *Bibliobe.ch* [en ligne]. Janvier 2016. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliobe.ch/de/Fachbeitrage/2016/Wo-Ideen-Gestalt-annehmen.aspx>

RÖTHLIN, Katia, 2020. Roboter und Co. Halten Einzug in die Bibliothek. *Bibliosuisse INFO* [en ligne]. Février 2020. N°1, pp. 18-19. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Membres/Bibliosuisse-INFO> [réservé aux membres de Bibliosuisse ou sur commande]

SAITTA-VIONNET, Anouck, 2020. Un réseau de bibliothèques scolaires et ses normes : une recette vaudoise. *Bibliosuisse INFO* [en ligne]. Février 2020. N°1, pp. 12-13. [Consulté le 20 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Membres/Bibliosuisse-INFO> [réservé aux membres de Bibliosuisse ou sur commande]

SARDI, Massimo, AELLIG, Urs, 2017. Etudes sur les usages des bibliothèques du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève – enquête auprès des usagers actifs et des non-usagers. *Geneve.ch* [en ligne]. Juin 2017. [Consulté le 9 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Rapports/bibliotheques-geneve-rapport-2017.pdf

SBD, 2020. Bibliotheksmenschen vorstellen - Hermann Romer. *Sbd.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 15 juillet 2020]. Disponible à l'adresse: <https://www.sbd.ch/fr/50-ans-sdb/gens-de-bibliotheque/bibliotheksmenschen-vorstellen-hermann-romer-91.html>

SERVET, Mathilde, 2009. Les bibliothèques troisième lieu. *Enssib.fr* [en ligne]. Janvier 2009. [Consulté le 9 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>

SERVET, Mathilde, 2010. Les bibliothèques troisième lieu. *Bbf* [en ligne]. Juin 2010. N°4, pp. 57-66. [Consulté le 9 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001.pdf>

THE COUNCIL FOR PUBLIC LIBRARIES (Fi), 2016. Library for Citizens : The Way Forward for Public Libraries 2016-2020. *Kirjastot.fi* [en ligne]. 2016. [Consulté le 22 mars 2020].

Disponible à l'adresse : <https://www.kirjastot.fi/sites/default/files/content/yleisten-kirjastojen-suunta-2016-2020-web-en.pdf>

UNESCO, 1994. Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. *Bibliothèque numérique de l'UNESCO* [en ligne]. Novembre 1994. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre

VALLOTTON PREISIG, Amélie, 2020. Bibliosuisse : un acteur politique dans le paysage de la « Suisse numérique ». *Bibliosuisse INFO* [en ligne]. Février 2020. N°1, pp. 36-37. [Consulté le 27 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Membres/Bibliosuisse-INFO> [réservé aux membres de Bibliosuisse ou sur commande]

VILLE DE PORRENTRUY, BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, 2020. Informations pratiques. *Biblio.porrentruy.ch* [en ligne]. 2020. [Consulté le 14 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://biblio.porrentruy.ch/SIGB/info.aspx>

Annexe 1 : Liste des lignes directrices

SUISSE

Argovie

KANTON AARGAU, DEPARTEMENT BILDUNG, KULTUR UND SPORT, 2015. Aargauer Entwicklungsplan für öffentliche Bibliotheken 2015. *Ag.ch* [en ligne]. Septembre 2015. [Consulté le 22 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.ag.ch/media/kanton_aargau/bks/dokumente_1/kultur/fachstelle_oeffentliche_bibliotheken/BKSAK_Aargauer_Entwicklungsplan_fuer_oeffentliche_Bibliotheken_2015.pdf

Berne

CANTON DE BERNE, DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, OFFICE DE LA CULTURE, 2014. Stratégie de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne pour le réseau des bibliothèques régionales. *Erz.be.ch* [en ligne]. Juillet 2014. [Consulté le 6 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.erp.be.ch/erp/fr/index/direktion/organisation/amt_fuer_kultur/publikationen.assetref/dam/documents/ERZ/AK/fr/Kulturfoerderung/Strat%C3%A9gie%20biblioth%C3%A8ques%20r%C3%A9gionales%20Version%20finale%201.7.14.pdf

Grisons

KANTON GRAUBÜNDEN, KANTONALE BIBLIOTHEKSKOMMISSION, 2019. Leitbild Bibliotheken Graubünden. *Gr.ch* [en ligne]. 2019. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/ekud/afk/kgb/Documents/Leitbild_de.pdf

St-Gall

KANTON ST.GALLEN, AMT FÜR KULTUR, 2018. Bibliotheksstrategie 2019-2022. *Sg.ch* [en ligne]. Décembre 2018. [Consulté le 26 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.sg.ch/kultur/kantonsbibliothek-vadiana/bibliotheksfoerderung/jcr_content/Par/sqch_accordion_list/AccordionListPar/sqch_accordion_19952/AccordionPar/sqch_downloadlist/DownloadListPar/sqch_download.ocFile/2019_01_03_Bibliotheksstrategie_2019_bis_2022_defVersion.pdf

Thurgovie

KANTON THURGAU, KANTONALE KOMMISSION FÜR SCHUL- UND GEMEINDEBIBLIOTHEKEN, 2016a. Leitsätze für das Bibliothekswesen des Kantons Thurgau. *Biblio.tg.ch* [en ligne]. Avril 2016. [Consulté le 6 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio.tg.ch/public/upload/assets/49463/011_Leits%C3%A4tze_der_Kommission_2017.pdf

Valais

CANTON DU VALAIS, DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE, 2019a. Plan directeur des bibliothèques 2019-2023. *Bibliovalais.ch* [en ligne]. Février 2019. [Consulté le 7 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bibliovalais.ch/data/documents/DI_190225plandirecteur2019-23fr.pdf

CANTON DU VALAIS, DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE, 2019b. Dépliant du plan directeur des bibliothèques 2019-2023. *Bibliovalais.ch* [en ligne]. Février 2019. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bibliovalais.ch/data/documents/190312_6_Flyer4_plan_directeur_2019-23_fr.pdf

Vaud

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE et BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, 2017. Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires. *Bcu-lausanne.ch* [en ligne]. Février 2017. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.bcu-lausanne.ch/wp-content/uploads/2017/03/2017_Recommandations-et-normes-biblioth%C3%A8ques-scolaires.pdf

Zoug

KANTON ZUG, REGIERUNGSRAT et STADTRAT ZUG, 2017. *Bibliothek-Vertrag* [document PDF]. Mars 2017. Document interne à la bibliothèque cantonale de Zoug

Zürich

KANTON ZÜRICH, BILDUNGSDIREKTION, AMT FÜR JUGEND UND BERUFSBERATUNG, 2015. Bibliotheksstrategie 2020 : Umsetzungskonzept zur Förderung des Bibliothekswesens im Kanton Zürich. *Ajb.zh.ch* [en ligne]. Août 2015. [Consulté le 26 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://ajb.zh.ch/content/dam/bildungsdirektion/ajb/kinderjugendhilfe/dateien/bibliotheken/veroeffentlichungen/diverse/AJB_%20FS_Bibliotheken_Bibliotheksstrategie2020.pdf

FRANCE

Au niveau national

REPUBLIQUE FRANCAISE, MINISTERE DE LA CULTURE, 2018. Plan Bibliothèques. *Culture.gouv.fr* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Plan-Bibliothèques>

NYSSSEN, Françoise, 2018. Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « Ouvrir plus, ouvrir mieux », le mardi 10 avril 2018. *Culture.gouv.fr* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Discours-2012-2018/Annee-2018/Discours-de-Francoise-Nyssen-ministre-de-la-Culture-prononce-a-l-occasion-de-la-Journee-des-bibliothèques-Ouvrir-plus-ouvrir-mieux-le-mardi>

FEDERATION INTERREGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, 2018. Pour une nouvelle étape dans le partenariat Etat-collectivités territoriales en faveur des bibliothèques et de la lecture publique. *Fill-livrelecture.org* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2018/04/plan_bibliotheque_ministere_de_la_culture_avril_2018.pdf

Département du Gard

DEPARTEMENT DU GARD, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE, 2017. Schéma départemental de la lecture publique 2017-2020. *Biblio-gard.c3rb.org* [en ligne]. 2017. [Consulté le 26 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio-gard.c3rb.org/images/stories/espace-pro/boites-a-outils/Schema_departemental_de_la_lecture_publicue_2017-2020.pdf

Département de la Manche

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE, DELEGATION A LA CULTURE, BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE, 2020. Schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2025. *Biblio.manche.fr* [en ligne]. Janvier 2020. [Consulté le 26 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://biblio.manche.fr/images/stories/pdf/202001_bdm_SDDLDP-2020-2025-compress%C3%A9.pdf

Département du Tarn

DEPARTEMENT DU TARN, 2015. Schéma directeur de développement de la lecture publique dans le Tarn 2015-2025. *Bib.tarn.fr* [en ligne]. Mars 2015. [Consulté le 2 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bib.tarn.fr/EXPLOITATION/basicfilesdownload.ashx?repositoryId=1&itemId=1644>

FINLANDE

Au niveau national

THE COUNCIL FOR PUBLIC LIBRARIES (Fi), 2016. Library for Citizens : The Way Forward for Public Libraries 2016-2020. *Kirjastot.fi* [en ligne]. 2016. [Consulté le 22 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.kirjastot.fi/sites/default/files/content/yleisten-kirjastojen-suunta-2016-2020-web-en.pdf>

Annexe 2 : Grille comparative de la structure des lignes directrices

Eléments de la structure	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
Page de titre	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x		x
Table des matières	x	x	x	x		x	x		x		x	x		
Préambule (écrit par Conseiller d'Etat)	x		x			x								
Résumé	x			x										
Contexte (légal)	x			x	x	x	x		x					
Ressources / finances	x			x		x	x	x	x		x		x	
Portée		x		x		x								
Objectif/but du plan directeur		x		x		x								x
Changements sociétaux	x					x			x			x		
Défis et opportunités pour les bibliothèques	x													
Vision	x	x				x			x					x
Missions	x	x				x	x	x		x				
Valeurs						x								x
Objectifs	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x
Mesures	x	x		x		x			x		x			x
Indicateurs/objectifs mesurables ("Messbare Ziele")									x					
Champs d'action	x													
Principes directeurs ("Leitsätze")			x	x	x									
Priorités			x											
Présentation du réseau/des bibliothèques	x					x			x					
Quelques chiffres/statistiques						x								
Bilan des dernières lignes directrices	x			x		x				x	x			
Analyse stratégique / SWOT / état des lieux													x	
Abréviations, glossaire et définitions	x					x	x				x	x		
Plan d'action / calendrier	x			x										

Éléments de la structure	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
Années de mise en œuvre indiquées à côté des objectifs						x			x					
Structure enchâssée	x								x	x	x			x
Organisation/responsabilités	x	x		x	x	x	x	x	x	x				
Mode d'évaluation	x	x		x		x	x			x	x	x		
Résultats de la consultation publique										x				
Annexes	x					x				x	x	x		
Ligne graphique - 1 couleur				x					x					
Utilisation de couleurs pour faciliter la lisibilité	x		x			x								
Dépliant de présentation						x								

Annexe 3 : Grille comparative du contenu des lignes directrices

Objectifs des lignes directrices	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
PARTENARIATS														
Entre bibliothèques														
Renforcer la collaboration	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Définir le fonctionnement du réseau régional	x	x				x	x		x					
Assigner aux bibliothèques régionales un rôle de coordination pour leur région									x					
Définir le profil de chaque bibliothèque									x					
Echanger des données	x	x	x		x			x						
Mettre en place une carte de lecteur commune						x								
Développer des catalogues en réseau		x					x					x		
Développer des catalogues en réseau (bibliothèques scolaires incluses)							x							
Mettre en place des outils de partage d'expériences						x			x					x
Organiser des rencontres entre professionnels			x		x	x	x	x						x
Organiser des rencontres entre responsables des bibliothèques régionales									x					
Collaborer entre bibliothèques de différents cantons pour proposer de la formation continue				x										
Développer une offre commune de ressources électroniques	x	x												
Coordonner les bibliothèques au niveau des horaires													x	
Créer des réseaux de bibliothèques intercommunaux												x		
Privilégier le développement de bibliothèques mixtes (publique et scolaire)			x				x							

Objectifs des lignes directrices	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
PARTENARIATS														
Avec les établissements scolaires														
Renforcer la collaboration	x			x	x	x	x	x	x	x			x	
Développer un portail d'e-learning	x													
Former à la recherche et évaluation de l'information			x	x		x	x							
Conduire des animations pédagogiques visant l'acquisition de compétences du plan d'études						x	x						x	
Mettre en place une coordination centrale des bibliothèques scolaires qui collabore avec les directions d'établissements							x							
Avec les associations professionnelles														
Collaborer davantage avec Bibliosuisse pour proposer de la formation continue				x										
S'impliquer dans une association professionnelle nationale									x					
Avec des institutions culturelles et des associations														
Coopérer avec des partenaires locaux	x		x		x			x		x		x	x	x
Collaborer avec des associations (aide aux devoirs, cours de français langue étrangère, soutien au retour à l'emploi, milieu carcéral)													x	
Avec les autorités														
Impliquer davantage les autorités dans la réflexion stratégique									x					
Collaborer dans des projets élaborés par les autorités									x					
Défendre les bibliothèques au niveau politique									x					
SERVICES														
Proposer des services ouverts à tous	x		x	x	x					x				x
Assurer la présence d'une bibliothèque proche du domicile de chaque habitant			x			x								x
Transmettre des compétences informationnelles	x		x	x				x		x			x	x
Mettre en place un système de gestion de la qualité						x	x							

Objectifs des lignes directrices	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
SERVICES														
Offrir un accès gratuit aux collections et aux services										x				x
Mettre en place un service de référence en ligne														x
Adapter les horaires aux besoins des publics										x			x	x
Elargir les horaires d'ouverture										x			x	x
Développer des prestations pour lutter contre l'illettrisme			x			x				x				
Développer des prestations pour contribuer à l'apprentissage tout au long de la vie	x				x									
Analyser l'environnement et développer des offres ciblées		x												
Encourager les projets innovants par un soutien financier				x	x	x			x					
Offrir à chaque élève les services d'une bibliothèque							x							
Harmoniser les prestations des bibliothèques scolaires							x							
Assouplir et harmoniser les conditions d'utilisation (durée de prêt, nombre d'emprunts, amendes, ...)										x				
Elargir les publics			x							x				
COLLECTIONS														
Elargir l'offre au niveau des supports					x	x								x
Proposer une offre équilibrée de documents de qualité		x	x				x	x		x				x
Proposer davantage de ressources en langues étrangères				x										x
Développer des collections "faciles à lire" pour lutter contre l'illettrisme										x				
Développer des collections pour les personnes malvoyantes													x	
Donner la possibilité aux citoyens de produire du contenu														x
Développer davantage l'offre de ressources électroniques	x	x	x	x	x	x		x		x	x	x	x	x
Favoriser l'Open Access														x
Clarifier les signalétiques, faciliter le repérage										x				
Proposer une collection de jeux vidéo et des activités en lien								x						
Elaborer une politique documentaire												x		

Objectifs des lignes directrices	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
ACTIVITES DE MEDIATION														
Proposer davantage d'activités culturelles			x	x				x		x	x	x		x
Proposer des activités co-construites avec les publics						x				x				x
Développer des activités de promotion de la lecture	x	x	x	x			x	x		x				
Organiser des manifestations d'importance régionale		x												
Proposer des activités pour créer des liens interculturels		x		x		x								
Proposer des activités pour créer des liens intergénérationnels		x				x								
Organiser des activités pour former au numérique			x			x		x		x	x		x	x
Organiser des débats								x						x
ESPACES														
Rendre les locaux accessibles aux personnes en situation de handicap				x										
Développer les bibliothèques en tant que troisième lieu	x	x	x								x			
Continuer à transformer les bibliothèques en troisième lieu						x								
Proposer un espace de création de contenu numérique						x								
Rénover les espaces, les moderniser										x			x	
Continuer la transformation de certaines bibliothèques en Learning center						x								
Offrir suffisamment de places de travail			x	x	x			x						
Développer la bibliothèque en tant que lieu de rencontre	x		x	x	x	x				x	x		x	x
Développer la bibliothèque en tant que lieu de formation		x	x		x	x			x	x	x		x	x
Développer la bibliothèque en tant que lieu d'intégration		x	x							x			x	x
Développer la bibliothèque en tant que lieu d'inspiration	x		x	x				x						
Développer la bibliothèque en tant que lieu de loisirs	x		x	x	x				x		x			
Développer davantage la bibliothèque "hors les murs" (pts lecture dans les gares, milieu carcéral, hospitalier, ...)													x	x
Développer des espaces intégrant d'autres services publics										x	x		x	
Créer de nouvelles bibliothèques										x				

Objectifs des lignes directrices	AG	BE	GR	SG	TG	VS	VD	ZG	ZH	La Manche	Le Gard	Le Tarn	Plan national français	Plan national finnois
EQUIPEMENTS														
Améliorer l'équipement informatique des bibliothèques								X		X				
PERSONNEL														
Développer de nouvelles compétences par la formation continue			X	X		X			X					
Augmenter le nombre de professionnels qualifiés, lors de l'engagement ou par l'acquisition d'un CFC selon l'article 32 de l'OFPr		X				X	X			X				
Promouvoir une attitude positive face au changement						X								
Engager des experts d'autres domaines														X
Sensibiliser et former le personnel à la posture d'accueil										X				
COMMUNICATION														
Développer une présence active dans les réseaux sociaux						X								X
Informers de l'offre de conseil des bibliothèques régionales		X												
Développer une stratégie marketing et une communication commune		X								X				
Mettre en place un plan de communication						X								
Développer le SEO (Search Engine Optimization)														X
Envoyer lors des naissances un album et un magazine (avec une sélection de titres pour la jeunesse présents dans les bibliothèques)										X				
ECOLOGIE														
Sensibiliser à l'écologie						X								
Utiliser les ressources de manière respectueuse de l'environnement						X								
Organiser des activités autour de ce thème						X								
Mettre en place des équipement respectueux de l'environnement (lumières, etc.)						X								

Annexe 4 : Structure de lignes directrices

Le tableau ci-dessous présente les éléments indispensables (en gras) dans les lignes directrices et ceux qu'il est possible d'y intégrer. La structure proposée est inspirée des lignes directrices de cantons suisses, étudiées lors de l'état de l'art.

Tableau 4 : Structure de lignes directrices (éléments indispensables et possibles)

Page de titre
Table des matières
Préambule écrit par un Conseiller d'Etat
Introduction
Contexte légal
Portée
But des lignes directrices
Changements sociétaux
Défis et opportunités pour les bibliothèques
Vision
Valeurs
Missions
Objectifs stratégiques
Objectifs opérationnels
Priorités
Structure enchâssée
Années de mise en œuvre indiquées à côté des objectifs opérationnels
Plan d'action
Ressources
Responsabilités
Mode d'évaluation
Annexes
Bilan des dernières lignes directrices (en annexe)
Analyse stratégique (en annexe)
Résultats de la consultation publique (en annexe)
Présentation du réseau (en annexe)
Quelques chiffres (en annexe)
Glossaire (en annexe)

Annexe 5 : Liste de propositions de lignes directrices

1. Développer les bibliothèques en tant que troisième lieu
2. Elargir les horaires d'ouverture des bibliothèques (samedi ou dimanche)
3. Offrir un accès gratuit aux collections et aux services
4. Poursuivre les animations communes (Samedi des bibliothèques, Né pour lire) et en mettre en place une nouvelle
 - Quelques idées d'application :
 - Eveil aux livres pour les tout-petits, de 0 à 4 ans, une fois par mois dans chaque bibliothèque jeunesse + Noirmont
 - Journée intergénérationnelle (à l'occasion de la journée internationale des aînés le 1^{er} octobre)
 - Formation et concours BookTubing (<https://www.booktubers.ch/>)
 - Concours puis exposition de poèmes pour la fête des mères
5. Organiser une rencontre des bibliothécaires du canton du Jura chaque année
6. Conduire une action de promotion commune pour le public
7. Offrir l'accès pour tous les élèves à une bibliothèque adéquate / attractive
8. Conduire des animations pédagogiques dans les bibliothèques scolaires visant l'acquisition de compétences liées au plan d'études
9. Développer davantage le numérique (ressources telles que presse, formations en ligne, ebooks, bases de données scientifiques et aussi équipement)
10. Développer des catalogues en réseau
11. Développer le prêt entre toutes les bibliothèques
12. Mettre en place une carte de lecteur commune
13. Attirer les publics qui viennent peu en bibliothèque
 - Adolescents, quelques idées d'application :
 - Collection et animations jeux vidéo
 - Atelier de slam
 - Personnes migrantes, une idée d'application :
 - Visite de la bibliothèque, promotion au travers des associations qui donnent des cours de français
14. Engager un médiateur culturel pour le canton du Jura
15. Subventionner un projet qui utilise beaucoup les nouvelles technologies et/ou implique le public
16. Mettre en place un service de référence en ligne
17. Collaborer / se coordonner avec les centres culturels (notamment pour les animations)
18. Développer des collections « faciles à lire » ou adaptées aux personnes souffrant de troubles dyslexiques pour lutter contre l'illettrisme
19. Mettre en place des prestations pour lutter contre la fracture numérique
20. Développer des catalogues en réseau pour les bibliothèques scolaires

Note : Je n'ai pas inclus les propositions en lien avec la législation, comme convenu lors de la visioconférence du 28 mai 2020 avec Mme Rérat-Oeuvray et M. Gorin.

Annexe 6 : Grille d'entretien pour les membres de la Commission des bibliothèques du canton du Jura

INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none">• Remerciements• But de l'entretien• Accord enregistrement
QUESTION 1
<p>Quels sont les points forts des bibliothèques du canton du Jura selon vous ?</p> <p>Quelles évolutions positives avez-vous observées ces dernières années dans le paysage bibliothéconomique jurassien ? Pouvez-vous en mentionner 5 à 7 ? Ci-dessous, j'ai listé quelques thèmes qui peuvent peut-être vous guider dans votre analyse. Cependant, vous pouvez aussi choisir de répondre à la question de manière globale.</p> <p>Partenariats (entre bibliothèques, avec les établissements scolaires, avec les associations professionnelles, avec les institutions culturelles et les associations, avec les autorités) :</p> <p>Services :</p> <p>Collections :</p> <p>Activités de médiation :</p> <p>Espaces :</p> <p>Equipements :</p> <p>Personnel :</p> <p>Communication :</p> <p>Ecologie :</p> <p>Au niveau législatif :</p> <p>Points forts de manière globale :</p>

QUESTION 2

Quels potentiels de développement des bibliothèques du canton du Jura identifiez-vous ? Pouvez-vous en mentionner 3 à 5 ?

Partenariats (entre bibliothèques, avec les établissements scolaires, avec les associations professionnelles, avec les institutions culturelles et les associations, avec les autorités) :

Services :

Collections :

Activités de médiation :

Espaces :

Equipements :

Personnel :

Communication :

Ecologie :

Au niveau législatif

Points faibles de manière globale :

CONCLUSION

- Remerciements
- Convenir de l'envoi des notes dans les prochains jours pour validation

Annexe 7 : Plaidoyer fribourgeois

UN OUTIL AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

« La bibliothèque scolaire permet aux élèves de devenir des citoyens responsables »

UNESCO, Manifeste en faveur de la bibliothèque scolaire, 1999

La bibliothèque soutient les élèves afin qu'ils identifient les informations dont ils ont besoin, y accèdent et les exploitent de manière adéquate.

Fréquentation des bibliothèques par les élèves scolarisés à l'école primaire dans le canton de Fribourg.

16'294 élèves fréquentent régulièrement une bibliothèque.



Depuis son entrée en vigueur en 2015, la Loi scolaire exige pour chaque élève un accès facile et gratuit à une bibliothèque.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La bibliothèque augmente la valeur immobilière du quartier où elle est implantée.
- L'existence de la bibliothèque est bénéfique à l'économie locale, que ce soit en tant qu'employeur, client ou élément d'attractivité du territoire.
- Il est prouvé que l'utilisation d'une bibliothèque favorise la réussite des études.

VOS BIBLIOTHÈQUES À

Albeuve – Avry-sur-Matran – Belfaux – Bösingén – Bulle – Charmey – Châtel-St-Denis – Châtonnaye – Courtepin/Wallenried – Courtion – Cousset – Cressier-sur-Morat – Cugy – Domdidier – Düdingen – Epagny – Estavayer-le-Lac – Farvagny – Flamatt – Fribourg – Givisiez – Granges-Paccot – Grolley – Heitenried – Kerzers – Marly – Middel – Murten – Neyruz – Payerne – Rechthalten – Romont – Rossens – Schmitte – Sorens – St-Aubin – St. Antoni – Sugiez – Tafers – Ueberstorf – Villars-sur-Glâne – Wünnewil



CONTACT

Association des Bibliothèques Fribourgeoises
Angélique Joye, coordinatrice des bibliothèques de lecture publique

angelique.joye@fr.ch
Tél. 026 305 13 26

POUR EN SAVOIR PLUS CONCERNANT LES SOURCES

<http://www.abf-vfb.ch>



UN LIEU DE RENCONTRE

« La bibliothèque encourage le dialogue [...] et favorise la diversité culturelle »

UNESCO, Manifeste en faveur de la bibliothèque publique, 1994

La bibliothèque est un lieu ouvert à tous : elle permet aux citoyens de se rencontrer et stimule la cohésion sociale.

Surface des bibliothèques à disposition des citoyens dans le canton de Fribourg.

5'633 m²



à disposition des citoyens et leur permettant de se rencontrer.

2'407 m²



manquants

i D'après les normes suisses, la surface à disposition devrait atteindre 8'040 m² dans le canton de Fribourg.

UN SOUTIEN À L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE

« La bibliothèque facilite l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique »

UNESCO, Manifeste en faveur de la bibliothèque publique, 1994

La bibliothèque permet aux citoyens de développer des compétences de recherche et d'utiliser l'information de manière pertinente et responsable.

Ressources soutenant la recherche d'information.

Valais



Outils nécessaires à la recherche documentaire dans toutes les bibliothèques

Fribourg



Outils manquants

i À Fribourg, il est indispensable de mettre à disposition des outils adaptés.

UN OUTIL DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

« La bibliothèque publique, [...] remplit les conditions fondamentales nécessaires [...] à la prise de décision en toute indépendance et au

développement culturel des individus et des groupes sociaux. »

UNESCO, Manifeste en faveur de la bibliothèque publique, 1994

La bibliothèque met l'information à disposition de tous. Elle permet à chaque citoyen de comprendre les enjeux et de s'investir dans les grandes transformations de notre société. La bibliothèque stimule l'esprit critique.

Nombre de lecteurs inscrits dans une bibliothèque dans les cantons de Fribourg et du Valais.

Fribourg



12%

Valais



28%

i Fribourg compte 35'058 lecteurs inscrits dans une bibliothèque, soit 12 % de la population totale du canton. En comparaison, ce ratio atteint 28 % en Valais.

UNE INSTITUTION CULTURELLE À PART ENTIÈRE

« La bibliothèque favorise l'épanouissement créatif de la personnalité »

UNESCO, Manifeste en faveur de la bibliothèque publique, 1994

La bibliothèque promeut la lecture, offre des documents variés et met sur pied de nombreuses animations permettant à chacun de se divertir, de s'épanouir, et de développer son sens de l'imaginaire.

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires des bibliothèques fribourgeoises.



Heures d'ouverture actuelles



Heures d'ouverture selon les normes suisses

i Selon les normes suisses, les bibliothèques fribourgeoises devraient être ouvertes durant 571 heures par semaine.

(Association des bibliothèques fribourgeoises 2016)

Annexe 8 : Coûts des abonnements dans le canton du Jura et quelques autres chiffres autour de cette question

	Bibliothèque municipale de Porrentruy	Bibliobus
Abonnement annuel	30.- (adulte) 10.- (enfant)	18.- (adulte livres) 5.- (enfant livres) 35.- (adulte tous les médias) 15.- (enfant tous les médias)
Recette annuelle des abonnements	15'235	56'606
Budget annuel total	309'891	992'224
Budget pour les acquisitions	40'793	72'114
% des recettes annuelles des abonnements par rapport au budget annuel total	4,92 %	5,70 %
% des recettes annuelles des abonnements par rapport au budget d'acquisition	37,35 %	78,49 %
Subventionné par	Ville de Porrentruy (la majeure partie) et le canton du Jura	Cantons du Jura et de Berne, 69 communes

(Valeurs de 2019 transmises par Mme Claude-Anne Choffat et Mme Julie Greub⁷⁶)

Bibliothèque municipale de Porrentruy

La bibliothèque municipale de Porrentruy propose l'abonnement à prix réduit ou gratuitement à une partie de la population (Ville de Porrentruy, Bibliothèque municipale 2020). Ces mesures permettent de faciliter l'accès pour les enfants et les jeunes à certains moments importants, ainsi que pour les plus défavorisés.

L'abonnement est offert aux écoliers de 3^{ème} année. Il est aussi gratuit pour les élèves de 10^{ème} et 11^{ème} années, afin de faciliter la transition entre la section « jeunesse » et la section « adulte » de la bibliothèque.

Les détenteurs de la « Carte culture » bénéficient d'un abonnement à demi-prix. Cette carte est proposée aux personnes à bas revenu, qui bénéficient d'une aide au paiement de leur caisse maladie.

⁷⁶ Les coûts des abonnements annuels ont été pris sur les sites de la Bibliothèque municipale de Porrentruy et du Bibliobus : Ville de Porrentruy, Bibliothèque municipale 2020, Bibliobus 2020

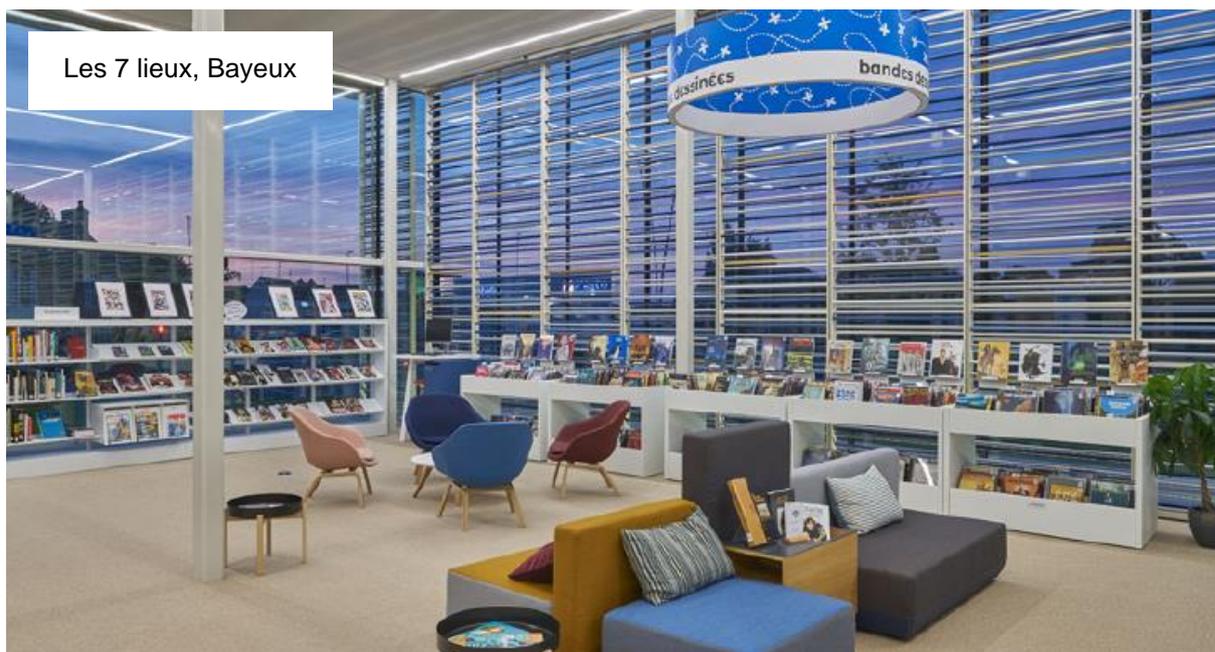
Bibliobus

Le Bibliobus propose aussi des tarifs préférentiels pour certaines catégories de la population (seniors, AI, apprentis, étudiants et familles).

Catégorie	Abonnement Standard	*Standard (communes non desservies)	Abonnement Plus	*Plus (communes non desservies)
Adultes	Fr. 18.-	Fr. 25.-	Fr. 35.-	Fr. 40.-
Seniors/AI	Fr. 12.-	Fr. 15.-	Fr. 30.-	Fr. 35.-
Apprentis/Étudiants	Fr. 12.-	Fr. 15.-	Fr. 30.-	Fr. 35.-
Enfants	Fr. 5.-	Fr. 8.-	Fr. 15.-	Fr. 20.-
Abo Famille	Fr. 35.-	Fr. 50.-	Fr. 70.-	Fr. 80.-

(Bibliobus 2020)

Annexe 9 : Exemples d'aménagements spacieux

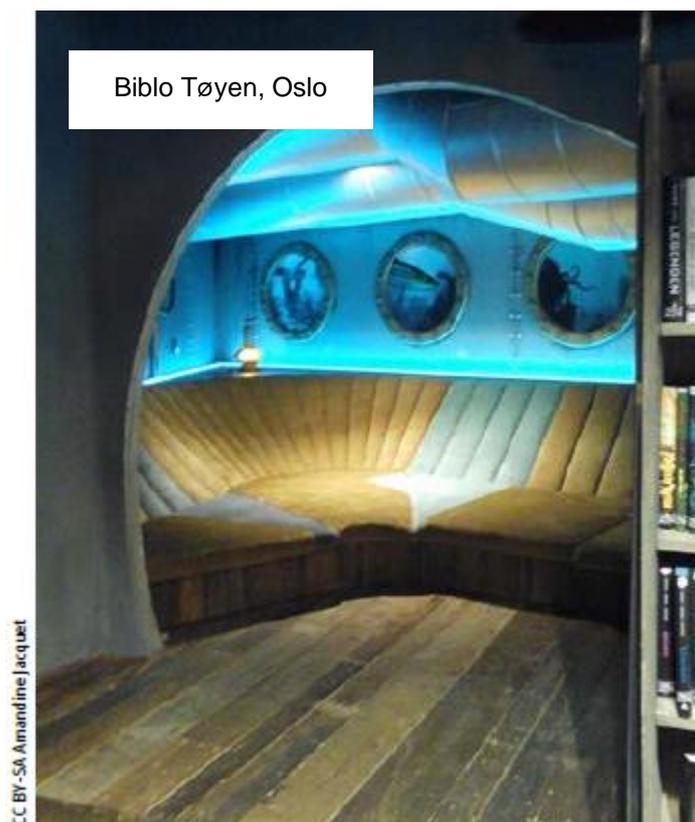


(Beudon 2020)



(Beudon 2020)

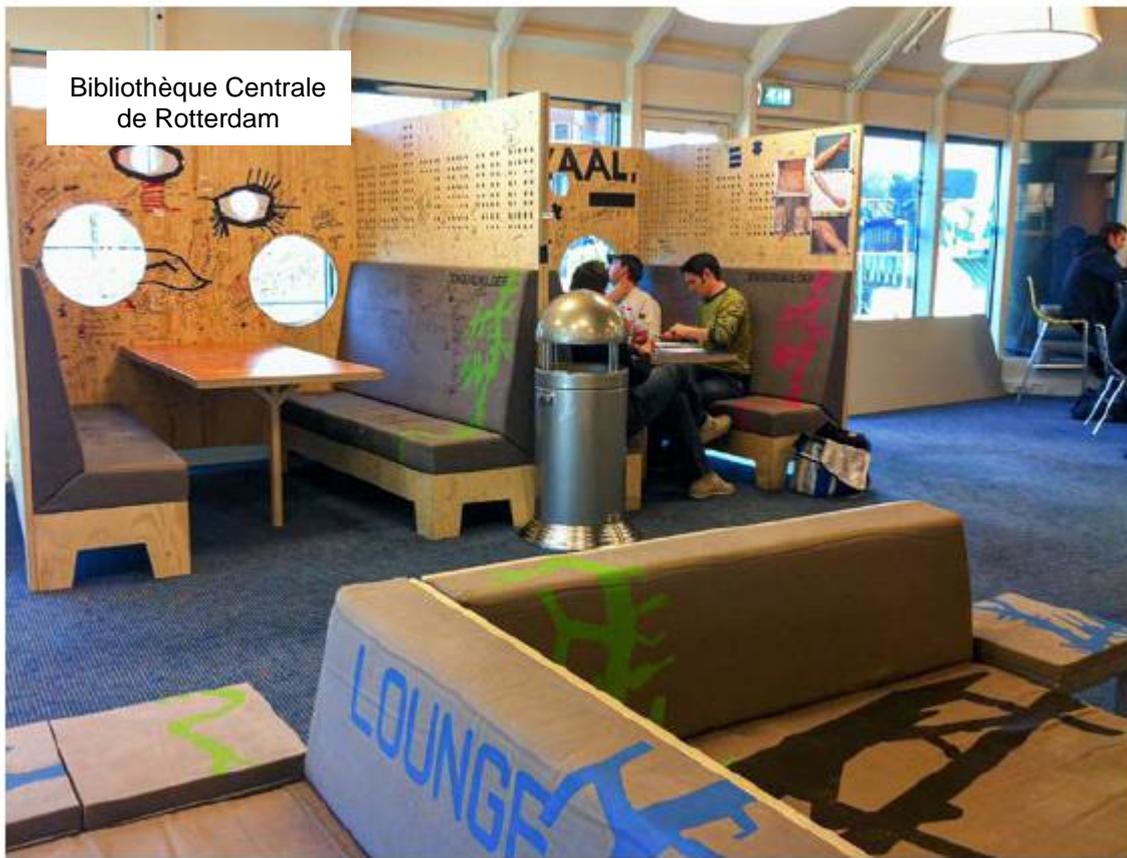
Annexe 10 : Exemples d'espaces dédiés aux ados



(Etienne et Jacquet 2020, p. 62)



(Etienne et Jacquet 2020, p. 65)



Bibliothèque Centrale
de Rotterdam

CC BY-SA Charlotte Henard

(Etienne et Jacquet 2020, p. 58)

Annexe 11 : Exemple d'espace jeux vidéo



(Beudon 2020)